TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 673 22 PAGES DERNIÈRE ÉDITION VENDREDI 25 MAI 1979



Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA; Danemark, 4 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 25 p.; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 500 L; Liban, 250 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 150 F CFA; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 19

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Israël s'apprête à restituer El-Arich à l'Egypte

LIRE PAGE 3

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

De l'élection de M. Carstens à la candidature de M. Jahn

Le nouveau président de la République fédérale d'Allemagne, M. Karl Carstens, ne sera pas le seul chef d'Etat, du moins en Europe occidentale, à représenter une faible majorité de ses concitoyens. Les 528 voix chrétiennes-démocrates qui se sont portées sur son nom le 23 mai équilibrent à peine en effet les 431 bulletins socialistes et les 72 abstentions du parti libéral. Il sera bien pourtant « le président de tous les citoyens » comme il s'y est engagé.

L'Assemblée fédérale qui l'a élu, et qui ne se réunit qu'en cette occasion, a fait un choix plus clairement politique que lors des précédentes élections de présidents de la République. Tous, en effet, appartenaient à la majorité au pouvoir, et, pour quelques-uns — MM. Heuss et Heinemann notamment, — leur autorité morale, leur personnalité, les mettaient au-dessus du débat politique. M. Karl Carstens, au contraire, porté par la C.D.U., représente l'opposition à Bonn, mais sa majorité est celle des Parlements de Länder, dont les délégués ont eu mandat de l'élire. C'est en fait un test pour les élections législatives de 1980 : si, en 1968, le choix de M. Gustav Heinemann avait annoncé l'arrivée au pouvoir de M. Willy Brandt et des socialistes, la désignation de M. Carstens implique-t-elle qu'un chrétien-démocrate reviendra à la chancellerie ?

Si le retour du balancier se confirme, quel sera ce chancelier ? La question mérite d'être posée dans la mesure même où le nom de M. Carstens est associé, à tort ou à raison, aux tendances les plus modérées, voire les plus à droite, de la C.D.U. Représente-t-il en somme l'orientation dont M. Franz-Josef Strauss pourrait tirer encouragement pour chercher une fois de plus à s'imposer comme candidat à la chancellerie ?

Les polémiques sur l'appartenance de M. Carstens au parti nazi, sans manquer de justification, ne permettent pas de conclure qu'il ait activement participé à la politique de Hitler. Son cas a été celui de dizaines de milliers de fonctionnaires et d'auxiliaires de justice dans les pays d'Europe soumis à des régimes totalitaires. Très rares sont ceux qui, juges ou avocats, ont refusé le serment au pouvoir ou l'intégration au parti unique. Ils n'ont pas pour autant été auteurs ou complices directs de crimes contre l'humanité.

Il n'en est que plus scandaleux de voir « récupérer » avec persévérance des propagandistes constants de l'idéologie nazie. Comment les dirigeants de la C.D.U., soucieux cependant de voir les opinions étrangères porter un jugement équilibré sur la République fédérale, ont-ils encouragé — et cela depuis 1947 — l'un de ces personnages qui ne peut invoquer ni l' « erreur de jeunesse » ni le souci de carrière juridique ? L'hebdomadaire « Stern » le révèle : il s'agit d'un porte-parole chrétien-démocrate à l'Assemblée de Strasbourg, M. Hans-Edgar Jahn, député au Bundestag depuis 1965, conférencier, journaliste, auteur prolixe, propagateur de thèses « démocratiques » dans la Bundeswehr, prophète de la restauration de la « Grande Allemagne ». Entré au parti nazi en 1930 (trois ans avant l'arrivée de Hitler au pouvoir), il a dans son palmarès un ouvrage antisémite absolument abject. Le voilà tête de liste pour son parti, en Basse-Saxe, pour les élections au Parlement européen.

Un pareil fait — qui tient presque de la provocation — peut ébranler tout l'acquis positif de la République fédérale, enraciné dans sa Constitution, dont le trentième anniversaire est célébré ces jours-ci. Née dans les pires conditions, imposée par les Alliés, cette « Loi fondamentale » a amplement contribué à restaurer la crédibilité de l'Allemagne de l'Ouest.

(Lire nos informations p. 5.)

● MANILLE

Les Etats du tiers-monde veulent se doter de moyens de pression sur les pays développés

Dernière mise au point à Bruxelles de la deuxième convention de Lomé

Les pays du tiers-monde, réunis à Manille pour la cinquième CNUCED, seraient sur le point de passer entre eux un compromis afin de mettre fin à la petite révolte fomentée contre l'OPEP par le Costa-Rica et les autres pays d'Amérique latine. L'essentiel est, en effet, pour eux, de doter la conférence des Nations unies pour le développement, d'organes de pression permanents sur les affaires commerciales, monétaires et financières mondiales, jusqu'à maintenant traitées au sein d'institutions contrôlées par l'Occident (GATT, F.M.I., Club de Paris, sommet des sept « Grands », etc.).

Simultanément, à Bruxelles, a commencé, ce jeudi 24 mai, l'ultime mise au point du renouvellement de l'accord de Lomé, liant les Neuf à cinquante-six pays associés d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

M. Giscard d'Estaing, qui a présenté à Khartoum, au président Nemeïry, son projet de « *trilogue* » euro-afro-arabe a été chargé par les Etats représentés à la conférence de Kigali de se faire l'« *interprète* » auprès de ses partenaires occidentaux des préoccupations des Etats A.C.P. *Lire page 20 l'article de Philippe Lemaître et page 4 l'article de Jean-Claude Pomonti.)*

De notre envoyé spécial

Manille. — En complément du discours très « engagé » prononcé en session plénière il y a dix jours par leur premier ministre, M. Malcolm Fraser, les Australiens ont déposé un projet de résolution, qui donne assez largement satisfaction au tiers-monde. Non seulement sur le fond en dénonçant avec une particulière vigueur les ravages causés par l'inflation des pays industrialisés, mais aussi — ce qui est au moins aussi important — sur la forme et la procédure, en faisant partiellement droit à l'une des revendications des « 77 » accueillies avec le plus d'hostilité par les Etats industrialisés. L'Australie propose donc qu'un certain droit de surveillance soit reconnu à la CNUCED sur les politiques d'ajustement menées par les pays de l'O.C.D.E., afin de répondre aux nouvelles conditions de la concurrence internationale.

Cependant, au sein du groupe des « 77 » — qui sont désormais en réalité 119, — l'unanimité n'a pas encore été rétablie, même si du côté de l'OPEP (et notamment du Venezuela) on présente comme gonflé par les médias occidentaux (*« Ah ! si la France restait toujours fidèle à l'image qu'elle veut se donner d'amie du tiers-monde »*, soupire-t-on) l'incident soulevé par une petite République de l'Amérique centrale, le Costa-Rica. Les représentants de l'OPEP répètent à qui veut bien les entendre, c'est-à-dire en fait beaucoup de monde (l'ensemble des pays afro-asiatiques, quelques pays d'Amérique latine, Cuba « coordinateur » du tiers-monde, qui joue sans doute là aussi un jeu subtil et orienté), que leur politique des prix crée évidemment quelques problèmes, mais qu'elle vise à retarder l'épuisement des ressources fossiles.

PAUL FABRA.

(Lire la suite page 20.)

● TÉHÉRAN

L'ayatollah Khomeiny décide de libérer des centaines de détenus dont 70 anciens parlementaires

Cinq nouvelles exécutions de militaires

Plusieurs mesures prises par l'ayatollah Khomeiny le mercredi 23 mai à Téhéran semblent préluder à une « libéralisation » et marquent un assouplissement de la répression frappant les partisans et les collaborateurs du régime du chah. Soixante-dix anciens membres des assemblées parlementaires vont être libérés. Sept cents détenus politiques ont été d'ores et déjà élargis. Toutefois, les exécutions capitales se poursuivent et cinq militaires ont été passés par les armes dans la nuit du 23 au 24 mai.

Sur le plan social, la Voix de la République islamique *a lancé mercredi un appel aux mille sept cents dockers en grève du port de Khorramchahr sur le Golfe afin qu'ils* « permettent l'importation de produits dont le pays a un urgent besoin ».

L'ayatollah Khomeiny a personnellement gracié soixante-dix anciens parlementaires — députés et sénateurs dans le régime impérial — qui seront prochainement remis en liberté. Le procureur de Téhéran, l'ayatollah Azari Qomi a annoncé pour sa part, mercredi, que sept cents détenus politiques, dont l'innocence a été reconnue, ont été libérés.

D'autre part, l'ayatollah Khalkhali, président des tribunaux révolutionnaires, qui avait multiplié ces derniers jours des déclarations « dures », annonçant notamment la *« condamnation à mort du chah »* (*le Monde* du 15 mai) et d'autres membres de la famille impériale, a été contraint de présenter sa démission. Une vive polémique publique l'avait opposé à M. Ibrahim Yazdi, ministre des affaires étrangères, à la suite de l'exécution de l'homme d'affaires juif, Habib Elghanian, et de l'appel à « l'exécution » du chah, fût-ce à l'étranger. Mercredi, le procureur du tribunal révolutionnaire de Téhéran, l'ayatollah Qomi a déclaré qu'il *« ne savait pas si le chah avait été condamné à mort ou non »*. M. Yazdi est allé, pour sa part, jusqu'à soutenir que l'ayatollah Khalkhali n'était pas le président des tribunaux révolutionnaires...

(Lire la suite page 3.)

La politique solaire

Le projet Thémis sur le point d'être abandonné par le gouvernement

La politique solaire du gouvernement est actuellement réexaminée. Un élément essentiel du programme français semble en effet menacé. Comme cela était prévisible depuis plusieurs semaines (le Monde *du 18 avril), le projet de construction d'une centrale solaire à tour de 2 mégawatts électriques à Targassonne (Pyrénées-Orientales) est en passe d'être abandonné. La raison principale de la remise en cause de ce projet, développé conjointement par E.D.F. et le Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), et baptisé Thémis, est due essentiellement à un dépassement très important de l'enveloppe budgétaire initiale de 80 millions de francs.*

Le dossier est encore en discussion dans les différents ministères intéressés, mais l'issue de cette affaire ne semble guère faire de doute. Electricité de France a décidé, la semaine dernière, de donner une nouvelle affectation au personnel de la direction des études et recherches qui travaille depuis longtemps sur le projet. D'autre part, les industriels associés ont été invités à suspendre leurs activités liées au projet.

Le C.N.R.S. et E.D.F., précise un communiqué conjoint des deux organismes publié mercredi 23 mai dans la soirée, ont présenté une nouvelle version du projet, *« qui rentre dans le cadre budgétaire initialement prévu »*. En attendant, la réponse à leur proposition, le C.N.R.S. et E.D.F. *« ont été amenés à geler leurs travaux* (sur la centrale Thémis), *mais sont bien entendu prêts à redémarrer si une réponse positive était fournie »*.

XAVIER WEEGER.

(Lire la suite page 15.)

Point de vue

L'Europe de Jean Monnet ou celle du général de Gaulle ?

par ÉTIENNE BURIN DES ROZIERS (*)

Le 10 juin prochain, les électeurs auront donc à répondre à trois questions. Sont-ils pour l'organisation de l'Europe ? Leur réponse ne fait pas de doute, mais elle ne servira guère à les départager. Souhaitent-ils que la France prenne place à la tête de cette organisation ? Comment ne le souhaiteraient-ils pas ? Tous les candidats étant d'accord sur ce point, les électeurs n'auront que l'embarras du choix. Cette organisation doit-elle être celle dont le traité de Rome a établi les fondements ? Voilà, en effet, la question, la vraie question, la seule question. Encore demande-t-elle à être explicitée.

Il existe sur ce sujet deux courants de pensée clairement définis, distincts, inconciliables. L'un se réclame de Jean Monnet, l'autre du général de Gaulle. Ce n'est pas une affaire de mots. Des vocables abstraits comme « supranationalité » ou « confédération » rendent mal compte de la contrariété des deux écoles. Le désaccord porte sur le rôle international de la France, sur sa vocation dans le monde. Si l'on n'en saisit pas la nature et la portée, le scrutin du 10 juin n'a pas de sens.

Etre pour ou contre l'Europe du traité de Rome ? Avant d'exposer les deux termes de cette alternative, il faut lever une équivoque.

Selon nos meilleurs exégètes, ceux qui l'ont inspiré ou rédigé, le traité de Rome peut se lire de deux manières : pris à la lettre, il constitue un corps de règles régissant un espace économique européen, le Marché commun. Vu sous l'angle de ses « finalités », il porterait en germe l'embryon d'une organisation politique de l'Europe. C'est à ce dernier point de vue qu'il convient de se placer pour répondre à la question posée plus haut.

Le Marché commun proprement dit n'est, en effet, pas en cause. Le général de Gaulle en a pris le risque pour la France. Personne ne songe aujourd'hui à revenir sur sa décision. Encore faut-il évidemment que le Marché commun préserve son identité à l'abri des frontières douanières effectives et qu'il ne devienne pas le champ de manœuvres des sociétés multinationales. Mais tous les candidats s'en disent d'accord, et il serait hors de propos de mesurer ici le degré de sincérité et de résolution des uns et des autres.

Prendre parti pour l'Europe du traité de Rome, ce n'est donc pas se prononcer pour le Marché commun. C'est choisir les Communautés européennes existantes comme code institutionnel de l'Europe de demain. C'est admettre que celle-ci sera soumise aux règles et aux procédures définies par le traité de Rome. L'union européenne mise en chantier à Paris à la fin de 1972 par les chefs d'Etat et de gouvernement et qui doit voir le jour peu à peu à partir de 1980 prendrait ainsi figure à mesure que de nouveaux domaines de compétence viendraient progressivement élargir et étoffer le ressort communautaire initial. A ce qui relève de l'économie s'ajouterait ce qui relève de la politique, essentiellement les affaires étrangères et la défense.

(Lire la suite page 2.)

(*) Ancien représentant permanent de la France auprès des Communautés européennes, ancien secrétaire général de la présidence de la République (1962-1967).

Un entretien avec M. Lecat

LE RENOUVEAU DU CINÉMA FRANÇAIS EST POSSIBLE A CONDITION D'ÉCHAPPER AUX GHETTOS CULTUREL ET COMMERCIAL

(LIRE PAGE 16 LES DECLARATIONS DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION.)

AU JOUR LE JOUR

Aux frontières de l'impossible

Qui ne comprendrait l'amertume de M. Chirac, voyant M. Raymond Barre parler d'une tribune ornée d'une immense photo de Charles de Gaulle et de Georges Pompidou pour défendre une liste européenne composée et soutenue par des hommes qui ont contribué au ballottage de l'illustre disparu en 1965 et à son départ en 1969 ?

Mais, du même coup, force nous est d'en déduire que le nommé Jacques Chirac, qui, de 1974 à 1976, avait porté au pouvoir l'homme du « oui... mais », et pris dans son gouvernement MM. Lecanuet et Poniatowski, ne pouvait être qu'un sosie et un homonyme de l'actuel Jacques Chirac, président du R.P.R.

Il s'agit sans aucun doute d'une de ces coïncidences rarissimes comme on n'en rencontre qu'une fois par millénaire, sauf peut-être en politique, où tout semble possible, si on en juge d'après cette campagne européenne où même le fantôme du général de Gaulle est ventriloque.

BERNARD CHAPUIS.

BREVETÉ S.G.D.G.

L'identité française vue par un Britannique

Peu de livres sont aussi destructeurs de mythes que l'« Histoire des passions françaises », de Théodore Zeldin. Peu de livres sont aussi salutaires, à la veille d'une élection européenne qui suscite dans tous les partis politiques des réactions troubles de défense d'une indéfinissable identité nationale.

Le livre de l'historien britannique que concerne la période 1848-1945, siècle de transition et de déracinement, durant lequel disparaît de France, entre les soubresauts révolutionnaires et les invasions, une société de type traditionnel, lente, rurale, artisanale et petite-bourgeoise. Dans ce monde qui s'évanouit, on croit savoir pourquoi l'on se bat. Depuis 1789, la France s'est imposée à l'Europe, par le fer et l'écrit, comme porteuse d'un message : liberté, égalité. A partir de 1848 : fraternité. Doctrine universelle, mais également mythe fondateur de la nation française et de son système politique.

En 1979, les Français ne savent plus guère pourquoi ils se battraient, quelles valeurs ils défendraient. La nature de la France a changé. Société industrielle de taille moyenne, urbanisée, motorisée, assoiffée d'énergie, la France reste aimée pour sa cuisine et certains aspects de son style de vie. Elle n'est guère plus admirée pour ses idéologies et ses partis.

La force du livre de Zeldin vient justement de ce qu'il confronte sans cesse l'histoire sérieuse, celle des débats politiques, idéologiques, sociaux ou économiques, et l'histoire dite futile, celle de la vie privée et des passions individuelles.

Théodore Zeldin explique lui-même, en page 12 du « Monde des livres », la nature de son projet.

EMMANUEL TODD.

Le Monde

idées

EUROPE

UN LIVRE DE JEAN CASTARÈDE

Le cœur et la raison

par Alain PEYREFITTE
de l'Académie française

SOUS l'avalanche de déclarations, d'invectives ou d'anathèmes que chaque jour nous apporte à propos de l'Europe, l'opinion perd un peu le fil. Quelques ouvrages, heureusement parus à la faveur des élections européennes, remettent le débat en perspective. L'un d'entre eux, qui s'annonce avec un titre pascalien, a tout pour devenir un classique.

Le premier mérite de ce livre, c'est la clarté. En choisissant de parler de l'Europe, on s'aventure dans un domaine où la complexité et la technicité ne représentent pas les moindres des difficultés. L'auteur reconnaît d'ailleurs que la plupart des Européens ne savent pas de quoi ils parlent : excellente occasion pour se fixer d'abord un but didactique. L'économie, bien sûr, qui, sous tous ses aspects, industriel, agricole, monétaire, occupe une bonne moitié de l'ouvrage. D'autres auraient sombré dans l'obscurité. Jean Castarède y échappe. Le chapitre sur l'union monétaire nous fait revivre toutes les vicissitudes du dollar comme si nous assistions au déroulement d'un film.

Parmi les principaux problèmes envisagés, figurent la politique, la culture et l'éducation, la stratégie. Jean Castarède use de la méthode historique : des chronologies font revivre les grands moments des négociations qui se sont déroulées depuis trente ans. Des tableaux et des graphiques illustrent les principaux développements. Les documents authentiques sont fournis en annexe lorsqu'ils s'imposent. Ainsi, cette fameuse lettre de Mansholt, datée de février 1973, si prophétique sur la crise à venir. Nous voici présenté le roman de l'Europe ; un roman à deux dimensions, puisqu'on y suit successivement la trame (c'est-à-dire la structure) et les péripéties (c'est-à-dire la conjoncture, expliquée dans son détail). Au terme de cette lecture, la rigueur de la logique européenne se dégage d'elle-même.

Trois règles

La construction européenne doit répondre à trois règles. L'équilibre, c'est-à-dire la nécessité d'introduire des contrepoids à chaque nouvelle action. La progressivité, c'est-à-dire la démarche souple et prudente (celle du traité de Rome, par exemple, avec ses étapes et ses fondus enchaînés, commandés par un automatisme conditionné). La finalité, c'est-à-dire le sens à donner à l'entreprise : quand l'Europe ne correspond plus à une nécessité, elle sert d'alibi ou de parade.

« Mettons l'Allemagne en selle, disait Bismarck, *et elle saura bien galoper. »* Et Karl Jaspers d'ajouter : *« On sait ce qu'il advint : un peuple n'ayant pas encore appris à galoper, qui laisse faire au cheval des bonds arrogants et stupides et finalement s'emballer tant que, à la fin, les autres peuples ne virent plus dans ce cheval un cheval, mais un chien enragé et l'abattirent. »* En fait, il ne suffit pas d'apprendre à chevaucher, il faut savoir où l'on va. Pour l'Europe, on a trop mis l'accent sur le comment et pas assez sur le pourquoi.

Il faut donc s'intéresser aux raisons qui fondent l'Europe. Elles sont *multiples. Tout d'abord, c'est notre* progrès économique qui est en jeu. Qu'on ne se laisse pas porter par un enthousiasme de complaisance pour faire ressortir les avantages que la France a retirés de l'Europe : à elle seule, l'objectivité est assez parlante. L'intérêt politique n'est pas non plus négligeable, malgré les difficultés que nos partenaires éprouvent pour adopter une attitude indépendante des superpuissances. Mais il y a aussi, dans l'avènement de l'Europe, une nécessité stratégique. A cet égard, la prise en compte des nouvelles données militaires dans la rivalité Est-Ouest, fondée sur les découvertes technologiques récentes, a de quoi nous faire réfléchir, tout comme les différents scénarios plus ou moins agressifs imaginés par les experts.

Toutefois, la véritable Europe est d'un autre ordre. Il s'agit, bien sûr, d'achever ce qui a été entrepris. Mais l'Europe de demain devra s'élargir à des domaines plus qualitatifs. Face à la double crise dont les événements de 1968 et de 1973 n'ont été que les révélateurs, une autre Europe se dessine, qui serait celle de la liberté, de la solidarité, de la générosité. La liberté, c'est la redécouverte des valeurs authentiquement humanistes dont l'Européen, cet être déchiré mais exemplaire, a toujours été le modèle. La solidarité, c'est l'attention portée aux difficultés de notre époque pour y trouver des remèdes raisonnables. La générosité, c'est la main tendue aux autres continents, c'est l'Europe envisagée comme un carrefour entre la détente Est-Ouest et le dialogue Nord-Sud.

Une telle vision n'a rien d'angélique. *Aucun des Etats participants* n'est prêt à faire de cadeaux ; mais chacun comprend qu'il a des avantages à tirer de son accord avec les autres. La plupart des Européens se sont maintenant ralliés, non à la confédération — nous en sommes bien loin, — mais à la méthode confédérale. Ils sont prêts à accepter les mécanismes, respectueux des Etats et des souverainetés nationales, pour lesquels le général de Gaulle s'était tant battu. Ce qui faisait figure d'hérésie il y a quinze ans, les propositions que ses détracteurs jugeaient alors dépassées, est maintenant admis pratiquement par tout le monde. M'est-il permis de rappeler les controverses entraînées par quatre articles que, dans ces mêmes colonnes, en 1960, j'avais consacrés à ce thème sous le titre « L'avenir de l'Europe » (1), à la lumière d'un entretien avec le général de Gaulle ? La croisade est aujourd'hui sans objet, puisqu'il semble que tout le monde soit converti.

On ne peut que relire avec émotion les vues exprimées par de Gaulle sur ce sujet. Quel contraste entre l'élévation de la pensée dont elles témoignent, et le ton adopté, par certains, ces temps derniers, dans la campagne européenne ! *« Il était une fois un vieux pays, tout bardé d'habitudes et de circonspection. Naguère le plus peuplé, le plus riche, le plus puissant de ceux qui tenaient la scène ; il s'était, après de grands malheurs, replié sur lui-même. Sa population n'augmentait plus, comptant en certaines années, moins de naissances que de décès. Dans le doute et l'amertume que cette situation lui inspirait vis-à-vis de lui-même, les luttes politiques, sociales, religieuses, ne laissaient pas de le diviser. Enfin, deux guerres mondiales l'ayant décimé, ruiné, déchiré, beaucoup de monde se demandait s'il parviendrait à se ressaisir. »* L'Europe va-t-elle provoquer l'effacement de la France, ou contribuer à son essor ? A cette question, le général de Gaulle avait répondu avec netteté : une France raffermie n'avait qu'à gagner à la construction européenne, dont elle prendrait la tête, dans le respect des *souverainetés nationales*.

Puisse la campagne pour les élections européennes favoriser en France une prise de conscience : celle de la nécessité de nous ressaisir, en faisant un peu moins confiance à l'habileté, un peu plus à la rigueur ! Les seules valeurs prises en considération dans la compétition mondiale sont celles de l'organisation, de la précision. Ces valeurs nous font encore trop défaut. Puisse la mobilisation souhaitable d'esprits ne pas être détournée par la logomachie ou la démagogie !

Une des causes des piétinements de la construction européenne est peut-être l'accent mis trop souvent sur les institutions, trop rarement sur les objectifs. L'Europe, pour quoi faire ? Telle est la question qui, aujourd'hui, mérite d'être posée. On peut reprendre la distinction anglo-saxonne entre « policy » et « politics ». La construction économique n'est pas une fin en soi. Elle a apporté la prospérité : la multiplication du commerce international, le doublement du niveau de vie ; mais cela n'est pas suffisant. La construction économique présuppose une vision politique commune : quel type de société veut-on édifier ?

La méthode du traité de Rome s'est révélée bonne : progressivité, *fixation d'objectifs précis et réalistes*, calendrier, organisme communautaire impartial pour préparer les décisions, organisme intergouvernemental pour les prendre ; vision commune et acceptation de sacrifices pour un idéal commun. Or, cette méthode est parfaitement applicable aux domaines de ce qu'il est convenu *d'appeler la nouvelle Europe, celle* de la qualité de la vie, de la lutte contre le chômage et la violence, du combat pour la démographie, des réalisations culturelles et sociales.

« Tout ce qui monte converge », disait Teilhard de Chardin. Attachons-nous à favoriser ces convergences. Même ceux qui n'ont jamais été de farouches partisans de l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel doivent admettre, puisqu'elle est inéluctable, qu'il existe un bon usage de cette élection, à condition de ne pas laisser l'Assemblée déborder de ses compétences actuelles.

Poursuivre, tout en restant vigilant, la construction européenne : le prolongement qui s'impose aujourd'hui, c'est une union monétaire plus étroite. Mais c'est aussi l'élargissement de cette construction à quelques domaines qu'avait proposés le Plan Fouchet (comme la diplomatie, la culture et peut-être même la défense). *C'est enfin l'affermissement* des institutions selon une méthode confédérale.

Jean Castarède, en citant un article que j'avais écrit en 1957 dans la *Revue de politique étrangère*, fait état d'une conversation que j'avais eue avec M. Spaak. Chaque fois que l'on butait sur un obstacle technique, l'homme d'Etat belge s'efforçait de redonner à la construction européenne sa vraie dimension, en la replaçant dans sa véritable perspective politique. C'est peut-être ce qui a le plus manqué aux Européens depuis 1960. On peut déplorer que ce même M. Spaak n'ait pas travaillé à cette « *sublimation politique* », au moment de la négociation du plan Fouchet — pour que l'Europe confédérale, proposée par la France, trouve en 1962 son véritable visage. On mesure le temps perdu, puisque ce n'est qu'en 1974, douze ans après, qu'une amorce d'organisation confédérale aura pu être esquissée, *par l'institutionnalisation des réu*nions des chefs d'Etat et de gouvernement sous le nom de Conseil européen. N'oublions pas cette leçon de douze années de perdues ! Agissons pour que triomphent, dans cette Europe qui n'est plus tout à fait de demain, les valeurs du cœur et de la raison.

★ Jean Castarède, *De l'Europe de la raison à celle du cœur*, Fernand Nathan.

(1) *Le Monde* des 14, 15, 16 et 17 septembre 1960.



SAUVER L'EUROPE

de Paul M.-G. Lévy

UN portrait de Don Quichotte brandissant le drapeau aux douze étoiles d'or du Conseil de l'Europe orne la couverture de ce livre qui nous invite, avec Bernard Shaw, à *« laisser faire les fous, voyant où les sages nous ont conduits »*. Ce Don Quichotte, c'est l'auteur, résistant de la première heure, fondateur d'un parti belge qui n'eut d'autre élu que lui, premier fonctionnaire européen de Strasbourg, professeur à Louvain, journaliste, écrivain, toujours souriant, toujours enthousiaste, se refusant à porter le deuil d'une Europe dont il sait bien pourtant à quel point elle est malade.

Paul Lévy comprend bien les raisons pour lesquelles l'Europe ne s'est pas faite. Les hommes et les pouvoirs sont naturellement conservateurs, et il nous en livre quelques exemples qui seraient dignes d'illustrer un ouvrage sur le « mal européen ». Mais il y a aussi que certains, du haut de leur perfectionnisme doctrinal, ont ignoré les réalités humaines. Et puis, après l'échec de l'armée européenne, l'Europe a *« dérapé dans l'économie »*. *« Ce ne sont pas les ennemis de la construction européenne qui lui ont fait le plus de tort, mais ses trop bons apôtres, dépourvus de réalisme sociologique et obnubilés par la croissance économique. »* Trente années ont été perdues, mais il n'est *pas trop tard pour reprendre la lutte. « L'Assemblée européenne élue sera constituante ou elle ne sera pas. »* Mais sans exécutif européen, assure Paul Lévy, elle est sans signification.

Mais pourquoi s'obstiner à faire cette Europe, alors que, d'un pays à l'autre, la flamme a si visiblement décru ? Pour assurer l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Pour faire d'un continent qui fut le boute-feu de la planète un bâtisseur de paix, ce qui suppose *« qu'on rende aux Européens le sens de leur histoire »*. Pour aider les Européens à ne plus se laisser obnubiler par le monde d'abondance dans lequel ils ont vécu et *« apprendre à se restreindre »*. Pour Paul Lévy, il faut *« arriver, si l'on prétend survivre, à une modération générale des conditions d'existence »*. C'est à ce prix seulement que l'Europe *« pourra participer avec les autres continents au troisième millénaire d'une civilisation qui pourrait enfin se qualifier de vraiment chrétienne »*.

L'auteur est-il vraiment convaincu que c'est du développement institutionnel que dépend fondamentalement l'application de cet ambitieux programme ? Croit-il, les choses étant ce qu'elles sont, la politique des grandes puissances obéissant aux règles que l'on sait, qu'il existe une chance sérieuse de voir les députés de Strasbourg prendre le mors aux dents et imposer ce qu'il demande ? Lui-même donne la mesure de ses doutes lorsque, après s'être déclaré partisan de l' *« utopie »* contre les *« chimères »*, il cite Thomas Morus, qui écrivait, précisément, dans son *De Utopia : « Je le souhaite plus que je ne l'espère... »*

ANDRÉ FONTAINE.

★ *Sauver l'Europe*, de Paul M.-G. Lévy, un vol. aux Editions Duculot, 208 p., 44 F.

L'Europe de Jean Monnet ou celle du général de Gaulle ?

(Suite de la première page.)

Hormis l'Angleterre, c'est bien ainsi que tous nos partenaires européens n'ont cessé de voir les choses. On vient de voir qu'ils peuvent à bon droit se réclamer à cet égard de l'esprit des traités et des intentions de leurs auteurs. Ceux-ci, on le sait, portaient encore le deuil de la Communauté européenne de défense et de la Communauté politique européenne lorsque, groupés autour de Paul-Henri Spaak, ils élaboraient le traité de Rome. Ils regardaient bien au-delà du Marché commun. Leur ambition était de *« fonder par l'instauration d'une Communauté économique les premières assises d'une Communauté plus large et plus profonde... de jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé »*.

Le général de Gaulle se faisait une autre idée de l'avenir de l'Europe. A ses yeux, le Marché commun était une fin en soi. Il n'appelait pas de prolongement hors de son domaine, qui est celui de la production et des échanges. Sans doute, les Etats européens auraient-ils grand avantage à coordonner leurs actions en matière de politique étrangère, de défense, de recherche scientifique... Mais ce qui pourrait être entrepris à cet égard se situerait par nature hors du cadre du traité de Rome. Les mécanismes de ce traité sont, en effet, conçus en vue de faire prévaloir l'intérêt commun et, à cette fin, de faire violence, au besoin, aux intérêts nationaux. Un tel système implique de la part de ceux qui y participent un sentiment de solidarité profondément ressenti.

Une fin en soi

Nous voici au cœur du sujet. Si nos industriels peuvent laisser à un négociateur communautaire le soin de défendre leurs intérêts face à la concurrence américaine ou japonaise, si nos exploitants agricoles peuvent accepter que le prix de leurs denrées soit fixé à Bruxelles, c'est parce que, entre industriels, agriculteurs et commerçants européens, l'unité du marché crée une puissante communauté d'intérêts. Rien de tel dès que l'on passe de l'économie à la politique ; tout au moins pour ce qui concerne la France.

Il en va autrement, en effet, pour nos partenaires européens. A part l'Irlande ils appartiennent tous à l'OTAN. L'Europe telle qu'ils la conçoivent est la marche occidentale du monde atlantique. Ils ont pris leur parti des blocs. S'ils souhaitent que l'Europe parle d'une seule voix, c'est pour qu'elle soit mieux entendue à Washington. Leurs politiques étrangères et leurs politiques de défense sont déjà étroitement concertées avec celle de l'Amérique au sein de l'alliance atlantique. Qu'elles le soient davantage demain entre partenaires européens au sein des communautés instituées par le traité de Rome leur semble avantageux et naturel.

Pour le général de Gaulle, dès qu'il eut repris en main les affaires du pays, la France qui se préparait à quitter l'OTAN, qui *refusait de s'agréger à un bloc*, qui ne laissait à personne le soin d'agir à sa place ou de parler en son nom, ne pouvait envisager, même à terme, de soumettre sa politique étrangère et sa politique de défense aux règles contraignantes du traité de Rome. Son intransigeance sur ce point fut, peut-être, la cause principale de l'échec du plan Fouchet. Ayant pris acte de cet échec et pris conscience à cette occasion de l'irréductible opposition de vues entre lui-même et ceux pour qui il n'y avait pas de salut pour l'Europe hors du traité de Rome, le général de Gaulle laissa sans réponse les multiples ouvertures qui furent faites auprès de lui jusqu'à son départ, en vue de renouer les fils d'une négociation dont il savait qu'elle était sans espoir.

Depuis lors, les choses ont, il est vrai, évolué. Le 2 décembre 1969 à La Haye, les chefs d'Etat et de gouvernement convinrent que « l'Europe unie devait se fonder sur un patrimoine commun de respect de la liberté et des droits de l'homme et rassembler des Etats démocratiques dotés d'un Parlement librement élu ». C'était, *implicitement, faire* bon marché de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural. Ils affirmèrent, d'autre part, qu'« il convenait, dans l'esprit du traité de Paris et de Rome, de donner forme à la volonté politique qui n'a cessé de soutenir les progrès de la Communauté européenne ». C'était rendre témoignage aux auteurs des traités et à leur « inspirateur ». Ainsi déblayé le terrain des principes, il restait à reprendre la marche en avant. La concertation des politiques étrangères baptisée « coopération politique » fut naturellement le terrain choisi pour faire les premiers pas.

Ayant ainsi donné des gages aux amis de M. Jean Monnet, M. Pompidou ne tarda pas à manifester que, sur le fond des choses, notre politique n'avait pas fondamentalement changé : la France voulait bien pratiquer la « coopération politique » à condition que ce fût en marge du traité de Rome.

L'obscure querelle surgie en 1972 entre la France et ses partenaires européens sur le siège du secrétariat de la « coopération politique » n'avait pas d'autre sens. Pour la France, ce siège devait être situé à Paris, à la rigueur dans une autre capitale, mais sous aucun prétexte à Bruxelles.

Chicanes futiles en apparence mais significatives et non dénuées de portée : la France peut, si elle le veut, mettre la « coopération politique » en sommeil et recouvrer l'entière maîtrise de sa politique étrangère. Si, demain, celle-ci devait devenir un attribut des Communautés dans l'Europe du traité de Rome, l'irréversible risquerait fort d'avoir été accompli.

L'évolution qui s'est produite à cet égard depuis quelques années, sans éveiller l'attention, donne à réfléchir. Dès 1970, il avait été admis qu'un colloque semestriel réunirait les ministres des affaires étrangères des Etats membres et les membres de la commission politique de l'Assemblée de Strasbourg pour faire le point des travaux en cours dans le domaine de la « coopération politique ». En 1974, il fut prévu que les réunions se tiendraient désormais au rythme de quatre par an. Il fut en outre, décidé que le président en exercice des conseils des Communautés ferait annuellement une communication à l'Assemblée sur la situation internationale. La porte est ainsi largement entrouverte et il est sûr que demain, élue au suffrage universel et forte de la pratique déjà établie, l'Assemblée ne se fera pas faute de débattre à sa guise des questions relatives à la politique extérieure des Etats membres.

Depuis la fin de 1974, la distinction entre ce qui ressort à la « coopération politique » et ce qui relève de la Communauté, est remise en cause dans son principe même. En effet, aux termes du communiqué publié à l'issue de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement qui s'est tenue à Paris en décembre 1974, « reconnaissant la nécessité d'une approche globale des problèmes internes que pose la construction européenne et de ceux avec lesquels l'Europe est confrontée à l'extérieur, les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé de se réunir trois fois par an et chaque fois que nécessaire, en conseil de la Communauté et au titre de la *coopération politique* ». *Ainsi*, la confusion des genres est établie. L'Europe du traité de Rome, celle de Jean Monnet, est à nouveau en marche.

Faut-il poursuivre dans cette voie, retrouver après un long détour l'orientation qui était celle des premiers pères de l'Europe, au risque d'engager un processus de médiatisation de notre politique étrangère et de notre politique de défense ? Faut-il, au contraire, couper court à l'évolution qui s'est amorcée depuis quelques années, en revenir après *quelques écarts à la politique du* général de Gaulle ? Faut-il être pour ou contre l'Europe du traité de Rome ? Tel est bien l'enjeu du prochain scrutin.

ETIENNE BURIN DES ROZIERS.

Le Monde

étranger

A LA VEILLE DE LA RESTITUTION D'EL-ARICH A L'ÉGYPTE

Le Caire se refuse à ouvrir la frontière avec Israël avant la « normalisation » prévue par le traité

La ville d'El Arich, conformément au traité israélo-égyptien, sera restituée à l'Egypte le vendredi 25 mai. Le même jour doivent s'ouvrir à Bersheba, en présence du secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, les négociations sur l'autonomie de la Cisjordanie et du territoire de Gaza.

Le président Sadate et M. Begin se rencontreront le dimanche 27 mai à El-Arich et se rendront ensemble à Bersheba.

De notre envoyé spécial

El-Arich. — Dernier coup de pinceau sur la poussière d'El-Arich. L'opération cache-misère est presque terminée. On achève de donner un air de fête à la « capitale du Sinaï » qui va être restituée à l'Egypte, après douze ans d'occupation israélienne. L'événement — première grande étape de l'évacuation du Sinaï, selon le traité de paix — sera célébré vendredi 25 mai comme prévu, mais ne marquera pas le début de la « normalisation » des rapports entre Israël et l'Egypte, contrairement à ce que souhaitait M. Begin et qu'il ne cessait d'annoncer depuis plus d'un mois.

C'est précisément à El-Arich que les Egyptiens ont apporté mercredi un démenti formel à ce propos au premier ministre israélien. Lors d'une rencontre impromptue avec M. Moshe Dayan, M. Boutros-Ghali, ministre d'Etat égyptien chargé des affaires étrangères, a mis les choses au point : *« La normalisation entrera en vigueur, conformément au traité signé à Washington, c'est-à-dire neuf mois après l'échange des instruments de ratification* (qui a eu lieu le 25 avril). *En attendant, le principe de l'ouverture de la frontière est maintenu, mais l'application de ce principe n'aura lieu que dans les huit prochains mois. »* Les touristes israéliens prêts à partir en week-end vers le canal de Suez et les pyramides devront donc encore patienter.

La réaction de M. Begin ne s'est pas fait attendre. A Londres, où il se trouve, le premier ministre a déclaré au cours d'une conférence de presse mercredi soir : *« La déclaration de M. Boutros-Ghali est contraire à l'esprit des accords israélo-égyptiens. »* M. Begin a rappelé que, lors de sa visite au Caire, le 2 avril, M. Sadate lui avait promis que la frontière pourrait être ouverte et un couloir aérien entre Israël et l'Egypte inauguré à l'occasion de la restitution d'El-Arich. M. Begin s'était alors empressé de répandre la nouvelle, et mardi il déclarait encore : *« Nous proclamerons dimanche l'ouverture de la frontière »,* ajoutant même devant les journalistes : *« Comme vous pouvez le constater, la normalisation se réalise très rapidement. »*

Un malentendu

Il y avait à l'évidence un malentendu, ou plus exactement une interprétation hâtive de la part de M. Begin. Il semble que M. Sadate, pour répondre aux demandes pressantes du premier ministre, ne s'était engagé qu'à *« proclamer »* son accord de principe. C'est du moins ce que M. Boutros-Ghali a donné à entendre mercredi. M. Begin lui-même paraissait déjà moins sûr de son fait quand il déclarait, la semaine dernière, qu'il accepterait un *« délai »* si l'Egypte n'était pas *« prête à accueillir les touristes israéliens ».* Mercredi soir, il a fait savoir qu'il espérait obtenir, le 27 mai, de M. Sadate un changement de la position égyptienne.

Un jeu serré

Ce qui vient de se produire à El-Arich est le résultat d'un jeu serré auquel se livrent Israéliens et Egyptiens depuis les accords de Camp David en septembre. M. Begin veut rendre au plus tôt irréversible le processus de paix dans lequel M. Sadate s'est engagé, cherchant ainsi à éviter que l'Egypte ne puisse faire marche arrière au cas où les pressions des pays arabes hostiles au traité israélo-égyptien deviendraient trop fortes ou en cas d'échec des premiers pourparlers sur l'autonomie qui commencent vendredi. A l'inverse, l'Egypte veut agir avec prudence afin de ne pas accroître son isolement et de ne pas provoquer davantage la colère d'un monde arabe presque unanime à dénoncer l'*« accord séparé »*. D'autre part, Le Caire veut mettre à l'épreuve M. Begin et lui rappeler sans cesse que la paix recherchée par l'Egypte ne se limite pas au seul traité israélo-égyptien.

Les réticences égyptiennes à une normalisation accélérée sont en quelque sorte la réponse au considérable durcissement de la politique israélienne concernant l'avenir de la Cisjordanie et du territoire de Gaza (*le Monde* des 19 et 23 mai). Le gouvernement égyptien tente une nouvelle fois de faire admettre aux Israéliens le fameux « lien » entre le traité de paix et la mise en place de l'autonomie dans les territoires palestiniens occupés. Le raidissement égyptien est par ailleurs une manière de souligner que M. Begin n'a toujours pas fait les « gestes » qu'on attendait tant au Caire qu'à Washington, après la signature du traité : libération des prisonniers palestiniens et mesures de libéralisation en Cisjordanie et à Gaza.

Dans ce climat de tension, M. Dayan s'est vu opposer une fin de non-recevoir au sujet des derniers points litigieux : les quelque cinq mille habitants d'El-Arich qui travaillaient en Israël ne seront plus autorisés à le faire jusqu'à nouvel ordre. Il n'y aura pas d'accord sur l'exploitation des pêcheries de la lagune du lac Bardawil, situé à l'est d'El-Arich, le long de la bande côtière qui va être rendue à l'Egypte, et il n'est pratiquement plus question de « coopération » entre les deux administrations dans la région de part et d'autre de la nouvelle frontière.

Des préparatifs fébriles

Malgré ces difficultés politiques, les préparatifs de la passation de pouvoir ont continué selon le programme établi. Depuis le début du mois, militaires et fonctionnaires égyptiens ont progressivement repris possession d'El-Arich. Pour la première fois, l'aérodrome situé à la sortie de la ville a accueilli des avions venus du Caire, et des camions de l'armée égyptienne ont sillonné les rues de l'agglomération. Le nouveau maire (nommé) et le futur gouverneur de la région, accompagnés de nombreux fonctionnaires, ont visité les lieux. Des techniciens ont rétabli les communications téléphoniques avec Le Caire. La semaine dernière, un fourgon blindé est venu assurer le versement de l'ultime paie des deux cent cinquante habitants qui collaboraient avec l'administration israélienne, et des primes ont été accordées à cette occasion. Devant le siège du « gouvernement militaire », où flotte encore le drapeau blanc et bleu, le scribe qui proposait ses bons offices pour traduire les démarches de ses concitoyens a rangé sa machine à écrire aux caractères hébraïques.

Au total, près de deux mille civils et militaires égyptiens se sont succédé ces dernières semaines à El-Arich ; ce qui n'a pas manqué de poser un problème de logement. Décoré de couleurs éclatantes, l'unique hôtel qui vient d'ouvrir, sous le nom d'Hôtel de la Paix, n'offrait qu'une vingtaine de chambres, et l'on a installé des lits jusque dans le hall d'entrée. Les nouveaux arrivants ont dû trouver refuge chez l'habitant ou se résoudre à coucher sur la plage, à l'abri de l'immense palmeraie qui a fait la renommée d'El-Arich, en faisant oublier le sous-développement de cette ville de trente-cinq mille habitants, assoupie aux confins du désert (*le Monde* du 5 avril).

Manifestations de colons israéliens

Sur les toits claque le drapeau égyptien, des arcs de triomphe ont été dressés dans les principales avenues, à la gloire du président Sadate *« restaurateur de la dignité arabe »* et les murs sont couverts de portraits du raïs. Le monument élevé à la mémoire des soldats égyptiens tombés durant la première guerre de 1948 a été nettoyé et un aigle de bronze replacé sur la stèle. C'est à cet endroit qu'aura lieu, le 25 mai, la cérémonie marquant la restitution de la ville.

A quelques kilomètres de là, des centaines d'Israéliens, venus des colonies de la région ou appartenant à des mouvements extrémistes tels que le Gouch Emounim (Bloc de la foi), sont venus prêter main-forte aux membres du « mochav » (coopérative) de Neot Sinaï qui se sont retranchés sur un terrain qu'ils refusent d'évacuer. Les deux cents hectares de cultures maraîchères qu'ils étaient prêts à défendre coûte que coûte, se trouvent sur le tracé de la nouvelle frontière. Plus d'un millier de manifestants se sont rassemblés et barricadés mercredi au milieu des champs de légumes. Venus tout exprès de Jérusalem, le ministre de la défense, M. Ezer Weizman, et le ministre de la justice, M. Chmuel Tamir ont tenté sans succès de négocier leur départ. L'intervention de l'armée devenait nécessaire et elle a commencé ce jeudi matin à l'aube. Ces colons irréductibles ont déjà organisé des manifestations à diverses reprises ces derniers mois. Pourtant, les habitants de Neot Sinaï ont obtenu du gouvernement du Caire le bénéfice d'une exception qui paraît aujourd'hui importante. La blanchisserie industrielle qu'ils ont fondée et dont l'armée israélienne est le grand client, est située sur le territoire qui, dès le 25 mai, sera sous contrôle égyptien. Mais cette usine pourra continuer à tourner. Les membres du personnel se verront en effet accorder des laissez-passer par les autorités égyptiennes. Pour eux seuls la frontière s'entrouvrira. A moins d'un revirement égyptien après la rencontre au sommet du 27 mai, ce sera le seul et unique cas de « normalisation ».

FRANCIS CORNU.

A L'O.M.S.

Le débat sur l'expulsion d'Israël est reporté à l'année prochaine

De notre correspondante

Genève. — Les efforts des pays arabes tendant à priver Israël du droit de vote à l'assemblée mondiale de la santé, ainsi que de toute forme d'assistance de la part de l'Organisation mondiale de la santé, ont échoué. Le projet de résolution canadien, appuyé par des pays du tiers-monde, selon lequel l'expulsion de l'O.M.S. d'un Etat membre ne devrait pouvoir être prise qu'à la majorité des deux tiers et non plus à la majorité simple, a été adopté (*le Monde* daté 20-21 mai). Les délégations qui se sont prononcées en faveur de l'initiative canadienne savaient parfaitement qu'il ne s'agissait pas seulement d'un point de procédure. Plusieurs pays non alignés se sont nettement désolidarisés des pays arabes. Ainsi, l'Angola, qui avait été un des cosignataires de la résolution anti-israélienne, a demandé au secrétariat de l'assemblée que son nom ne figure plus au bas de ce texte. Les chances de voir Israël condamné étant sérieusement compromises, il fallait aux auteurs de cette dernière résolution sauver la face. Après une série de pourparlers en coulisses, une parade fut trouvée : M. Halfand Malher, directeur général de l'O.M.S., fit savoir qu'un des membres du comité spécial d'experts chargé d'étudier la situation sanitaire des habitants des territoires occupés avait été remplacé depuis quelques jours seulement par un autre médecin indonésien.

L'assemblée saisit ce prétexte pour décider par consensus que le nouveau comité d'experts présentera son rapport lors de la prochaine assemblée mondiale de la santé, en mai 1980. Par voie de conséquence, le débat et le vote sur la résolution demandant l'expulsion d'Israël ont été remis à l'an prochain.

ISABELLE VICHNIAC.

NÉPAL

Après de violentes manifestations d'étudiants

LE ROI BIRENDRA ANNONCE UN RÉFÉRENDUM SUR LE RETOUR AU MULTIPARTISME

Le roi Birendra a annoncé, jeudi 24 mai, l'organisation d'un prochain référendum qui permettrait aux Népalais de choisir entre une réforme de l'actuel système, dans lequel les partis sont interdits, et la mise en place du multipartisme. Le Népal vit sous un régime de *panchayats* (assemblées) à tous les niveaux : les *panchayats* de village élisant des *panchayats* provinciaux, qui choisissent cent huit des cent trente-cinq députés de l'Assemblée nationale. Les vingt-sept restant sont nommés par le souverain.

La décision du roi intervient après une sanglante journée d'émeute mercredi à Katmandou. Une imposante manifestation organisée par les étudiants et sévèrement réprimée par l'armée, qui avait dû appuyer la police débordée, a fait plusieurs morts et des centaines de blessés.

Les manifestants ont incendié deux journaux pro-gouvernementaux, endommagé les bureaux de la compagnie aérienne nationale et incendié ses dépôts de carburant.

Pour un retour à la démocratie

Les troubles avaient commencé en avril quand des étudiants se virent refuser l'autorisation de se rendre au Pakistan pour protester contre l'exécution de l'ancien premier ministre Ali Bhutto. Ils demandèrent alors une plus grande liberté, des réformes dans l'enseignement et surtout un retour à la démocratie.

Les autorités ont, pour leur part, dénoncé les *« agitateurs »* et les *« éléments anti-sociaux »* inspirés par des *« agents étrangers ».* Les troubles ont toutefois été assez graves pour inciter le souverain à sortir de sa réserve et à envisager l'abandon d'un système politique qui était la base du régime mis en place par son père, le roi Mahendra. — *(A.F.P., Reuter, U.P.I.)*

Cambodge

● *Une déclaration du prince Sihanouk. — « Je n'accepterai jamais l'occupation vietnamienne du Cambodge. Aussi longtemps que je serai en vie je continuerai la lutte »,* a déclaré, mercredi 23 mai à Pyongyang, le prince Sihanouk qui a, en outre, critiqué le rôle de l'Union soviétique au Cambodge. — *(A.F.P., Reuter.)*

CHINE

Des dirigeants provinciaux de premier plan vont se rendre dans des pays occidentaux

De notre correspondant

Pékin. — Trois dirigeants provinciaux chinois de premier plan vont prochainement se rendre dans des pays occidentaux à la tête d'importantes délégations. Le plus significatif de ces voyages est sans doute celui que doit faire en juin M. Zhao Ziyang en Grande-Bretagne, en Suisse et en France. Premier secrétaire du comité du parti dans la province du Sichuan, qui représente à elle seule un dixième de la population chinoise, M. Zhao n'est que membre suppléant du bureau politique du P.C., mais il est l'un des personnages *« montants »* de la direction. Il a accompagné en août 1978 M. Hua Guofeng dans son voyage en Roumanie et en Yougoslavie. A plusieurs reprises, il lui a appartenu de rendre publiques, lors de conférences provinciales tenues dans sa capitale de Chengde, certaines des orientations nouvelles du régime et de jouer ainsi un rôle pilote dans la vie politique. Le 23 mai encore, le *Quotidien du peuple* a publié en première page le compte rendu d'un rapport qu'il a présenté sur les problèmes idéologiques à l'ordre du jour (1).

Le maire de Shanghai, M. Peng Chong, membre du bureau politique, doit, de son côté, se rendre à la même époque en Italie, en Espagne et en Allemagne fédérale. Le premier secrétaire de la région autonome du Xinjiang enfin, M. Wang Feng, part à la fin de cette semaine pour les Etats-Unis.

Dès l'année dernière, la Chine a pris l'habitude d'inclure des dirigeants provinciaux dans ses délégations se rendant à l'étranger. C'est la première fois, cependant, que des responsables régionaux prennent eux-mêmes la tête de groupes nombreux — plusieurs dizaines de personnes — pour des visites en Occident. L'objectif de l'opération est de faire découvrir à ces responsables un monde extérieur qu'ils ont jusqu'à présent rarement eu l'occasion de connaître, et avec lequel, dans le cadre des mesures de décentralisation récemment adoptées (*le Monde* du 12 mai), ils sont appelés à traiter directement sur le plan économique pour le développement des régions dont ils ont la charge.

ALAIN JACOB.

(1) Dans ce rapport, M. Zhao a critiqué simultanément *« deux tendances erronées »* devenues *« évidentes »* depuis décembre à l'intérieur comme à l'extérieur du P.C. : l'une *« aux apparences ultra-gauchistes »* qu'il a accusée de vouloir en revenir aux *« absurdités »* de la *« bande des quatre »* et l'autre *« droitière »*. Les critiques les plus acerbes ont toutefois été réservées aux premiers. M. Zhao a aussi fustigé *« la pensée fossilisée ou semi-fossilisée »* de certains cadres qui *« se cramponnent »* à un *« pseudo-marxisme »* en vigueur avant la mort de Mao. — *(A.F.P.)*

LIBAN

Les violents bombardements effectués par Israël aggravent les tensions intérieures

De notre correspondant

Beyrouth. — L'aviation israélienne a violemment bombardé Damour le mercredi 23 mai au crépuscule, faisant, selon les Palestiniens, dix morts et trente-cinq blessés. Le bilan réel du raid paraît cependant être encore plus lourd. S'y ajoutent les victimes de nombreux autres actes de guerre israéliens durant la même journée en territoire libanais : bombardement aérien d'Aychiyeh et de Rihane et pilonnage par bateaux de guerre ou artillerie terrestre (avec participation des milices chrétiennes du commandant Haddad), de six localités du Sud.

Le raid sur Damour a duré quarante minutes, de 18 h. 10 à 18 h. 50, et a entraîné la fermeture, durant une demi-heure, de l'aéroport de Beyrouth. la localité bombardée, habitée depuis 1976 par les Palestiniens déplacés du camp de Tell-El-Zaatar, étant située à 10 kilomètres à vol d'oiseau des pistes de celui-ci, et à 30 kilomètres par la route, au sud de Beyrouth. Un village voisin, Haret-Naameh, a été visé. Trois membres du F.P.L.P.-commandement général y ont été tués.

Ces attaques étaient une réplique à trois attentats palestiniens qui, mercredi, ont fait trois morts et treize blessés en Israël (*le Monde* du 24 mai). En fait, l'Etat hébreu n'attend plus des opérations de fedayin pour entreprendre des *« représailles »* au Liban, mais mène une politique de harcèlement continu, tout en accroissant sa pression dans les heures et les jours suivant de tels attentats.

Les bombardements aériens, comme ce fut encore le cas mercredi après-midi, suscitent la riposte de la D.C.A. palestinienne et de la FAD syrienne, sans utilisation de fusées sol-air, seules capables d'atteindre les avions. Ceux-ci opèrent donc impunément. Les bombardements terrestres du Sud provoquent, en général, une riposte de l'artillerie palestino-progressiste, qui atteint, plutôt qu'Israël, la bande frontalière tenue par les milices chrétiennes. L'intervention croissante d'Israël au Liban est accompagnée de nombreux incidents sans lien direct entre eux, mais qui contribuent à la montée des périls perceptibles à Beyrouth. Ainsi, de mardi à mercredi soir, a-t-on enregistré des duels d'artillerie assez violents dans les ruines du centre de la capitale entre les milices chrétiennes et les troupes syriennes de la FAD, ainsi qu'un attentat à Tripoli, suivi d'échauffourées. Ces incidents plus ou moins graves entretiennent la tension même durant les journées relativement calmes dites, ici, « plates ».

L'impasse politique

La situation risque de devenir d'autant plus préoccupante que l'impasse politique se confirme. Le président Sarkis poursuit ses consultations pour tenter de remplacer le cabinet Hoss démissionnaire par un gouvernement d'entente nationale. Il se heurte à des exclusives qui rendent l'entreprise plus qu'aléatoire : le Front libanais (chrétien) ne veut plus de M. Hoss comme premier ministre ; M. Frangié ne saurait être représenté dans un cabinet comprenant un phalangiste. M. Walid Joumblat refuse de coopérer avec des *« collaborateurs d'Israël ».*

M. Sarkis a lancé un cri d'alarme à l'adresse des députés qu'il consulte, soulignant que le Liban est menacé de partition et de désintégration si un minimum d'entente interne n'est pas réalisé pour le sortir au plus tôt du cercle vicieux où il se débat. Le ministre des affaires étrangères du cabinet sortant, M. Boutros, a, de son côté, lancé une mise en garde contre un *« vide de pouvoir ».* Mais tous les protagonistes étant prisonniers de leurs positions et surtout de leurs alliances — avec Israël pour les uns, avec la Syrie pour les autres, — on ne voit pas comment un gouvernement d'entente pourrait être constitué.

LUCIEN GEORGE.

IRAN

L'AYATOLLAH KHOMEINY DÉCIDE DE LIBÉRER DES CENTAINES DE PRISONNIERS

(Suite de la première page.)

Le premier ministre, M. Bazargan, a lancé mercredi un nouvel appel en faveur d'une *« amnistie générale »,* pour des raisons *« politiques et non hpmanitaires »,* les collaborateurs de l'ancien régime s'étant *« rendus coupables de crimes ».* Il a fait cette déclaration à la suite d'un entretien avec l'ayatollah Khomeiny. Ce dernier a demandé aux membres du clergé de prêter leur plein concours au gouvernement de M. Bazargan.

Les tenants d'une poursuite de la répression n'ont pas pour autant désarmé. La presse signale des manifestations en province demandant l'exécution d'anciens tortionnaires ou responsables locaux de la SAVAK. Les mesures de grâce prises ou annoncées n'ont pas interrompu les exécutions. Deux des cinq militaires, fusillés dans la nuit du mercredi au jeudi 24 mai à Téhéran, Ghazvin et Ispahan, — un colonel et un sous-lieutenant de la garde impériale — avaient été condamnés à mort pour avoir participé au massacre de cent vingt manifestants, à Téhéran, le 8 septembre dernier.

On apprend, enfin, que Me Klarsfeld, membre de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, a été reçu mercredi par le ministre de la justice, M. Assadollah Mobasherin. Celui-ci a assuré Me Klarsfeld que le *« peuple iranien a toujours vécu en bonne intelligence avec la communauté juive »,* et qu'en sa qualité de ministre de la justice, il n'avait fait qu'avaliser la condamnation par les tribunaux, de M. Elghanian.

● *La « loi de capitulation »,* qui garantissait depuis octobre 1964 l'immunité diplomatique et diverses exemptions aux conseillers militaires américains en Iran, est abrogée, a annoncé l'agence iranienne de presse. — *(A.F.P.)*

AMÉRIQUES

Canada

Le parti québécois se félicite du départ de M .Trudeau

De notre correspondant

Montréal. — M. Joe Clark, nouveau premier ministre élu, a annoncé, mercredi 23 mai dans une conférence de presse, que la composition de son gouvernement serait connue d'ici sept à dix jours. On ne sait pas encore quel jour M. Pierre Elliott Trudeau se rendra auprès du gouverneur général pour lui remettre la démission de son cabinet. Le résultat final du scrutin du 22 mai ne sera pas connu, lui non plus, avant deux ou trois jours, à cause notamment des recomptages nécessaires dans les circonscriptions où la lutte a été très serrée.

De toute évidence, c'est moins l'alternance au pouvoir des deux grands partis que la polarisation linguistique et politique du pays qui apparaît aux Canadiens comme l'élément capital de ces élections. Dans le Canada anglais, l'inquiétude est profonde. Les trois quarts des questions posées mercredi à M. Clark ont porté sur le problème de la représentation du Québec dans le gouvernement. Il n'a pu que renouveler l'engagement de nommer plusieurs ministres représentatifs de la population francophone.

De leur côté, les éditorialistes de la presse anglophone affirment tous, avec plus d'ardeur que de conviction, que le scrutin n'a nullement été un vote du Canada anglais contre le Canada français. Ils n'osent encore penser, semble-t-il, ce qu'un écrivain anglophone célèbre, M. Pierre Berton, affirmait la veille au cours d'un débat télévisé : « [Le scrutin du 22 mai], *c'est la preuve irréfutable d'une polarisation totale entre l'Est et l'Ouest. Il y a désormais au Canada, selon des frontières linguistiques, deux partis différents : un parti francophone et un parti anglophone.* »

Le pays retrouve le « caractère anglais »

C'est chez les anglophones du Québec que le malaise est le plus aigu. Ils estiment généralement que M. Clark ne comprend pas le Québec et qu'entre lui et M. Lévesque le dialogue tournera court, situation dans laquelle ils ont tout à perdre. Pourtant, ils apprécient au fond d'eux-mêmes que le pays ait retrouvé après tant d'années un « *caractère anglais* » dans lequel ils se reconnaissent. Ainsi que nous l'a dit l'un d'eux, producteur de télévision à Montréal : « *L'ère Trudeau, cela avait été pour les francophones une sorte de « Poussez-vous, faites-nous » de la place » à l'adresse des anglophones. Cette fois, les Anglais retournent le compliment. Mais les anglophones du Québec (environ 20 % de la population) sont assez lucides pour voir qu'ils risquent d'être les laissés-pour-compte de cette bipolarisation.* »

Chez les francophones, les positions sont nettement tranchées. Il y a ceux, comme M. Claude Ryan, chef du parti libéral du Québec, qui retiennent avant tout que le parti libéral est un parti fédéraliste, et que jamais les Québécois n'avaient voté si massivement pour lui depuis 1945. En revanche, M. Lévesque, chef du parti québécois et premier ministre, a déclaré que les résultats des élections lui paraissaient naturels dans la mesure où les Québécois auraient, selon lui, voté d'autant plus massivement pour l'« enfant du pays » qu'ils se sentaient menacés. « *C'est un vote qui est, par nature, familial* », a-t-il affirmé.

Quel que soit leur attachement au fédéralisme (le parti conservateur est aussi fédéraliste que le parti libéral), il faut souligner que les Québécois n'avaient peut-être pas vraiment le choix : il y a très longtemps que le parti conservateur a perdu pied au Québec, où il n'est plus perçu depuis des décennies par les Québécois francophones que comme le parti du Canada anglais et de la haute finance. Son chef, M. Clark, a été ridiculisé par la presse comme peu d'hommes politiques occidentaux ont pu l'être dans la période contemporaine. Mais là où la satire du personnage laissait place occasionnellement dans la presse anglophone à une analyse plus objective de son travail à la Chambre ou au sein de son parti, la presse francophone en restait, elle, aux caricatures, n'ayant pas le goût de suivre de près ce qui se passait dans l'univers anglophone du parti conservateur. Il faudra attendre le référendum sur la « souveraineté-association » au Québec pour savoir si les Québécois ont voté massivement libéral le 22 mai plus par fédéralisme que par réflexe culturel et linguistique.

Le parti québécois, quant à lui, a des raisons d'être satisfait des élections. « *C'est un vote sain* », a estimé le ministre Camille Laurin. « *L'élection fédérale pourrait constituer le point de départ d'une discussion sensée entre le Québec et le reste du pays* », a déclaré M. René Lévesque. La thèse sous-jacente est claire : M. Trudeau semait la confusion dans les esprits en prétendant que l'on pouvait être également Québécois et Canadien. Il était l'image même de ce que rêvait d'être le fédéralisme canadien, même s'il n'était pas parvenu en onze ans à traduire ses idées dans les faits. Désormais, les figures symboliques jouent, au contraire, en faveur du parti québécois : Ottawa est dirigé par un anglophone qui ne sait trop comment faire pour trouver la poignée de francophones qui donneront à son gouvernement un air d'unité nationale. Plus les Québécois pourront avoir l'impression d'être des « pièces rapportées » sur l'édifice fédéraliste, plus il sera facile au parti québécois de les inviter à ne compter que sur eux-mêmes. Mais un gouvernement minoritaire comme celui de M. Clark ne peut être d'une grande longévité. Il faudra que le référendum sur la souveraineté-association ait lieu avant que de nouvelles élections ne viennent bouleverser ce tableau.

ALAIN-MARIE CARRON.

El Salvador

APRÈS L'ASSASSINAT D'UN MINISTRE

L'état de siège est proclamé pour trente jours

De notre envoyé spécial

San-Salvador. — L'état de siège a été décrété pour une durée de trente jours mercredi 23 mai dans la République d'El Salvador. La décision, qui a été prise après une réunion extraordinaire du président Romero et de ses ministres, était attendue, la violence n'ayant cessé de se développer ces derniers jours. L'état de siège suspend les libertés individuelles, les droits d'association et de réunion, l'inviolabilité du domicile et de la correspondance, et permet la détention sans mandat judiciaire.

Dans la matinée, le ministre de l'éducation, M. Carlos Herrera, avait été assassiné en se rendant à son travail. Un commando du mouvement de guérilla des Forces populaires de libération (F.P.L.) l'avait mitraillé dans sa voiture.

Le Bloc populaire révolutionnaire (B.P.R.), qui regroupe notamment un syndicat d'enseignants, deux organisations paysannes et deux associations étudiantes, et qui est responsable des occupations des ambassades de France et du Venezuela, est idéologiquement proche de ce mouvement, même si, jusqu'à présent, le Bloc n'avait pas eu recours aux actions violentes. Avant de collaborer avec le régime militaire, M. Herrera avait appartenu à l'aile conservatrice de la démocratie chrétienne.

La tension reste vive depuis la violente répression mardi par la police d'une manifestation de soutien au commando du B.P.R., qui continue d'occuper l'ambassade du Venezuela. Seize cadavres ont été retirés des abords de l'ambassade et la zone reste quadrillée par d'importantes forces de la Garde nationale. Les perturbations dans le transport public ont contribué à augmenter la tension. Les compagnies d'autobus sont en grève partielle. Elles entendent à la fois demander une augmentation du prix des transports, et protester contre les attentats dont sont victimes leurs véhicules. Une vingtaine d'autobus ont été incendiés dans le courant du mois.

La situation avait commencé à se détériorer le 4 mai avec les occupations d'ambassades effectuées par le B.P.R. Quatre jours plus tard, une manifestation de sympathisants du Bloc, face à la cathédrale, avait été réprimée par balles. Vingt personnes avaient alors été tuées. Depuis, une dizaine d'assassinats des membres des forces de l'ordre ont été enregistrés à San-Salvador et Santa-Ana, les deux principales villes du pays.

Le « *dialogue national* », auquel le président Romero avait, il y a quelques jours, appelé l'opposition modérée et qui devait commencer ce jeudi 24 mai par une première réunion plénière, semble avoir fait long feu. Avant que soit connue la nouvelle de la proclamation de l'état de siège, les principaux partis invités (dont le parti démocrate-chrétien) avaient déjà fait savoir leur décision de ne pas participer à la rencontre. Ils invoquaient « *la contradiction entre les déclarations d'ouverture et la réalité de la répression que connaît le pays, surtout après le massacre près de l'ambassade du Venezuela* ».

La proclamation de l'état de siège ne peut qu'accentuer la rapide polarisation que connaît maintenant le pays, laissant face à face les forces armées et les organisations clandestines. L'impasse semble totale.

THIERRY MALINIAK.

A TRAVERS LE MONDE

Brésil

● LE SYNDICAT DES JOURNALISTES de l'Etat de Sao-Paulo a appelé mercredi 23 mai ses cinq mille adhérents à faire grève. Les revendications portent sur une augmentation de salaire de 25 % et sur l'exercice du droit syndical. Cette grève, la première depuis 1961, est illégale. — *(U.P.I.)*

Grande-Bretagne

● LE FOREIGN OFFICE a annoncé mercredi 23 mai la nomination de Sir Anthony Parsons au poste de représentant permanent britannique à l'O.N.U. M. Parsons, cinquante-sept ans, ancien ambassadeur en Iran, succédera à M. Richard Ivor. — *(A.F.P.)*

Hongrie

● M. BREJNEV fera une courte visite en Hongrie à partir du 30 mai, confirme-t-on lundi 21 mai de source officielle à Budapest. Cette visite, ajournée à plusieurs reprises en raison du mauvais état de santé du secrétaire lgénéral, santé du secrétaire général, gramme sera peu chargé. — *(A.F.P.)*

Inde

● LE DALAI LAMA fera une visite en Union soviétique et en Mongolie en juin. Le chef spirituel des Tibétains, réfugié depuis vingt ans en Inde, assistera à la Conférence de paix des bouddhistes qui se tiendra à Oulan-Bator, le 16 juin. — *(A.F.P.)*

Indonésie

● LE PARLEMENT PORTUGAIS a voté mardi 22 mai à l'unanimité deux motions condamnant l'invasion et l'annexion par l'Indonésie de l'ancienne colonie portugaise de Timor-Oriental à la fin de 1975. — *(U.P.I.)*

Laos

● A LA SUITE DES CALAMITES NATURELLES qui ont ravagé le Laos en 1978 et du grave déficit alimentaire dont souffre le pays, l'Association France-Laos d'amitié et de solidarité (AFLAS) lance un appel pour recueillir des dons.

★ AFLAS, 54, rue de l'Aqueduc, 75010 Paris.

Namibie

● L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA NAMIBIE s'est réunie pour la première fois lundi 21 mai à Windhoek, alors que les négociations pour un règlement sous l'égide de l'ONU dans le territoire sont dans l'impasse. Dans son discours d'ouverture, l'administrateur général sud-africain du territoire, le juge Steyn, a souligné que les 50 députés blancs, africains et métis — qui disposent maintenant de pouvoirs législatifs, faisaient pénétrer le territoire dans « *la terre promise de la responsabilité totale mise de la responsabilité totale* », et rappelle qu'un « conseil » composé de membres de l'Assemblée sera désigné pour l'aider dans sa tâche. Un Africain, M. Johannes Skrywer, a été élu président de l'Assemblée. — *(A.F.P.)*

Pologne

● A DIX JOURS DE LA VISITE DU PAPE, l'organe du parti communiste polonais, *Trybuna Ludu*, a lancé mercredi 23 mai un avertissement aux dissidents et opposants du régime. « *Celui qui cherchera*, écrit le journal, *à troubler les relations Eglise-Etat doit savoir que de tels agissements nuiront à la Pologne, à l'Eglise et nuiront également à la bonne atmosphère de la visite papale* » dont l'objectif est « *un dialogue constructif entre notre Etat et l'Eglise* ».

Quelques jours auparavant, le KOR, principal mouvement d'opposition, avait lancé un appel à une amnistie générale. Il affirmait que la Pologne est l'un des pays européens où la politique pénale est la plus répressive. Selon le KOR, les autorités auraient actuellement suspendu toutes les mesures de libération conditionnelle. — *(A.F.P.)*

R.D.A.

● TROIS RESSORTISSANTS OUEST-ALLEMANDS ont été arrêtés les 22 et 23 mai en R.D.A. et accusés d'espionnage au profit de la République fédérale. D'autre part, un tribunal militaire est-allemand a condamné Mme Angela von Balluseck, également ouest-allemande, âgée de 62 ans, à douze ans de prison pour le même motif. — *(A.F.P.)*

Suède

● M. HANS MALIN, ancien commissaire de police suédois, arrêté en février, a été condamné le 23 mai par un tribunal de Stockholm à quatre ans de prison pour espionnage et communication de renseignements sur des étrangers résidant en Suède à diverses puissances, dont l'Irak, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. A la suite de cette affaire, le gouvernement suédois avait protesté auprès des ambassades de ces différents pays et expulsé trois diplomates irakiens. — *(A.F.P.)*

Thaïlande

● L'INDONESIE A PROPOSE SON AIDE A LA THAILANDE en cas d'attaque menée par les forces vietnamiennes qui se trouvent au Cambodge. C'est ce qu'a déclaré, mercredi 23 mai, au quotidien indonésien des forces armées *Angkatan Bersenjata* le général Panggabean, ministre coordinateur de la politique générale et de la sécurité et ancien ministre de la défense. *(A.F.P., U.P.I.)*.

AFRIQUE

Soudan

AU COURS DE SA VISITE A KHARTOUM

M. Giscard d'Estaing a fait approuver par le président Nemeiry son projet de « trilogue » entre l'Afrique, l'Europe et le monde arabe

Au terme d'un voyage d'une semaine au Rwanda et au Soudan, M. Giscard d'Estaing est rentré ce jeudi matin 24 mai à Paris. Au cours de sa visite « officielle de travail » à Khartoum, il s'est entretenu avec le général Nemeiry de son projet de charte de solidarité euro-afro-arabe.

De notre envoyé spécial

Khartoum. — M. Giscard d'Estaing a choisi sa brève « *visite officielle de travail* » dans la « *capitale de l'Afrique* », mercredi 23 mai, pour développer son projet de « *charte de solidarité* » entre l'Europe occidentale, le Proche-Orient et l'Afrique. Au cours d'un banquet offert par le président Nemeiry, il a défini ce « *trilogue* » (1) entre des « *familles de nations* », dont la « *formation ne résulte pas de la conjonction des intérêts* » mais « *s'enracine dans les solidarités profondes de la géographie, de l'histoire et de la culture* », comme « *la chance de ne plus être des enjeux dans la rivalité planétaire des puissances* ».

Le président était arrivé de Kigali, mercredi en fin de matinée, avec pour mandat de la sixième conférence franco-africaine de « *poursuivre ses contacts* » en faveur de la réunion d'un sommet euro-arabo-africain. Comme on s'y attendait, il a profité de sa visite au Soudan — dont le chef d'Etat assure la présidence de l'Organisation de l'unité africaine — pour expliciter son projet et proposer de le réaliser en deux étapes, « *une première de réflexion, d'explication et d'exploration* » et une « *seconde opérationnelle de préparation* ». « *Ce que les deux moitiés de l'Europe ont fait à Helsinki, les Européens, les Africains et les Arabes peuvent le faire aussi* », a-t-il estimé, donnant ainsi à son projet une « *vision politique* » commune aux « *groupements d'Etats* » concernés : la C.E.E. — dont il est le président en exercice, — l'O.U.A. et la Ligue arabe.

Le président Nemeiry s'est rallié aux propositions de M. Giscard d'Estaing. Dans une « *déclaration commune* » publiée à l'issue de leurs entretiens, il les a qualifiées d'« *initiative importante* » s'inscrivant « *dans la ligne de la politique soudanaise* » et s'est engagé à en « *saisir les instances compétentes* ». Il se serait même proposé d'en informer les Etats membres de l'O.U.A. avant le sommet de l'organisation panafricaine, prévu à Monrovia en juillet. « *La réaction du président Nemeiry a été extrêmement positive* », nous a déclaré, de son côté, M. Giscard d'Estaing.

Les réserves de Khartoum envers M. Sadate

Mais ce projet français, qui ne concerne pas moins de soixante-dix-huit Etats, n'a pas été le seul objet d'entretiens jugés « *très fructueux* » par le président soudanais et qui se sont déroulés dans « *un climat d'amitié et de franchise* », selon la déclaration commune. Les deux chefs d'Etat, qui se sont réunis pendant deux heures en tête à tête avant une deuxième session de travail élargie, ont évoqué la situation au Proche-Orient et les développements en Afrique, notamment au Tchad et au Sahara occidental. Ils se sont aussi entendus sur un deuxième protocole d'aide, d'un montant à peu près équivalent au premier (100 millions de francs), qui devrait notamment permettre de financer la deuxième tranche de la percée du canal de Jongléi et pourrait être signé avant la fin de l'année.

A l'avant-veille des célébrations du dixième anniversaire du régime, les autorités soudanaises ont réservé à M. Giscard d'Estaing un accueil chaleureux en dépit de la brièveté d'un séjour de douze heures. M. Nemeiry en a profité, pour la deuxième fois en quarante-huit heures, pour exprimer des réserves, sans le citer, à l'égard du traité de paix israélo-égyptien. Cette insistance est interprétée ici comme le signe d'un souci de ne pas se couper davantage des autres pays arabes.

Le président soudanais a indiqué que son pays soutenait le traité, mais qu'il avait demandé des éclaircissements au président Sadate sur trois points : le retrait israélien des territoires occupés, le droit des Palestiniens à l'autodétermination et le statut de la partie arabe de Jérusalem. Il n'a pas précisé s'il avait reçu une réponse de l'Egypte ni pourquoi il avait attendu si longtemps ensuite avant de faire connaître sa position. Il a ensuite exprimé sa « *satisfaction* » devant la « *position positive* » de la France sur le problème du Proche-Orient.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

(1) Et non « trialogue », néologisme dont la composition est contestable (*le Monde* du 21 mai).

Le communiqué final de la conférence de Kigali

La France sera l'« interprète » des pays africains auprès de la C.E.E. et des autres nations industrialisées

Voici les principaux points du communiqué publié, mardi 22 mai, à l'issue du sommet franco-africain de Kigali.

● *La situation économique mondiale et ses incidences sur le continent africain.* — Les participants ont déploré la persistance de l'inflation, la détérioration des termes de l'échange, la diminution de l'aide au développement et l'aggravation de l'endettement du tiers-monde. Ils ont demandé à la France d'être leur interprète auprès de la Communauté européenne et des autres pays industrialisés pour trouver une solution satisfaisante à ces problèmes.

● *Les relations euro-africaines.* — La conférence lance un appel à la France pour traduire fidèlement les préoccupations des Etats A.C.P. (Afrique-Caraïbes-Pacifique) auprès de ses partenaires de la C.E.E. et des autres pays industrialisés. A propos de la mention des droits de l'homme dans la future convention, les participants se sont prononcés pour une formulation visant à l'objectif de promotion de la personne humaine. Cette formulation devrait prendre place dans le préambule ou revêtir toute autre forme acceptable par les parties.

● *Le resserrement des solidarités.* — Le président de la République française a exposé les raisons qui justifient un resserrement des solidarités qui unissent les Etats européens, africains et arabes. La conférence a fait sien ce projet et a encouragé le chef de l'Etat français à poursuivre les contacts à son sujet avec les dirigeants de tous les Etats intéressés.

● *La sécurité.* — Rendant compte d'un mandat qui lui avait été confié par le cinquième sommet franco-africain de Paris, M. Senghor a présenté un rapport sur les problèmes de sécurité. Après avoir pris acte de ce rapport, la conférence a insisté sur la nécessité de la sécurité des Etats africains pour assurer leur développement économique. Après un échange de vues sur la question, la conférence a insisté sur l'esprit de solidarité entre ses membres et suggéré que des actions concrètes soient entreprises dans son cadre, au sein de l'Organisation de l'unité africaine et des instances régionales.

La conférence franco-africaine a exprimé le souhait de se doter d'un secrétariat administratif léger dont elle a confié l'étude aux représentants des pays suivants : Bénin, Côte-d'Ivoire, France, Gabon, Niger, Rwanda et Sénégal. En attendant les conclusions de cette étude, la conférence a chargé le ministre français des affaires étrangères d'assumer le secrétariat.

LES MASSACRES DE BANGUI

M. François-Poncet confirme la suspension de l'aide militaire à l'Empire Centrafricain

Répondant aux questions de MM. Mexandeau, député socialiste du Calvados, et Léger, député communiste des Ardennes, sur les conséquences que le gouvernement entendait tirer des massacres d'écoliers de Bangui, M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères, a confirmé mercredi 23 mai, devant l'Assemblée, la suspension de l'aide militaire française à l'Empire Centrafricain (*le Monde* du 24 mai). Rappelant ses précédentes déclarations, le ministre a précisé :

« *J'ai dit que les faits relatés, s'ils étaient confirmés, susciteraient l'indignation en France et en Afrique. J'arrive de Kigali, où j'ai constaté que ce sentiment était partagé par les responsables africains de toute tendance. La Côte-d'Ivoire, le Togo, le Rwanda, le Sénégal et le Libéria ont décidé d'envoyer à Bangui une commission d'enquête composée de magistrats, afin d'établir les faits. Le rapport de cette commission sera envoyé à tous les Etats participants à la conférence, y compris à la France. Tous ceux qui tiennent à l'amitié franco-africaine, et respectent l'indépendance des peuples d'Afrique, mesureront l'importance de cette initiative.*

» *Le gouvernement français, quant à lui, a chargé le ministre de la coopération de faire part aux autorités centrafricaines de sa grave préoccupation. Il prendra, au vu du rapport de la commission d'enquête, les mesures qui s'imposent. Il a décidé, en attendant, de suspendre son aide militaire à l'Empire Centrafricain. (...) On ne comprendrait pas que la France, dont le principe est que les Africains doivent régler eux-mêmes leurs problèmes, se substituât, pour émettre un jugement, à une commission où siégeront les représentants d'Etat respectés en Afrique et dans le monde* ».

L'aide militaire de Paris à l'Empire Centrafricain, qui fut naguère importante, est aujourd'hui pratiquement nulle. Les derniers conseillers militaires qui apportaient une assistance technique à l'armée et à la gendarmerie ont quitté le pays en 1976. La coopération se limite à l'accueil de quelques stagiaires dans les écoles militaires et à la fourniture de faibles quantités d'armes légères.

● *M. Abdel Fattah Ismail*, président de la République démocratique et populaire du Yémen (Sud), a terminé, mercredi 23 mai, une visite officielle de quatre jours en Algérie. Il a eu des entretiens avec le président Chadli et M. Mohammed Salah Yahiaoui, coordonnateur du parti F.L.N. — *(Corresp.)*

République fédérale d'Allemagne

L'élection de M. Karl Carstens à la présidence de la République

M. Karl Karstens a été élu le 23 mai président de la R.F.A. par 528 voix (C.D.U.-C.S.U.) contre 431 et 72 abstentions (libéraux). Notre correspondant présente ici le nouveau chef de l'Etat (nos dernières éditions du 24 mai) qui succède à M. Walter Scheel.

L'attachement à l'ordre social

De notre correspondant

Bonn. — Il est l'Allemand du Nord tel qu'on l'imagine : une silhouette élancée et athlétique, un regard clair qui paraît toujours dirigé vers l'horizon de la Baltique, un visage anguleux et sévère. Si derrière cette apparence austère — mi-Viking, mi-Prussien — on perçoit une chaleur cachée, celle-ci reste sous contrôle. Toute la personnalité reflète les valeurs traditionnelles auxquelles il est toujours resté fidèle : famille, religion, patriotisme, attachement à l'ordre social, sens du devoir mais aussi des droits d'un homme appartenant à une famille dont les ancêtres étaient déjà connus il y a près de quatre siècles.

La première impression toutefois est trompeuse. La carrière particulièrement remarquable de Karl Carstens révèle qu'il n'a pas seulement été formé par les traditions de la bourgeoisie allemande. S'il n'est certes pas le seul, il est néanmoins l'un des rares hommes politiques d'après-guerre qui ont introduit un modèle nouveau dans la République fédérale. L'hebdomadaire *Der Spiegel*, qui n'est certes pas tendre pour lui, reconnaît qu'à l'encontre de beaucoup d'autres Carstens a su maintenir son indépendance personnelle en conduisant de front des activités politiques et académiques. Un peu de la même façon que Henry Kissinger, il se serait toujours réservé le choix entre le service de son parti (C.D.U.), celui de l'Etat ou celui de l'Université. Le fait qu'à la fin de la guerre il ait acquis le titre de *master of laws* à l'université de Yale a sans aucun doute laissé des traces dans son comportement politique et social, en le poussant à sortir du cadre étroit de l'éducation juridique telle qu'elle est encore pratiquée

De façon paradoxale, c'est aujourd'hui seulement que la personnalité de Karl Carstens est devenue un sujet de controverses. Né le 14 décembre 1914 à Brême, d'un père professeur, le futur politicien se signala très tôt comme un fort en thème. Il fit des études de droit aux universités de Francfort, de Dijon — où il acquit une connaissance honorable de la langue française, — de Munich, de Koenigsberg et de Hambourg. Pendant la guerre, il fut officier dans la défense anti-aérienne. A la fin des hostilités il exerça tout d'abord sa profession d'avocat à Brême avant d'enseigner à l'université de Cologne et de devenir directeur de l'Institut de droit des Communautés européennes.

Sa carrière proprement politique commence en 1954 lorsqu'il représente la République fédérale au Parlement de Strasbourg. Il fut bientôt remarqué par M. Gerhard Schröder, qui en fit son secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères avant de l'emmener avec lui au ministère de la défense. La première grande consécration survint en 1968 lorsque M. Kiesinger, à la tête de la « grande coalition » succéda au chancelier Erhard. Les talents exceptionnels de M. Carstens lui valurent alors de devenir le collaborateur le plus proche du chef du gouvernement.

Après la victoire de la coalition socialiste et libérale en 1969, M. Carstens quitte le service de l'Etat. Cette retraite, toutefois, ne fut que l'amorce de nouveaux succès : trois ans après, il est élu député chrétien-démocrate au Schleswig-Holstein puis, six mois plus tard, il est le grand vainqueur de la bataille pour la succession de Rainer Barzel à la tête de la C.D.U.-C.S.U. Dans cette compétition, il l'a emporté non seulement sur M. Richard von Weizsäcker, dont la réputation était solidement établie dans le camp chrétien-démocrate, mais aussi sur M. Gerhard Schröder, qui avait somme toute favorisé son ascension politique. Après quoi, il lui fallut à peine quatre ans pour se faire élire au deuxième poste de la hiérarchie dans la République fédérale : celui de président du Bundestag.

Ce n'est guère qu'au moment où M. Carstens fut envisagé pour prendre la succession du président Scheel qu'il devint la cible d'attaques de plus en plus virulentes. Il est pour le moins remarquable qu'il y a une dizaine d'années M. Willy Brandt rendait un hommage chaleureux à l'« *indépendance intellectuelle* » et aux capacités administratives du secrétaire d'Etat Carstens. Lors de son élection au « perchoir » du Bundestag, M. Carstens a également bénéficié de nombreuses voix socialistes et libérales. Enfin, sa conduite à la tête du Parlement n'a jamais été mise en cause de façon sérieuse par quiconque.

Plusieurs facteurs ont déclenché la controverse après sa candidature à la présidence de la République : cet « homme du Nord » reste, même aux yeux de bien des chrétiens-démocrates, un peu trop froid pour enthousiasmer les foules. Certains ont peine à croire qu'un homme aussi sévère puisse véritablement s'ouvrir aux problèmes des jeunes générations pour lesquelles les traditions de la bourgeoisie hanséatique relèvent du passé le plus sombre.

C'est cependant dans la jeunesse estudiantine de M. Carstens que ses adversaires ont cru trouver des arguments décisifs contre sa présence à la tête de l'Etat. Comme toujours lorsqu'il s'agit d'apprécier le rôle véritable de l'un des nombreux Allemands inscrits à un moment ou à un autre sur les listes du parti nazi, les appréciations peuvent différer du tout au tout (*le Monde* du 13 novembre 1978). Dans le cas du jeune Carstens, il convient de relever qu'il a, pour autant que l'on sache, fait de son mieux afin d'échapper à l'emprise de l'appareil national-socialiste et que personne ne formule contre lui des accusations ignominieuses. Le problème le plus difficile de la République fédérale allemande est que les discussions et les suspicions touchant le passé ne sauraient prendre fin tant que les salons et les corridors du pouvoir seront encore occupés par une génération qui a grandi dans l'ombre — ou sous le soleil — de l'hitlérisme.

Rien de tout cela ne signifie que M. Karl Carstens ne puisse pas être un « bon » président de la R.F.A. Bien des gens, certes, regretteront le départ de M. Walter Scheel, qui a su donner à sa fonction un relief exceptionnel et qui s'est acquis une popularité presque sans précédent. Cependant, l'homme qui lui succède a démontré qu'il a respecté les règles du jeu dans tous les postes qu'il a su conquérir. — J. W.

LE CINQUIÈME PRÉSIDENT DEPUIS 1949

1949-1959 : M. Theodor Heuss, libéral (31 janv. 1884 - 13 déc. 1963).

1959-1969 : M. Heinrich Lübke, chrétien - démocrate (14 oct. 1894 - 6 avril 1972).

1969-1974 : M. Gustav Heinemann, socialiste (23 juill. 1899 - 7 juill. 1976).

1974-1979 : M. Walter Scheel, libéral (8 juill. 1919).

1979 : M. Carl Carstens, chrétien-démocrate (14 déc. 1914).

LES CHANCELIERS

1949-1963 : M. Konrad Adenauer, chrétien - démocrate (5 janv. 1876 - 19 avril 1967).

1963-1966 : M. Ludwig Erhard, chrétien - démocrate (4 févr. 1897 - 5 mai 1977).

1966-1969 : M. Kurt Georg Kiesinger, chrétien - démocrate (6 avril 1904).

1969-1974 : M. Willy Brandt, social-démocrate (18 déc. 1913).

1974 : M. Helmut Schmidt, social-démocrate (23 déc. 1918).

SELON L'HEBDOMADAIRE « STERN », UN DÉPUTÉ C. D. U., ANCIEN PROPAGANDISTE DE L'ANTISÉMITISME, EST CANDIDAT AU PARLEMENT EUROPÉEN.

M. Hans-Edgar Jahn, tête de liste C.D.U. en Basse-Saxe pour les élections européennes, est une personnalité bien — et honorablement — connue dans les milieux politiques de Bonn et de Strasbourg. Député C.D.U. depuis 1965, membre du Parlement européen depuis 1970, et président de sa commission de l'information, vice-président de la commission de l'environnement, de la santé et de la consommation, vice-président de la commission de liaison C.E.E.-Turquie, membre de la délégation de liaison avec le Congrès américain, porte-parole du groupe chrétien-démocrate au Parlement européen : tels sont ses titres officiels.

Cependant, l'hebdomadaire de Hambourg Stern, *paru le 23 mai, rappelle ses antécédents : né en 1914, il entra dans la Jeunesse hitlérienne trois ans avant la prise du pouvoir par Hitler, puis dans le parti nazi. En 1938, il reçut de la chancellerie du Reich une bourse mensuelle de 150 marks pour faire des études de sciences politiques sous la couverture du parti. Officier de marine pendant la guerre, il publia en 1943 un ouvrage dénonçant, en quatre cents pages,* « la conjuration du bolchevisme et du judaïsme », *et annonçant* « qu'à travers les millénaires, l'humanité évoquerait avec respect et ferveur le nom de Adolf Hitler ». *Le* Stern *donne d'autres citations dans le style de l'époque, où s'exprime tout l'immonde de l'antisémitisme.*

M. Jahn avait à l'époque vingt-neuf ans. « L'erreur de jeunesse » *se prolongea dans l'activité pratique : il devint* « officier de commandement national-socialiste » *— c'est-à-dire commissaire politique — d'un secteur de défense côtière.*

Devenu chrétien-démocrate dès 1947, président de la communauté de travail des cercles démocratiques et auteur prolifique (il se vante d'avoir tenu cinq mille conférences, écrit trois mille articles et vingt livres), pour plaider la nécessité d'en découdre avec l'Union soviétique et de « rétablir l'Allemagne totale et libre dans le cadre du front mondial antibolchevique », *M. Jahn collabora également avec le ministère de la défense fédéral.*

Ses avocats ont annoncé, avant la publication, des poursuites contre Stern *si l'hebdomadaire donnait* « une fausse image de la personnalité de leur client ».

Stern *juge* « incompréhensible » *une telle candidature, et que* « la C.D.U. se refuse à assurer une place sur la liste de Basse-Saxe à un chrétien-démocrate persécuté pour motifs raciaux par les nazis, tel que Erik Blumenfeld ».

Une lettre de Me Klaus Croissant

Nous avons reçu la lettre suivante de Me Klaus Croissant, ancien avocat du groupe Baader-Meinhof, condamné le 16 février dernier à deux ans et demi d'emprisonnement et quatre ans d'interdiction professionnelle. S'il devait subir l'intégralité de la peine prononcée pour avoir établi un « système d'information » entre les accusés de la Fraction armée rouge, l'avocat ouest-allemand serait libérable aux environs de Noël prochain. Me Croissant avait été arrêté le 30 septembre 1977, à Paris, puis extradé le 16 novembre.

La République fédérale d'Allemagne a commémoré le 23 mai le trentième anniversaire de sa Constitution. Le jour où le nouveau chef de l'Etat a été élu : le professeur Karl Carstens, ancien membre du parti nazi, auquel il fut inscrit le 10 novembre 1937.

Alors qu'une vague de protestations s'élève contre la prescriptibilité des crimes nazis, « *l'Etat le plus libéral de l'histoire allemande* » ne veut et ne peut toujours se passer des anciens collaborateurs et compagnons de route d'un parti responsable du massacre de millions et de millions de personnes.

La R.F.A. n'a persécuté les auteurs des crimes nazis qu'à contrecœur, sous la pression de l'opinion publique internationale. Les procédures pénales d'une pénible lenteur ont été dirigées surtout contre les fonctionnaires subalternes obéissant aux ordres des dirigeants de l'infernale machine d'anéantissement nazie.

Entre-temps, les lois biologiques sont venues au secours d'une justice allemande qui a traîné les pieds : trente-cinq ans après les crimes nazis, comment concevoir encore que soient produits des témoignages précis contre des accusés devenus des vieillards, souvent quasiment incapables de suivre les audiences ?

L'exigence de l'imprescribilité des crimes contre l'humanité ne revêt donc plus, si justifiée soit-elle, qu'un caractère symbolique. Ceux qui demandent aujourd'hui que les criminels nazis n'échappent pas à la justice — même à celle que nous connaissons — ne devraient pas pour autant oublier de dénoncer un fait inadmissible : l'Etat chargé de juger les bourreaux est désormais présidé par un ancien membre du parti nazi.

Espagne

L'aile radicale du P.S.O.E. s'organise en vue du congrès extraordinaire du parti

M. Felipe Gonzalez a décidé de renoncer à son poste de secrétaire général du parti socialiste ouvrier espagnol à l'issue du congrès de cette formation qui s'est terminé dimanche 20 mai à Madrid (« le Monde » du 22 mai). De son côté, le secteur radical du P.S.O.E., qui a exigé le maintien de la référence marxiste, et qui est à l'origine du départ de M. Gonzalez, cherche actuellement à s'organiser dans la perspective du prochain congrès extraordinaire du parti.

De notre correspondant

Madrid. — L'aile « radicale » du parti socialiste s'organise en vue d'affronter M. Gonzalez et son équipe lors du congrès extraordinaire qui se réunira au plus tard dans six mois. L'un de ses chefs de file, M. Francisco Bustelo, l'a annoncé le 22 mai. Il a indiqué qu'il présenterait sa candidature à la nouvelle commisison exécutive en compagnie de M. Gomez-Llorente, vice-président de la Chambre des députés, secrétaire sortant du parti, et de M. Pablo Castellano, l'un des représentants les plus connus de la fraction de gauche au sein du P.S.O.E.

M. F. Bustelo, économiste âgé de quarante-six ans, est le frère du ministre de l'industrie, M. Carlos Bustelo. Il a appartenu à la commission exécutive du parti, qu'il a quittée en 1976 en raison de divergences avec le reste de la direction. A ucours du congrès, qui s'est terminé dimanche, il a mené l'offensive contre M. Gonzalez pour maintenir la définition idéologique adoptée deux ans et demi plus tôt et qui est une profession de foi de marxisme orthodoxe. Il a été suivi par 61 % des délégués, ce qui a conduit l'ancien secrétaire à se retirer en même temps que toute l'ancienne direction.

« *Ce que nous voulons*, a-t-il déclaré, *c'est que le P.S.O.E. se maintienne à la place qui a été la sienne pendant les cent ans de son histoire et qu'il ne vire ni à droite ni à gauche. Nous ne sommes pas des radicaux. Ce sont les autres, Felipe Gonzalez et Alfonso Guerra, qui sont devenus modérés. Il y a deux interprétations différentes du socialisme. Celle des socialistes italiens et français et celle des sociaux-démocrates d'Allemagne et de Suède. J'ai beaucoup de respect pour la social-démocratie, mais ce n'est pas ce que nous voulons ici. Or nous soupçonnons Felipe Gonzalez et Guerra de vouloir incliner le parti vers la social-démocratie.* »

M. Pablo Castellano nous a expliqué la position qu'il défendra devant les militants pour faire triompher, au cours du congrès extraordinaire, le secteur qu'il représente : « *Nous voulons approfondir la démocratie interne du parti*, dit-il, *et lui donner un caractère vraiment fédéral. En 1976, le P.S.O.E. s'était déjà défini comme une organisation fédérale, mais l'ancienne direction n'a pas respecté ce principe. Elle n'a pas cessé d'intervenir dans la vie des fédérations. Nous allons constituer un groupe de travail où seront représentées les différentes nationalités.* »

Les chefs de file de l'aile « radicale » s'efforcent de convaincre M. Enrique Tierno Galvan, maire de Madrid, de se joindre à eux. L'ancien président d'honneur du P.S.O.E. est, lui aussi, un défenseur de l'orthodoxie marxiste. Ses compagnons souhaiteraient qu'il soit candidat à la présidence effective de la formation.

M. Gonzalez a passé mardi ses pouvoirs à la commission de gestion qui dirige provisoirement le parti. Il a fait quelques déclarations à la presse. Les dernières avant longtemps, a-t-il précisé, car il a l'intention désormais « *de réfléchir et de se taire* ». *A ma gauche*, a-t-il déclaré, *je crois qu'il n'y a personne. Il peut y avoir des opportunistes et des compagnons, surtout à la base, qui se sont laissés entraîner, non par des hommes de gauche mais par des démagogues. Ce que je vais essayer, c'est d'organiser un mouvement qui soit vraiment socialiste et qui ne sera pas modéré, bien au contraire. Le problème qui se pose, ce n'est pas celui de la modération mais celui du sérieux et de la rigueur. Certaines personnes s'expriment de façon radicale mais sont modérées, excessivement modérées, au sein de l'équipe de direction. Au bout du compte, le socialisme sortira vainqueur. Un socialisme avec son identité propre, et ceux qui vont échouer sont les adeptes d'un certain crypto-communisme.* »

CHARLES VANHECKE.

Union soviétique

L'écrivain Victor Nekrassov est déchu de la citoyenneté soviétique

De notre correspondant

Moscou. — Les autorités soviétiques poursuivent la répression au jour le jour, peu spectaculaire mais efficace, contre les contestataires. Le *Bulletin officiel* vient d'annoncer que le présidium du Soviet suprême, par un décret du 24 avril, avait privé de la nationalité soviétique l'écrivain Victor Nekrassov, émigré depuis plusieurs années en Occident. Nekrassov, qui vit à Paris depuis septembre 1974, avait reçu le prix Staline pour son livre *les Tranchées de Stalingrad*. Il avait été l'un des défenseurs du régime, avant de le condamner (1).

D'autre part, le procès de deux jeunes gens, accusés d'avoir crié, le 1er janvier, dans le métro de Moscou des slogans hostiles au P.C., a été ajourné. Serguei Ermolaev et Igor Poliakov, qui sont détenus depuis le 13 janvier et avaient été déjà présentés à un tribunal le 11 mars, devront faire l'objet d'une nouvelle expertise psychiatrique à l'institut Serbsky de Moscou, tristement célèbre parmi les dissidents. Le premier examen effectué à la prison de la Bourtyka concluait que Serguei Ermolaev croyait en Dieu, n'était pas disposé à renier ses convictions, et faisait état de « *son désir de consacrer sa vie à Dieu* ».

Au moment même où siégeait le tribunal, s'ouvrait, dans la capitale, un symposium organisé par l'Association mondiale de psychiatrie. Selon l'agence Tass, le professeur français Pierre Pichot, président de l'Association, a « *mis en évidence la contribution des savants russes et soviétiques dans les succès notables remportés dans le domaine psychiatrique* ». Tass ne précise pas si M. Pichot se référait ainsi explicitement à la découverte de la « *paranoïa oppositionnelle* » que les « savants » de l'Institut Serbsky ont su déceler chez plusieurs dissidents.

Enfin, plusieurs amis d'Edouard Kouznetzov, qui avaient reçu la semaine dernière des appels du dissident échangé avec quatre compagnons contre deux espions soviétiques, ont vu leur téléphone coupé. Il s'agit notamment du poète et traducteur Vadim Kosovoi, membre associé du Pen Club français. Les autorités se fondent sur un additif de 1971, à l'article 74 du statut des communications, qui interdit de se servir de liaisons téléphoniques « *dans des buts allant à l'encontre des intérêts de l'Etat et de l'ordre* ».

DANIEL VERNET.

(1) Cette sanction est motivée par « des actions systématiques » qui auraient porté atteinte « au prestige de l'U.R.S.S. ». Nekrassov a publié en France *les Carnets d'un badaud* (Julliard, 1976), *Ceux du Front* (Julliard, 1978) et *Un regard plus autre chose* (Gallimard, 1978) (*le Monde* des 31 décembre 1976, 24 mars 1978 et 9 mars 1979).

Belgique

LE ROI EST ACCUSÉ PAR LES EXTRÉMISTES FLAMANDS D'AVOIR « GIFLÉ LA FLANDRE »

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — Le roi Baudouin est accusé d'avoir « *giflé la Flandre* » et d'être « *intervenu pour faire libérer cinq terroristes francophones* ». Une intense agitation s'est emparée des milieux extrémistes flamands parce que, le mardi 22 mai, au cours d'un voyage dans la province de Liège, le roi s'est entretenu pendant quelques instants avec le président des francophones des Fourons. Dimanche, des incidents s'étaient produits, une fois de plus, dans cette région qui proteste depuis quinze ans contre son rattachement à la province flamande du Limbourg. Quelques gendarmes avaient été blessés et cinq francophones avaient été arrêtés. Leur porte-parole, M. Happart, avait demandé au souverain d'intervenir pour les faire libérere et le roi avait répondu qu'il s'entretiendrait de l'affaire avec le premier ministre mais qu'il ne pouvair rien faire en principe parce que la Constitution belge prévoit la séparation des pouvoirs.

Les extrémistes flamands néanmoins, accusent le roi d'être directement intervenu d'autant plus que les cinq détenus ont été libérés mercredi soir. A la Chambre, le premier ministre a déclaré que le roi avait agi comme la Constitution le lui prescrit et qu'il est de tradition que des pétitions lui soient remises. Mais les explications du premier ministre n'ont pas calmé les protestations flamandes. — P. de V.

DIPLOMATIE

M. BARRE A REÇU LE MINISTRE JAPONAIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Sunao Sonoda, ministre japonais des affaires étrangères, a été reçu mercredi 23 mai par M. Barre.

M. Sonoda a assuré M. Barre que le Japon était décidé de réduire le déséquilibre de la balance commerciale franco-nippone; le taux de couverture des échanges est très défavorable à la France, se situant au-dessous de 50 %. Il a affirmé que son pays avait l'intention de libéraliser sa politique d'importation, de simplifier les formalités à l'importation, de réduire certaines barrières tarifaires et non-tarifaires.

Le premier ministre français a reconnu qu'il existait des éléments encourageants dans les échanges franco-nippons, grâce notamment aux options d'achat d'Airbus par les compagnies aériennes nippones. Il a rappelé que Paris était plus favorable à un aménagement des accès au marché japonais qu'à une limitation des exportations japonaises. Il a enfin souligné que la France était prête à examiner avec le Japon les possibilités de coopération dans le domaine des industries de pointe.

MM. Barre et Sonoda ont, d'autre part, parlé du prochain sommet des pays européens qui doit se tenir à Tokyo les 28 et 29 juin.

GUERRE DE RÉCEPTIONS A BELGRADE

Belgrade (A.F.P.). — L'ambassade d'U.R.S.S. dans la capitale yougoslave qui voulait célébrer dans ses murs « le Jour de la libération de l'Afrique » *a dû annuler* in extremis *cette cérémonie à la suite des protestations des représentations diplomatiques des pays de ce continent. L'ambassadeur Nicolas Rodionov avait oublié de demander l'avis des principaux intéressés.*

Les diplomates africains ont fait savoir aux Soviétiques qu'ils étaient seuls habilités à organiser cette célébration. Devant ces protestations — émanant même de représentants de pays « progressistes », — l'ambassade d'U.R.S.S. a informé mardi 22 mai tous ses invités que la réception prévue pour jeudi était supprimée.

Finalement, l'honneur de convier le Tout-Belgrade à célébrer le 24 mai « le Jour de la libération de l'Afrique » *reviendra à l'ambassadeur de Zambie, doyen du corps diplomatique africain.* « C'est une bonne leçon pour les Soviétiques ! », *a déclaré un diplomate chinois.*

UN APPEL EN FAVEUR D'UNE FRANÇAISE DÉTENUE A BUDAPEST

Plusieurs personnalités ont lancé, mercredi 23 mai, un appel en faveur de la libération d'une jeune Française, Mme Marie-Christine Hala, condamnée le 26 mars, à Budapest, à huit mois de prison ferme, et dont le procès en appel doit s'ouvrir le 5 juin. Elle avait été arrêtée le 29 décembre 1978 sous l'inculpation d'avoir tenté de faire passer clandestinement en Occident un jeune artiste tchèque, Pavel Buechler, qui s'était vu refuser auparavant, à plusieurs reprises, par les autorités de Prague, le visa pour rejoindre sa famille en Grande-Bretagne.

Les signataires de l'appel remis mercredi à la presse, parmi lesquels MM. Vladimir Boukovski, Pierre Emmanuel, Pierre Jagoret (député P.S.), Jean-Paul Sartre et Mme Claude Servan-Schreiber, directrice de *F-Magazine*, attirent l'attention sur les conditions de détention « *particulièrement éprouvantes* » de Mme Hala. Celle-ci, précisent-ils, « *manque de nourriture, d'hygiène et de soins* » et fait l'objet de « *contrôles humiliants et de vexations constantes* ». Son état de santé, « *déjà gravement compromis* », a nécessité plus de trois semaines d'hospitalisation. L'appel met en doute le bien-fondé du verdict prononcé par le tribunal de Budapest et fait valoir le « *droit imprescriptible* » de chacun à choisir librement son lieu de résidence.

Le Monde le débat européen

M. Chirac : M. Barre soutenait M. Lecanuet contre de Gaulle en 1965

De notre correspondant

Lille. — C'est devant quelque quatre mille personnes rassemblées sous un chapiteau que M. Jacques Chirac a défendu mercredi soir 23 mai, à Lille, ses thèses européennes.

Le président du R.P.R. a été accueilli par M. Maurice Schumann, sénateur du Nord, président du comité national de soutien de la liste DIFE, dans la ville natale du général de Gaulle.

Il faut d'abord, selon M. Chirac, éliminer une fausse querelle : « *De Gaulle était-il pour ou contre l'Europe?* » La réponse est fournie, selon lui, par « *des faits historiques* » : la réconciliation franco-allemande et l'application du traité de Rome. « *Mais*, dit M. Chirac, *à l'Europe des nations et institutionnalisée que voulait de Gaulle, notamment par le plan Fouchet, certains se sont toujours opposés et ils sont inquiets aujourd'hui. Déjà, dans les années 60, le cartel des « non » était une sorte d'U.D.F. de l'époque. M. Barre était membre du comité de soutien à la candidature de M. Lecanuet en 1965, ce qui ne lui donne pas le droit de parler devant un portrait gigantesque de de Gaulle et de Pompidou, comme il l'a fait à Annecy. Il faut que cesse cette supercherie.* »

Au cours de l'émission télévisée de mercredi soir 23 mai, organisée par Antenne 2 et Europe 1, M. Chirac a été interrogé sur le Conseil européen de 1974 qui avait décidé d'accroître les pouvoirs de l'Assemblée européenne et d'abandonner la règle de l'unanimité. Il a rappelé qu'il n'avait appris ces décisions que par un communiqué officiel et il a ajouté : « *Je me suis battu pour qu'on abandonne cette mauvaise voie qui était la nouvelle voie européenne et que l'on revienne aux principes sur lesquels avait été appuyée l'élaboration de l'Europe jusque-là. Et j'ai obtenu, c'est vrai, un certain nombre de satisfactions avec des hauts et des bas. Jusqu'en 1976, je me suis aperçu qu'en réalité il y avait une volonté profonde dans la majeure partie du gouvernement, et probablement chez le chef de l'Etat, de faire une nouvelle politique européenne, profondément différente de la politique qui avait été conduite jusque-là. Cela a été l'une des deux grandes raisons pour lesquelles, rompant avec les principes, j'ai décidé de mettre moi-même fin à mes fonctions.* »

M. Mitterrand estime qu'une séparation entre politique européenne et politique intérieure serait artificielle

M. François Mitterrand a déclaré, mercredi 23 mai, au cours d'une rencontre « informelle » avec les journalistes, que le parti socialiste s'affirme comme un parti européen. Les candidats qu'il présente à l'élection du 10 juin forment l'une des deux grandes lignes favorables à la construction européenne. Le P.S. représente en outre une Europe de gauche, une Europe des travailleurs et des peuples, ce qui le distingue du R.P.R. et de l'U.D.F., qui représentent les intérêts conservateurs. Quant au P.C.F., M. Mitterrand estime que, malheureusement, il s'absente de l'Europe.

Le P.S. entend, d'autre part, établir, sans la moindre gêne, le lien entre ses choix politiques européens et ses choix de politique intérieure. La séparation que le président de la République souhaite établir entre ces deux domaines est, selon M. Mitterrand, artificielle. Pour le premier secrétaire du P.S., tout bulletin de vote apporté à la liste de Mme Simone Veil est un encouragement à la politique de M. Raymond Barre. Les électeurs doivent voir dans l'élection du 10 juin l'occasion de marquer leur refus de la politique intérieure française.

M. Mitterrand a souligné que le scrutin du 10 juin ne comportera qu'un seul tour, et que les électeurs ne pourront donc pas voter d'abord pour une « petite liste », puis repasser leur vote sur une « grande liste ». Les voix qui se seront portées sur les listes qui n'auront pas obtenu 5 % des suffrages seront perdues, a déclaré le premier secrétaire du P.S. Il a ajouté que l'on pouvait peut-être abaisser la « barre », mais il a fait observer que le seuil de 5 % est celui qui est appliqué au parti socialiste pour la représentation des courants dans les instances dirigeantes. M. Mitterrand, évaluant à 5 millions de francs le coût de la présentation d'une liste à l'élection européenne, s'est ironiquement déclaré admiratif devant la capacité gestionnaire des petites formations qui prennent part à la compétition.

Mme LAGUILLER S'ÉTONNE DES PRISES DE POSITION DU PREMIER SECRÉTAIRE DU P.S.

Mme Arlette Laguiller qui dirige avec M. Alain Krivine la liste trotskiste « pour les Etats unis socialistes d'Europe », a déclaré mercredi 23 mai sur Antenne 2 :

« *Après avoir regretté la semaine dernière que les petites listes n'aient pas le droit à la parole, François Mitterrand vient de déplorer qu'elles puissent avoir des voix qui seraient, selon lui, des voix perdues. Si François Mitterrand s'intéresse plus à la démocratie qu'à l'accroissement des petites listes, il pourrait toujours me donner cinq minutes sur ses nombreux temps de parole, cela permettrait peut-être à la liste que je conduis de devenir suffisamment « grande » pour être utile, selon les critères de François Mitterrand.* »

M. Servan-Schreiber est mis en disponibilité par les membres du bureau du parti radical

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber a été, en quelque sorte, mis en disponibilité par les membres du bureau du parti radical, mercredi. Ceux-ci ont en effet considéré que leur président ne se trouve plus « actuellement en mesure d'exercer ses fonctions » en raison de sa décision de présenter sa propre liste aux élections européennes. Ils ont aussi réaffirmé leur soutien à Mme Simone Veil et à ses candidats.

Cette mesure a été prise au terme d'un débat long et houleux ; elle suscite en outre une polémique sur un point de droit.

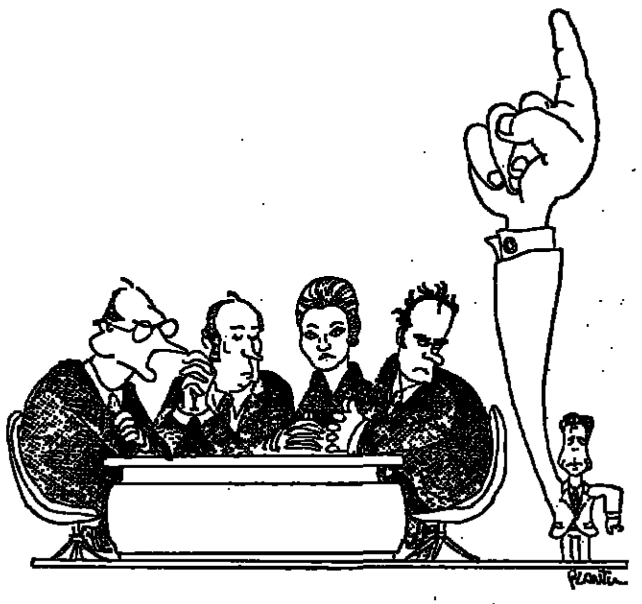
Le débat découlait de la diversité des attitudes des radicaux présents place de Valois mercredi à l'égard de J.-J. S.-S. Certes, tous les présents, ou presque, condamnaient son initiative et souhaitaient qu'elle se soldât par un échec. Mais tous n'étaient pas favorables à une sanction sévère. Le jeu d'ores et déjà ouvert en vue de la succession entrait là en ligne de compte. Ainsi, si MM. Didier Bariani, secrétaire général, Michel Durafour et André Rossi n'ont pas trop « forcé » dans le sens de l'exclusion ou de la suspension, c'est peut-être parce qu'ils ne tiennent pas à favoriser un processus qui pourrait profiter dans l'immédiat à M. Jean-Pierre Prouteau, candidat déclaré. Et M. Bariani se fit même un peu tirer l'oreille pour lire devant la presse la phrase de la motion sur la mise en congé de J.-J. S.-S.

La polémique sur l'interprétation des statuts n'est pas près d'être close. Elle se résume à cette question : l'instance réunie mercredi est-elle habilitée à se parer du titre de bureau national du parti ? « Non », répond M. Servan-Schreiber, qui fait valoir que le bureau ne peut être convoqué que par le président. « Oui », répondent les... membres du bureau : la réunion est de droit quand la majorité de ses membres la réclament. C'est là un débat qui, au parti radical, peut ne jamais connaître de conclusion. Mieux vaut prendre en considération un critère plus pratique : commande le parti celui qui en occupe les locaux. Et M. Servan-Schreiber n'est plus entré place de Valois depuis des semaines.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

Voici le texte de la motion adoptée à l'unanimité mercredi 23 mai par les vingt-sept membres (sur trente-deux) du bureau national du parti radical réunis sous la présidence de M. Didier Bariani, secrétaire général.

« *Le bureau du parti réuni rappelle que le comité directeur du 7 avril 1979 a pris la décision, à l'unanimité, de participer à la liste conduite par Mme Simone*



(Dessin de PLANTU.)

Veil, et a procédé à la désignation de ses candidats.

» *Au terme des négociations, le comité directeur a réaffirmé ses orientations européennes et cette stratégie. En fonction de cette stratégie, le président du parti avait déclaré solennellement devant le comité directeur qu'il ne saurait former une autre liste.*

» *Dans ces conditions, la liste que conduit Jean-Jacques Servan-Schreiber ne peut en aucun cas se réclamer du parti radical ni l'engager.*

» *En conséquence, Jean-Jacques Servan-Schreiber ne se trouve pas actuellement en mesure d'exercer ses fonctions de président du parti radical.*

» *Le parti radical socialiste confirme son soutien sans équivoque à la liste d'union pour la France en Europe, conduite par Mme Simone Veil et sur laquelle figurent ses candidats régulièrement investis.*

» *Ses candidats font campagne sur le message du parti « Le plein emploi par l'Europe ».*

» *Conformément aux statuts du parti (article 22), le bureau national du parti se réunira chaque semaine. Le secrétaire général et le bureau, conformément à l'article 19 des statuts, étant compétents en la matière, assumeront la direction et l'animation du parti.*

» *En fonction de quoi, le bureau a décidé la convocation du comité directeur à une date qui sera précisée lors de sa prochaine réunion. Ce comité directeur fixera la date et le lieu du prochain congrès statutaire.* »

M. SERVAN-SCHREIBER : une réunion de panique.

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber a affirmé, mercredi après-midi 23 mai, que la réunion du matin au parti radical avait été « *une réunion de panique devant l'audience que rencontre l'annonce de la cinquième liste* ». Il a ajouté : « *Ce n'est pas un bureau qui s'est tenu, car seul le président a le pouvoir de le convoquer. Je ne poursuivrai sur ce plan aucune polémique. L'intérêt des Français est de se concentrer entièrement sur les grandes affaires qui se jouent dans l'élection, puis sur la construction de l'Europe. Le reste est dérisoire et insignifiant.* »

● *M. Jacques Chirac*, au cours de l'émission d'Antenne 2 et Europe 1, mercredi 23 mai, a évoqué la candidature de M. Servan-Schreiber en disant : « *Il a au moins le mérite de la franchise. Lui qui a été le père fondateur de l'U.D.F. fait avec Mme Giroud, qui était vice-présidente de l'U.D.F., une liste U.D.F.* bis. *Alors je ne ris pas, encore que je pourrais, quand je pense au mal que nos partenaires se sont donné pour faire une liste gaulliste dissidente et qu'il apparaît qu'il n'y en a pas, mais qu'en revanche il y a une liste U.D.F. dissidente. Passons ! En revanche, M. Servan-Schreiber exprime une sensibilité qu'il a le courage, lui, de mettre clairement en exergue. Il ne se cache pas.* »

N'ayant pu réunir les moyens nécessaires pour mener campagne

L'extrême droite renonce à déposer sa liste

Les trois principaux animateurs de l'Union française pour l'Eurodroite des patries (UFEP), MM. Michel de Saint-Pierre, Jean-Louis Tixier-Vignancour (Parti des forces nouvelles), et Jean-Marie Le Pen (Front national), ont annoncé mercredi après-midi 23 mai que, faute d'avoir pu réunir les moyens financiers nécessaires pour mener une campagne normale, ils ont renoncé à déposer la liste qu'ils avaient présentée le 16 mai et dont trois places seulement restaient à pourvoir (*le Monde* du 18 mai). L'extrême droite ne participera donc pas à la compétition européenne.

Exprimant leur « tristesse » et leur « colère », les trois leaders ont notamment souligné dans une déclaration commune : « *N'ayant pu réunir le milliard d'anciens francs exigé pratiquement par les auteurs de la loi électorale* (5 millions pour les frais d'impression et 5 millions pour les frais d'affichages légaux), *nous condamnons un système qui interdit aux familles politiques et spirituelles minoritaires de s'exprimer dans les élections, privant ainsi plusieurs millions de citoyens d'opinions diverses de toute représentation. Nous avons conscience de décevoir gravement l'immense espoir qui animait les électeurs nationaux que le scrutin majoritaire tient depuis plus de vingt ans à l'écart de toute présence dans les Assemblées. Nous remercions la presse indépendante de s'être déjà prononcée contre la double dictature du pouvoir et de l'argent, et nous exprimons également notre gratitude aux Françaises et aux Français qui nous ont aidés courageusement et généreusement dans notre tentative. Nous les assurons en tout état de cause que cette bataille n'aura pas été vaine.* »

Soulignant leur volonté de prolonger la dynamique unitaire qui les a réunis à l'occasion de la pré-campagne, les dirigeants de l'UFEP ont annoncé la création d'un « comité de coordination de la droite nationale » dont la présidence sera vraisemblablement confiée à M. Michel de Saint-Pierre.

« C'est dégueulasse ! »

Son indignation est si grande que M. Michel Grosourdy, marquis de Saint-Pierre, n'hésite pas à s'exprimer comme un roturier : « *C'est dégueulasse ! Ça me dégoûte ! Je suis écœuré. Aujourd'hui, en France, si l'on n'est pas milliardaire, on ne peut pas s'exprimer. Ce régime piétine les minorités. Le pouvoir nous nargue.* »

Jusqu'à mercredi matin, le leader de l'Union française pour l'Eurodroite des patries a attendu en vain les chèques « providentiels » qui auraient pu permettre à sa liste d'aller « jusqu'au bout ». L'écrivain a ouvert ses comptes à la presse : « *Nous disposions de 60 millions de centimes, mais nous avions calculé qu'il nous en fallait au moins 120 pour aller à la compétition avec des moyens de fortune. Nous ne pouvons même pas le faire. Pour une question de fric, la droite nationale ne sera pas représentée.* »

Rien ne peut atténuer son courroux : « *Les dés sont pipés, les cartes truquées. Cela déshonore la France.* »

Un courroux qui dénonce « *le « gang des quatre », Chirac, Mme Veil, Mitterrand, Marchais, qui, l'autre jour à la télévision, ont assisté à l'expulsion de Jean-Edern Hallier, et qui n'ont pas quitté le plateau en disant : « Mais qu'est-ce cette façon de » traiter un citoyen libre de la » libre France ?* »

Dans sa révolte, l'écrivain met aussi en cause le chef de l'Etat : « *A la dictature éclatante du général de Gaulle a succédé une dictature feutrée et sournoise qui est encore pire.* »

A soixante-trois ans, l'auteur des *Nouveaux aristocrates* se fixe désormais un nouvel objectif : « *J'irai jusqu'au bout de mon combat pour la liberté d'expression, et je vais travailler à élargir la droite. Le combat continue.* »

Le marquis de Saint-Pierre avait, mercredi, une âme de révolutionnaire extrémiste.

A. R.

— Tribune du 10 juin —

Le parti de la liberté

par JEAN-EDERN HALLIER (*)

CHAQUE fois que le parti de la liberté, s'écriait Michelet, va gagner du terrain, on découvre à point nommé, on publie quelque noirceur nouvelle qui fait frémir les bonnes gens. Ce renversement pervers se répète : les conséquences y deviennent toujours les causes. Vitrines de commerçants brisées, donc interdiction de manifester. Habitude du téléspectateur ennuyé, donc fin du droit de grève. A chaque fois, le même détournement de démocratie permet à ceux-là mêmes qui tentent de l'affaiblir, ou de la grignoter, petits rats sordides, de s'en prévaloir justement pour essayer de faire reculer ces libertés au nom du bien public — spéculant sur les tristes progrès de la peur, et de la mort morale de l'opinion.

Ainsi, une *démocratie* sans démocrates, c'est *déjà* une dictature, et le démocrate imprévisible que je suis tient à proclamer qu'il n'est point d'autre moyen, hélas ! de défendre la démocratie que de briser le discours de la servitude volontaire, le morne consensus, l'accablement d'une propagande uniforme, grâce à la transgression symbolique de la société du spectacle. A quoi bon se plaindre de la barre des 5 % aux élections européennes, où des villes telles que Marseille, Lyon, seraient exclues de la représentation, si la protestation, bien sûr admise par les médias, nous change en mendiants, tout juste conviés à partager les miettes du festin de la bande des quatre. Après coup, on nous dira : vous voyez bien, vous avez pu vous exprimer. Telle est l'illusion libérale : faire passer le chœur des lamentations pour une preuve de l'égalité des mendiants et des seigneurs, lesquels octroient quelques trognons de la liberté d'expression. Pas d'alternative. Mendiants heureux ou mendiants ingrats. Mais si le mendiant vit de sa mendicité, l'homme, lui, le vrai démocrate, ne vit pas seulement de pain...

Je veux *dire* : sa dignité ne le supporte pas. Ni son cœur ni son esprit. Et qui ne défend la liberté d'expression pour soi-même d'abord, est *déjà* disposé à la trahir pour les autres. Il n'est point d'autre pédagogie que l'exemplarité. La cause des peuples, c'est aussi la cause de soi. L'art. 19 de la loi électorale française, empêchant le recours individuel, et instituant un privilège au bénéfice des partis établis est contraire à l'art. 7 des accords d'Helsinki, et celui de la déclaration des droits de l'homme du 10 décembre 1968. Juridiquement, du moins, aucune différence entre Soljenitsyne, Pliouchtch, entre les dissidents de l'Est et ceux de l'Ouest. Oh ! dissidence enracinée, celle du *grand* large, et des libertés armoricaines ! Voici ce qu'elle dit. Il nous importe moins de réclamer les temps d'antenne, ou l'égalité des chances, à laquelle bien sûr nous avons droit, que d'indiquer pourquoi elle risquerait de mettre en péril les fondements de la *partitocratie* française, confisquant aux citoyens le monopole de la représentation légale.

Les politiques font profession de mépriser la morale, mais *c'est* la morale qui les nourrit. Les politiques, oui, spéculent sur l'égalité, mais seule l'inégalité leur permet de se maintenir. Les politiques vivent de politique, mais les hommes en meurent d'ennui. Misère de la politique, politique de la misère... Droits de l'homme, droits des régions, dimension de la *démocratie*, et de la responsabilité humaine. France douce, peut-être mais prise à rebrousse-poil, elle se hérisse. Nul n'en parle. Ni du reste. Désormais, la politique s'oppose aussi au droit à la culture. Et l'Europe du ventre à celle de l'esprit.

Pourquoi la *démocratie est-elle* bâillonnée, c'est parce qu'il faut bâillonner la culture : son discours que les *politiques ne peuvent* entendre, seule la culture peut le tenir, rendant l'enthousiasme à la jeunesse, et créant le nouveau grand frisson intellectuel européen sans lequel ces élections ne sont rien. Ici, la rencontre entre la politique et la culture se fait sur un seul terrain : la morale. Pas étonnant que les politiques la craignent tant, puisqu'il n'est point de morale sans imagination et qu'ils en sont désespérément privés. Pas de culture, non plus, qui ne soit la fille de cette dernière. Alors, que Chirac, Mitterrand ou Marchais se soient indignés l'autre soir de cette absence de démocratie, à l'instar de cet officier de cavalerie si bête que même ses camarades finirent par s'en apercevoir, je les en remercie. Mais que n'ont-ils laissé la parole au fantôme de la liberté ? Il ne s'appelle même plus Jean-Edern Hallier. Lui, moi, ou un autre. N'importe... Il est un autre. L'autre, ce sont les autres. Et nous sommes tous ce fantôme. Et que fait-on pour l'exorciser ? Ailleurs, on l'installe dans les hôpitaux psychiatriques. Ici on a trouvé mieux. L'ingéniosité, ou la rouerie des ennemis du parti de la liberté est sans limites. Vous aviez promis d'être sage, déclarèrent les présentateurs de l'émission de TF 1. Sage ? Et puis quoi encore ? En cette année de l'enfance, triste enfance que celle où l'on veut nous faire, nous les hommes libres, retomber en enfance. Année de Toto : tais-toi et mange. Tais-toi *et* regarde. Et quelle Europe voyons-nous se préparer, mes petits ? Une Europe des enfants humiliés. Non, je refuse cette Europe. Celle dont je rêve à voix haute est celle des filles de Pélage et d'Abélard — défenseurs du libre arbitre. Celle de Chateaubriand, et des grands archipels engloutis de la culture occidentale. Celle du refus et de l'esprit de résistance — la Bretagne produisit tout à la fois les pêcheurs de l'île de Sein, ralliant les premiers de Gaulle à Londres, les fusillés de Josselin, et le chef des F.T.P. Charles Tillon. Pour le meilleur, et pour le pire parfois, elle inventa une part de la liberté européenne — et que ceux qui traitent la celtitude de fascisme, pharisiens ignorants, soient renvoyés à leurs chères études. Celtitude, après la négritude, n'est qu'une expression de la misère humaine — la latence de l'inégalité. Misère, transfigurée par la culture.

Bretagne, oui, c'est une *part* de l'âme de l'Europe, cette Europe qui s'étend de Venise à La Haye, de Brest à Varsovie, de George Sand à Chopin, cette Europe des éternels enfants de l'avenir, je l'appelle d'un cœur allègre et grave. Oui ma Bretagne est trop grande décidément pour cette France étriquée, incapable de passion ; anesthésiée, se languissant au mouroir de ses régions endormies. A la berceuse des médias, Giscard en est le marchand de sable. Dodo, l'enfance do. Craignez, marâtre patrie, qu'il *ne* se réveille un jour proche contre vous.

(*) Tête de la liste Régions-Europe.

LE CNIP ACCORDE DES CONGÉS...

Le comité directeur du Centre national des indépendants et paysans a publié, mardi 22 mai, au terme d'un débat animé une mise au point dans laquelle il rappelle que le CNIP « *ne conduit pas de liste sous son sigle* ». Constatant « *la présence d'un certain nombre de ses membres sur diverses listes de la majorité* », le CNIP invite ceux-ci « *à se considérer en congé de parti pendant la durée de la campagne électorale* ».

Après avoir caressé le projet de constituer sa propre liste, le CNIP a été gêné dans ses négociations avec l'U.D.F. par la décision de deux de ses membres, Mme Magdeleine Anglade et M. Michel Junot, de figurer parmi les candidats du R.P.R., et par l'appui apporté à M. Chirac par M. Raymond Bourgines, vice-président de la formation. La mise au point ci-dessus vise également un autre vice-président du CNIP, M. Philippe Malaud, qui tente de constituer une liste « *à tendance libérale* ».

● *Le mouvement de la Démocratie chrétienne française* renonce à présenter une liste de candidats aux élections européennes. Il dénonce « *le monopole savamment organisé en faveur des quatre formations représentées au Parlement* » et le « *scrutin censitaire abusivement imposé au pays* ».

● *Mme Goutmann, député communiste de la Seine-Saint-Denis*, a estimé « *inopportun* », mercredi 23 mai à l'Assemblée, que le président de la République se rende en Grèce la semaine prochaine pour signer le traité d'adhésion de ce pays à la C.E.E., dans la mesure où, a-t-elle fait remarquer, le Parlement ne s'était pas prononcé clairement à ce sujet par un vote préalable. M. François-Poncet a noté que l'Assemblée avait été régulièrement informée des progrès des négocitaions. Il a rappelé que les traités sont négociés par le président et signés par les plénipotentiaires désignés à cet effet, le Parlement n'intervenant qu'après la signature pour autoriser le chef de l'Etat à ratifier. Une loi à cet effet sera soumise au Parlement.

LE DÉBAT EUROPÉEN

Les socialistes européens se rassemblent à Paris

Un grand rassemblement international doit permettre aux socialistes et sociaux-démocrates européens de célébrer, vendredi 25 mai, à Paris, « *avec une particulière solennité* » la solidarité qui les unit et qu'ils souhaitent mettre en évidence à l'occasion de la campagne pour les élections européennes.

La journée doit débuter par une conférence de presse, vendredi après-midi, de tous les leaders socialistes européens, y compris ceux des pays qui souhaitent adhérer à la C.E.E. Elle doit s'achever au pied du Palais de Chaillot par une soirée au cours de laquelle MM. Mitterrand, Brandt et Joergensen, le premier ministre danois, prendront la parole.

Le public, admis gratuitement, doit prendre place de part et d'autre des fontaines de Chaillot, ainsi que sur la place de Varsovie. Ce rassemblement sera ouvert par Mme Melina Mercouri, se poursuivra avec la *Symphonie fantastique*, de Berlioz, interprétée par le London Symphony Orchestra, et sera clos par un feu d'artifice.

M. Igor Barrère, réalisateur de télévision, assurera la retransmission sur écran géant du spectacle et des allocutions.

M. Jack Lang, conseiller de Paris, responsable de l'organisation de la campagne européenne du P.S., nous a indiqué :

« *Quel que soit le succès de notre manifestation, on peut d'ores et déjà fêter trois victoires : d'abord l'acceptation, par nos camarades des autres pays, du principe proposé par nous d'un rassemblement final des socialistes européens ; ensuite, le choix de Paris comme lieu de cette fête de l'amitié ; enfin, — et ce ne fut pas le moins miraculeux ! — la tenue de cette célébration en plein cœur de Paris. Et pourquoi au centre de la capitale et non en banlieue, comme il est de coutume pour les manifestations de gauche ? D'abord, il fallait offrir à nos amis étrangers un lieu prestigieux et immédiatement identifiable (la tour Eiffel !) par les cent millions de téléspectateurs européens qui suivront la manifestation sur leurs écrans. Ensuite, il faut en finir avec cette ségrégation territoriale qui relègue et expatrie la gauche à la périphérie, et réserve à la droite les beaux quartiers du centre.* »

» *Que les partis, les associations, les groupes, les syndicats aient enfin droit de cité ! Nous sommes heureux d'avoir pu contribuer à offrir cette victoire à notre parti : introduire le présent dans l'histoire et le neuf dans le traditionnel, reconquérir le centre de la ville au bénéfice des forces de vie, faire flotter notre emblème face au Champ-de-Mars où jadis se célébrèrent les fêtes de la révolution, faire retentir* l'Internationale *là où Jean Vilar mit le théâtre populaire en révolution, inscrire en lettres de feu « liberté » dans le ciel de Paris depuis ce palais où fut proclamée, en 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette victoire ne sera une vraie victoire que si elle bénéficie ultérieurement à toutes les organisations politiques et culturelles. Ce sera alors une victoire de la démocratie, de la tolérance et de la vie.* »

LES RAPATRIÉS CHOISISSENT L'ABSTENTION

Le Mouvement du recours estime que les strictes et indispensables conditions d'apolitisme qui avaient justifié son appui à la liste de M. Philippe Malaud aux élections européennes pour permettre aux rapatriés de faire entendre leur voix dans le débat ne sont plus aujourd'hui réunies et il a donc décidé de ne plus soutenir cette liste.

Le Recours, soucieux de préserver l'identité de la communauté des rapatriés, qui ne se sent absolument pas concernée par toutes ces luttes partisanes qui rappellent, selon lui, les heures les plus sombres de la IVe République, engage les rapatriés à s'abstenir. Il organisera une grande réunion d'information à Bordeaux le 2 juin.

M. Marchais : « Nous ne faisons pas de confusion entre le peuple allemand et son gouvernement »

De notre correspondant

Strasbourg. — Etape alsacienne, mercredi 23 mai, pour Georges Marchais, après sa tournée dans la sidérurgie lorraine la veille. A l'issue de l'enregistrement, en cours d'après-midi, dans les studios de FR 3 Alsace, de son émission diffusée en soirée sur Antenne 2 dans le cadr ede la campagne européenne, le secrétaire général du P.C.F. est venu en soirée au palais des fêtes. Il a consacré une large partie de son allocution à la position du parti communiste au sujet des rapports franco-allemands. « *L'Alsace*, a-t-il noté, *devient une région de sous-traitance pour les monopoles allemands.* »

La position d'infériorité de la France par rapport à l'Allemagne fédérale ne doit pas conduire à une attitude de ressentiment à l'encontre du peuple allemand, a précisé M. Georges Marchais. En faisant l'éloge de la culture allemande et de son apport à la civilisation européenne, il a rappelé les luttes communes et les points de rencontre dans l'action pour « *le progrès et la liberté* » des peuples riverains du Rhin. « *Nous, communistes, bien loin de chercher à exploiter un quelconque ressentiment anti-allemand, essayons de renforcer les liens entre nos deux peuples*, a-t-il ajouté. *Nous ne faisons pas de confusion entre le peuple allemand et son gouvernement.* »

A cause de ses ambitions, ce gouvernement pervertit, d'après M. Marchais, la construction européenne, en cherchant à dominer de plus en plus l'économie, à imposer une politique étrangère conforme à ses intérêts, à se doter, avec le tacite assentiment français, de l'arme nucléaire. Ambition des ambitions enfin, « *le gouvernement de Bonn essaie d'imposer à ses partenaires des Neuf des structures supranationales pour aligner les autres pays sur le modèle allemand* ».

Au cours de son intervention sur Antenne 2 et Europe 1, M. Georges Marchais est revenu sur la politique du P.S. Il a déclaré : « *L'abandon de la politique d'union de la gauche, l'abandon du programme commun, le ralliement à une politique de droite : le parti socialiste en est maintenant là...* »

Puis M. Marchais a rappelé son entretien avec M. Mitterrand à l'issue du premier tour de 1974 : « *Il était effondré et c'est moi qui lui ai dit qu'il fallait se battre. C'était une illusion de penser que vous seriez élu au premier tour. Vous avez écouté tout ce que vous ont dit ceux qui pensaient seulement aux postes ministériels. Ce qu'il fallait, c'est ce que nous avons fait. Il fallait se battre dans le pays, il faut se battre pour le deuxième tour. Et nous avons mobilisé toutes nos forces, nous avons échoué de peu. Quand j'entends François Mitterrand maintenant dire que les communistes étaient absents de ces batailles-là, alors que mes camarades de parti, les ouvriers dans les usines, les intellectuels, les paysans, n'ont pas ménagé leur peine pour essayer de le faire élire, je dis que c'est une attitude injuste.* »

LE P.C.F. : un festival de la démagogie et de la dissimulation.

Le bureau politique du P.C.F. a publié, mercredi 23 mai, une déclaration dans laquelle, après s'être félicité du déroulement du vingt-troisième congrès, il juge la campagne électorale européenne. « *Toutes les listes — sauf celle du P.C.F.*, — note-t-il, *escamotent le fond du débat, cachent l'enjeu politique réel de cette élection. C'est un festival de la démagogie et de la dissimulation.* » Il ajoute :

« *Les convergences entre les projets politiques réels des listes de Simone Veil, Jacques Chirac, François Mitterrand, J.-J. Servan-Schreiber apparaissent plus clairement.* »

Le M.R.G. se prononce pour une réduction de la durée du travail à 35 heures par semaine dans un délai de cinq ans

M. Michel Crépeau, président du M.R.G., et les candidats radicaux de gauche à l'élection européenne, inscrits sur les listes du parti socialiste, ont présenté, mercredi 23 mai, leurs propositions pour l'Europe.

M. Maurice Faure, député du Lot, a souligné que l'Assemblée européenne, élue au suffrage universel, aura une autorité accrue pour exercer les pouvoirs qui lui sont attribués par le traité de Rome. M. Maurice Faure estime, d'autre part, que la campagne pour la réduction de la durée du travail « *trouvera sa véritable dimension si elle est pensée au niveau européen* ».

A ce sujet, M. Jean Béranger, sénateur des Yvelines, a présenté une proposition de loi déposée par la formation radicale de gauche au Sénat et « *tendant à l'aménagement et à la réduction du temps de travail hebdomadaire* ». « *Nous ne prétendons pas qu'on pourra passer brutalement de quarante à trente-cinq heures par semaine*, a déclaré M. Béranger, *et nous sommes respectueux des organisations syndicales de salariés et de patrons. Nous souhaitons qu'elles ouvrent des négociations pour aller progressivement vers les trente-cinq heures* ». Le terme fixé à ces négociations serait de cinq ans.

A propos de l'élargissement du Marché commun, M. Maurice Faure a déclaré : « *Aucune motivation ne peut être invoquée pour refuser des négociations avec les pays candidats.* » « *Nous n'avons pas d'opposition politique à l'entrée de ces Etats dans la C.E.E.*, a-t-il dit. *Au contraire ! Nos réserves se situent toutes sur le plan économique et social.* »

M. Roger-Gérard Schwartzenberg a présenté les « *sept chances* » que l'Europe pourrait saisir à l'occasion du scrutin du 10 juin. Il s'agit, pour les radicaux de gauche, de progresser vers une Europe qui soit celle de la démocratie, des droits de l'homme, de la solidarité sociale, des régions, de l'écologie, de la culture et de la paix.

M. Crépeau a indiqué, d'autre part, que le M.R.G. est favorable à un abaissement du seuil de 5 % des suffrages en deçà duquel les listes présentées à l'élection européennes ne seront pas admises à la répartition des sièges. « *Nous n'avons pas été suffisamment vigilants lors du vote de la loi* », a déclaré le président du M.R.G.

A Saint-Étienne

LE MAIRE REFUSE DE RETARDER L'HEURE DE CLOTURE DU SCRUTIN

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — M. Joseph Sanguedolce, maire de Saint-Etienne, candidat à l'élection européenne sur la liste du P.C.F., a informé le préfet de la Loire de son intention d'appliquer, dimanche 10 juin, pour les élections européennes, la réglementation antérieure, c'est-à-dire la clôture du scrutin à 18 heures, et non à 22 heures, et le dépouillement immédiat.

M. Sanguedolce estime que « *les dispositions nouvelles qui sont annoncées apparaissent indiscutablement comme un alignement du gouvernement français sur les exigences des autres partenaires européens* ». « *Au surplus*, a-t-il ajouté, *sur le plan pratique, elles contraignent les présidents et assesseurs, tous citoyens bénévoles, à de très longues heures de présence dans les bureaux de vote. De très nombreux Stéphanois, et notamment les travailleurs, devront renoncer à participer aux opérations de dépouillement, contrairement à des traditions démocratiques solidement établies.* »

POLITIQUE

LE RÈGLEMENT DU BUDGET DE 1977

L'État s'installe dans le déficit

Mercredi 23 mai, l'Assemblée nationale examine le projet de loi portant règlement du budget 1977, qui, pour M. ICART (U.D.F.), rapporteur général de la commission des finances, offre « *l'unique moyen de porter un jugement sur la politique budgétaire* ». Constatant que « *nous sommes entrés dans l'ère des déficits budgétaires* », il note que, « *en 1977, le trésor a évité d'avoir trop recours à la « planche à billets »*, mais estime qu'« *il n'est pas sûr qu'une telle possibilité lui soit offerte de façon permanente* ». « *Dans la phase économique actuelle*, poursuit-il, *nous sommes soumis à des impératifs contradictoires.* » D'un côté « *on doit pouvoir disposer de moyens d'intervention importants pour soutenir l'économie et aider les plus dépourvus* », de l'autre, « *il faut se garder des facilités illusoires de l'inflation et de la création monétaire. Autrement dit*, déclare-t-il, *la voie est étroite* ».

M. PAPON : un financement non inflationniste

M. PAPON, ministre du budget, indique que ce texte traduit « *une politique budgétaire adaptée au contexte économique et une gestion budgétaire rigoureuse* ». Il ajoute que « *l'acceptation, pour soutenir l'activité économique, d'un déficit public doit s'accompagner d'une volonté déterminée d'assurer un financement non inflationniste de ce déficit* ».

« *C'est dans ce contexte*, précise-t-il, *que s'inscrivent les récentes mesures d'aide à l'investissement, le prochain dispositif pour soutenir l'emploi ou la préparation du budget de 1980.* »

Défendant une question préalable, dont l'adoption entraînerait le rejet du texte en discussion, M. DUCOLONE (P.C., Hauts-de-Seine) déclare : « *J'accuse le gouvernement d'avoir détourné de leur objet les crédits du ministère de l'intérieur. Au lieu de défendre les libertés et d'assurer la protection des personnes et des biens, la police est appelée de plus en plus à servir une politique partisane.* »

M. HAMEL (U.D.F., Rhône) reproche à M. Ducoloné d'évoquer des problèmes qui n'ont rien à voir avec la discussion et d'utiliser « *des artifices de procédure* » pour se livrer à « *des accusations calomnieuses et mensongères* ». La question préalable est ensuite repoussée par 281 voix contre 86, le groupe socialiste s'abstenant.

« *Une fois de plus*, déclare M. PIERRET (P.S., Vosges), *la fiction d'un budget présenté en équilibre s'effondre devant les faits. Depuis que Valéry Giscard d'Estaing est à l'Elysée*, constate-t-il, *la loi sacro-sainte de l'équilibre budgétaire est bien mise à mal puisque, en 1975 et 1978, le déficit cumulé des finances publiques a atteint 110 milliards.* » Il demande à ce sujet au gouvernement à combien s'élèvera le déficit en 1979 (« *35 milliards ?* ») et déclare que le budget 1980 sera présenté avec un déficit de 20 à 25 milliards, qui se trouvera doublé ou triplé lors de la loi de règlement. « *Rigueur pour les salariés, largesse pour les patrons* », ainsi définit-il la politique économique du gouvernement avant d'annoncer que le groupe socialiste votera contre le projet.

M. COMBRISSON (P.C., Essonne) indique que le déficit budgétaire était de 34 milliards en 1978, « *tandis que la prévision de 1979 semble se situer au même niveau* ». La prévision de la dette de l'Etat pour la fin de 1979, poursuit-il, est de l'ordre de 230 milliards, soit une multiplication par trois en cinq ans. La mise en œuvre de « *remèdes drastiques du budget 1980*, conclut-il, *n'évacue pas les dangers qui pèsent sur notre monnaie, d'autant plus que la mise en place du système monétaire européen et, demain, celle du Fonds monétaire européen, nous obligeront à des alignements douloureux* ».

MM. JOURDAN (Gard), BOULAY (Sarthe), suppléant, M. LEIZOUR (Côtes-du-Nord), LEGRAND (Pas-de-Calais), GIRARDOT (Alpes-de-Haute-Provence), Mme BARBERA (Hérault), M. SOURY (Charente), également du parti communiste, interviennent successivement dans la discussion.

Après la réponse de M. Papon aux orateurs, et en accord avec le gouvernement, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.

AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

M. Médecin et les électeurs de Pondichéry

De notre correspondant régional

Nice. — A la suite du recours introduit devant le tribunal administratif de Nice par M. Hervé Dupont (P.S.), le commissaire du gouvernement, M. Ould Aoudia, s'est prononcé, le mercredi 23 mai, pour le rejet de la demande d'annulation de l'élection comme conseiller général du cinquième canton des Alpes-Maritimes, de M. Jacques Médecin, maire de Nice, ancien secrétaire d'Etat au tourisme. Lors du scrutin du 25 mars 1979, M. Médecin ne l'avait emporté sur son adversaire, M. Dupont, que par 145 voix d'avance sur 22 768 inscrits et 13 342 votants.

Selon M. Ould Aoudia, sur les procurations mises en cause, une trentaine seulement, celles portant des surcharges non authentifiées par le consul général de France à Pondichéry, auraient eu un caractère douteux justifiant leur nullité. Le commissaire du gouvernement s'est toutefois autorisé à critiquer la loi du 19 juillet 1977 qui tendait à faciliter le vote des Français de l'étranger. « *Les conditions de son application*, a-t-il déclaré, *font qu'elles ne seront pas, je crois, à inscrire au frontispice de l'Assemblée nationale.* » Il a de même jugé « *assez curieux en droit* » une décision récente du Conseil constitutionnel selon laquelle le mandant pouvait ne pas connaître son mandataire. « *Si vraiment*, a ajouté M. Ould Aoudia, *les mandataires ont voté par eux-mêmes sans avoir reçu d'instruction pour voter, c'est la violation de la loi sur le suffrage universel dans toute son horreur, car le blanc-seing n'existe pas en matière électorale. Cependant le dossier n'apporte pas la preuve que cette violation a été commise...* »

M. Ould Aoudia a également conclu au rejet du recours introduit par Mlle Angèle Sorba, conseiller général sortant (P.R.) de Hyères (Var), qui avait été battue de deux voix par M. Jean-François Barrau (P.S.). Il s'est prononcé en revanche pour l'annulation des élections dans le canton de Bastia I (Haute-Corse) où M. Jean Vinciguerra (majorité) avait devancé son adversaire, M. Pierre Guidicelli (P.C.), premier adjoint au maire de Bastia, par le même écart de deux voix.

Les jugements concernant ces trois affaires ont été mis en délibéré à une date que le président du tribunal, M. René Romeuf, n'a pas précisée. — G. P.

LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS LOCALES AU SÉNAT

Tutelle maintenue pour les communes « mal gérées »

Le Sénat, qui entreprendra mardi prochain l'examen des articles du projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales, a terminé mercredi 23 mai la discussion générale de cette réforme. Comme dans le débat de la veille, de nombreuses réserves ont été formulées tenant surtout aux moyens dont disposeront les communes et les départements pour faire face aux responsabilités nouvelles qui leur seront dévolues. Répondant aux orateurs, le ministre de l'intérieur, M. Christian Bonnet, a tenu des propos rassurants au sujet du système de compensation auquel le gouvernement a donné son accord.

Premier orateur de la journée, M. GARGAR (app. P.C., Guadeloupe) estime que la réforme ne contient rien de bénéfique pour les DOM. M. MARSON (P.C., Seine-Saint-Denis) affirme que le projet cherche à endiguer les revendications démocratiques, pour faire des collectivités les relais de la politique d'austérité européenne.

M. MOINET (gauche dém. M.R.G., Charente-Maritime) demande à quoi servira aux communes de pouvoir investir si elles ne disposent pas des moyens de fonctionnement adaptés. L'allégement de la tutelle administrative lui semble de peu d'importance face au réseau de contraintes financières que le projet dissimule habilement.

« *Certains orateurs*, répond M. Christian BONNET, *ont craint que la tutelle financière ne se trouve accrue, notamment à l'égard des communes en déficit. Il faut être clair : cette loi est une loi de liberté et il ne s'agit pas de renforcer les contrôles sur les collectivités bien gérées — c'est-à-dire l'immense majorité. Elles jouiront, au contraire, d'une parfaite maîtrise de leurs décisions. Mais, comme de juste, il convient d'inviter les communes mal gérées à se plier à des mesures de redressement, selon des procédures strictement définies. Et qu'on ne parle pas, à cette occasion, de désengagement de l'Etat ; nous avons voulu seulement mettre fin à l'institutionnalisation de la subvention d'équilibre comme recette normale des collectivités. La liberté de recourir à l'emprunt ne signifie nullement « privatisation » ou « mise sous tutelle bancaire » : la Caisse des dépôts restera le prêteur privilégié des collectivités locales.* »

A propos de la globalisation des subventions d'équipement, le ministre indique qu'il est prêt à accepter une indexation. Pour les rémunérations complémentaires ou accessoires des fonctionnaires de l'Etat (ingénieurs des ponts et chaussées et du génie rural), il précise que c'est désormais à l'Etat et non plus à ses agents que le service rendu devra être rémunéré.

M. Bonnet prend acte des réserves suscitées par le transfert du service de la santé scolaire et par le barème de l'aide sociale et se déclare prêt à en discuter. Il se déclare aussi ouvert à toutes les suggestions au sujet de la charge du logement des instituteurs. Il donne aussi son accord au système de compensation financière proposé par M. DE TINGUY au nom de la commission des lois.

« *Le transfert*, déclare-t-il, *ne sera pas basé sur un forfait établi sur les exercices antérieurs, mais bel et bien sur les coûts réels de l'année de départ. Il n'y aura pas évaluation, mais constat, éventuellement contradictoire. Nous avons étudié avec votre commission des lois un système de compensation auquel le gouvernement donne son accord. La compensation s'effectuerait évidemment département par département.* »

Six propositions R.P.R.

MM. MARC JACQUET (Seine-et-Marne), président du groupe R.P.R. du Sénat, et MICHEL GIRAUD, sénateur R.P.R. du Val-de-Marne, président du conseil régional d'Ile-de-France, ont présenté, mercredi 23 mai, à la presse une série de six propositions de loi dont les dispositions seront reprises au cours du débat sur le développement des responsabilités locales. Ces propositions concernent :

- L'allégement des tutelles juridiques et la suppression des tutelles techniques auxquelles sont soumises les communes. Les conseils municipaux notamment verraient le caractère exécutoire de leurs délibérations limité par deux seules exceptions : déficit du budget municipal, ingérence directe des communes dans le domaine industriel et commercial ;
- L'extension aux communes de plus de 10 000 habitants du pouvoir d'élaborer et de décider des plans d'occupation des sols.
- La création d'offices départementaux de l'action éducative, sociale et culturelle, regroupant des représentants des communes et de l'Etat (à égalité) et ayant un pouvoir de décision en matière de fermeture et d'ouverture de classes maternelles et primaires ;
- Le statut des élus locaux : crédit d'heures, création d'une caisse nationale de compensation ;
- L'harmonisation des différentes catégories de personnels (communaux, départementaux...) avec création de passerelles entre la fonction publique locale et celle de l'Etat ;
- La coopération intercommunale : suppression de la distinction entre le syndicat de communes et le district. Le syndicat pourrait notamment avoir une fiscalité propre.

M. Michel GIRAUD, développant, en les analysant, ces propositions, a souligné qu'elles constituent l'apport constructif du R.P.R. à une réforme dont il reconnaît l'importance. « *Mais*, a-t-il ajouté, *il n'y aura pas de réforme si le gouvernement ne revient pas sur son postulat de départ d'une opération financièrement blanche. Cette réforme coûtera fatalement au budget de l'Etat.* » — A. G.

- *M. Jacques Carat*, sénateur du Val-de-Marne, et les membres du groupe socialiste, ont déposé une proposition de loi visant à améliorer le statut des élus locaux, notamment en indemnisant les magistrats municipaux et en leur assurant, même dans les petites communes, la compensation des pertes de salaires.

LE 8 MAI JOUR FÉRIÉ

Le Sénat peut en débattre estime le Conseil constitutionnel contre l'avis du gouvernement

Le Conseil constitutionnel, saisi le 17 mai par le président du Sénat d'une proposition de loi de la commission des affaires sociales de cette Assemblée visant à déclarer le 8 mai jour férié, et contre laquelle le premier ministre avait opposé l'irrecevabilité prévue par l'article 41 de la Constitution (décision appartenant, selon le gouvernement, au domaine réglementaire), a rendu son verdict mercredi 23 mai. Il considère que la disposition proposée par la commission sénatoriale, et qui avait pour origine trois propositions de, respectivement, MM. SCHWINT (P.S., Doubs), TOUZET (Gauche dém., Indre) et LEFORT (P.C., Seine-Saint-Denis), « *a pour effet de modifier les obligations relatives aux conditions de travail et de rémunération et, par suite, met en cause un principe fondamental du droit du travail ; qu'elle ressortit dès lors au domaine de la loi* ».

Le Sénat se trouve ainsi en mesure de reprendre un débat qui, selon l'expression de son président, n'avait été « *qu'interrompu* ».

LE DÉBAT EUROPÉEN

Les fruits quotidiens du Marché commun

II. — Une spécialisation industrielle empirique

par JEAN-MICHEL QUATREPOINT

Le Marché commun a contribué à augmenter de 4 % par an en moyenne le niveau de vie des agriculteurs de la Communauté, ce chiffre recouvrant des disparités considérables selon les pays et les types de production. Le nombre des exploitations a diminué d'environ 1,5 % par an, mais les exportations agricoles se sont prodigieusement développées. La transformation structurelle de l'agriculture les Neuf s'est cependant opérée dans un certain désordre, faute d'une politique claire d'adaptation. (Le Monde du 24 mai.)

« Je ne connais pas de pays de la Communauté européenne dont l'industrie n'ait été finalement gagnante dans cette opération. » Pour ce haut fonctionnaire français, détaché de longue date à Bruxelles — un « eurocrate », — il ne fait aucun doute que le Marché commun a permis aux industries des Neuf de connaître une période de prospérité sans égale au cours des vingt dernières années. Jugement relativement répandu dans les sphères dirigeantes européennes. A Bruxelles, mais aussi à Bonn, à La Haye, à Paris.

« Sans la Communauté, l'industrie française n'aurait pas connu une croissance annuelle en volume de 7 à 8 % jusqu'en 1974 », constate cet ancien conseiller du président Pompidou. *« Si l'on voulait manier le paradoxe, j'ajouterais »*, explique un responsable politique, *qu'à l'origine on craignait que l'industrie française ne soit sacrifiée à l'agriculture. Or c'est — presque — le contraire qui est arrivé. »*

L'ouverture progressive des frontières entre les Six puis les Neuf, avec pour corollaire l'élargissement du marché a incontestablement donné un coup de fouet aux industriels. En France, où le Marché commun a « secoué le patronat », mais aussi en Italie. En Allemagne fédérale et aux Pays-Bas, la mentalité exportatrice était déjà plus répandue. Le patronat français, lui, était « le dos au mur ». Il lui fallait sortir des limites d'un marché colonial qui se réduisait comme une peau de chagrin. *« Cela ne s'est pas fait en un jour*, précise cet ancien fonctionnaire, *mais l'idée d'exporter dans les pays voisins a peu à peu fait tache d'huile, notamment dans les P.M.E. A partir de la fin des années 1966-1967, les banques ont encouragé le processus. »*

De là à dire que l'Europe a surtout bénéficié aux industriels français, il y a un pas... qu'il ne faut pas franchir. Car l'examen des statistiques montre que l'industrie française n'a pas été la principale bénéficiaire du traité de Rome. En vingt ans, c'est aux Pays-Bas que la croissance de la production industrielle (bâtiment et travaux publics exclus) a été le plus importante (+ 214 %). L'Italie suit avec + 188 %. La France, avec une progression de + 151 %, fait à peine mieux que l'Allemagne fédérale (+ 148,6 %). Jusqu'en 1970, l'industrie allemande avait même progressé plus vite, et c'est essentiellement entre 1970 et 1974 que la France a comblé son retard. Depuis, la crise a laminé la croissance industrielle de tous les pays, sauf l'Irlande. Mais, à l'extérieur de la Communauté, des pays comme le Canada ou la Suède ont enregistré des progressions industrielles similaires. Voire largement supérieures dans le cas du Japon. Ce qui tendrait à prouver que la création du Marché commun n'a pas été le seul facteur d'expansion pour l'industrie française et européenne..

Contrairement à l'agriculture, le traité de Rome ne mentionne pas explicitement la nécessité d'instaurer une politique industrielle commune. Celle-ci devait résulter, dans l'esprit des fondateurs de l'instauration des mêmes règles de jeu dans chacun des Etats membres. Les autorités communautaires ont donc multiplié les mesures visant à favoriser la libre circulation des marchandises et des services et la libre concurrence à l'intérieur de l'Europe des Neuf. Avec l'union douanière, les marchés nationaux se sont progressivement ouverts. Le début d'harmonisation des règles fiscales, avec notamment la généralisation de la T.V.A. amorcée en 1967, a incontestablement favorisé le développement du commerce intracommunautaire.

Alors que, en 1958, 34,2 % des exportations des Neuf s'effectuaient vers des pays de la Communauté, cette proportion a atteint 52 % en 1976. Quant aux importations intracommunautaires, leur part dans le commerce total des pays de la C.E.E. est passée de 33 % à 48,2 %. Cela essentiellement au détriment du commerce avec les pays en développement non pétroliers : les anciennes colonies.

Cette ouverture progressive des frontières a stimulé les exportations françaises. Les échanges avec les huit partenaires du Marché commun, qui représentaient 28 % du commerce total de la France en 1958, atteignaient, en 1976, 50,6 %. Les importations ont connu, elles aussi, une progression importante, puisque leur part est passée de 26,1 % à 49,5 %. Le Marché commun a donc accru l'interdépendance commerciale entre ses membres.

Les cartels

Cette Europe des marchandises a cependant ses limites. Bien que l'on garde dans les capitales européennes, comme à Bruxelles, un silence pudique sur ces questions, les cartels et autres « syndicats » d'entreprises n'ont pas disparu comme par enchantement. D'une part, les grands marchés publics de biens d'équipement sont toujours plus ou moins réservés aux producteurs nationaux. D'autre part, il existe pour certains produits des « quotas » entre les grands groupes au niveau européen (fibres synthétiques, travaux publics), et toute modification substantielle requiert l'accord des « partenaires ». Les moyens ne manquent pas pour décourager les importuns qui voudraient pénétrer sur un marché protégé. Ainsi, des fabricants français de lampes d'éclairage ont-il dû renoncer à vendre sur le marché allemand ; à chacune de leurs tentatives, les normes techniques locales changeaient au dernier moment...

Dans la plupart des pays membres du Marché commun, le bâtiment, les travaux publics, la construction électrique, sont des marchés très fermés. Seules travaillent avec les pouvoirs publics ou les sociétés en position de monopole (comme E.D.F. en France ou la Bundespost en Allemagne) les firmes locales, voire, au mieux, les filiales des grands groupes européens installés de longue date sur le territoire. Des tentatives pour briser ces monopoles ont été faites. Sans succès.

En 1969, Siemens est venu faire des offres de services à l'Elysée, et proposa de livrer des centrales nucléaires à E.D.F. et des centraux téléphoniques aux P.T.T. « D'accord, lui dit-on, *à condition bien sûr qu'il y ait la réciprocité.* » On n'a plus jamais entendu parler de cette affaire. La libre circulation des marchandises a donc été surtout sensible au niveau des biens de consommation (les produits grand public) et des biens d'équipement destinés au marché privé.

« La vérité oblige à dire que si l'Europe marchande existe, l'Europe industrielle, elle, n'existe toujours pas », se plaignait récemment M. Roger Martin, P.-D.G. de Saint-Gobain - Pont-à-Mousson. Pourtant, la première application concrète de l'idée européenne, la création, en 1952, de la Communauté économique du charbon et de l'acier (CECA), concernait non pas l'agriculture, mais ce qui constituait à l'époque le secteur noble de l'industrie : la sidérurgie. Or le traité CECA est un traité supranational, qui donne de grands pouvoirs à la Commission européenne (héritière de la haute autorité initiale)... notamment celui de se substituer aux gouvernements des pays membres pour prendre des décisions en cas de « crise manifeste ». La CECA a ainsi mis en musique le repli de l'industrie charbonnière en l'assortissant de subventions nombreuses.

Mais lors de la crise sidérurgique de ces dernières années, la Commission de Bruxelles n'a pas fait jouer la clause de « *crise manifeste* » en raison de l'absence d'unanimité de la part des Neuf, et aussi par refus d'entrer dans la voie d'un dirigisme bruxellois, à ses yeux peu réaliste. A la place, quelques mesures, baptisées « plan Simonet » puis « plan Davignon », du nom des commissaires chargés des affaires industrielles, ont été mises en place : prix minimaux obligatoires ou indicatifs (à respecter volontairement), accords avec les pays tiers pour limiter les livraisons d'acier, aide financière et sociale aux restructurations nationales. Le résultat, bien que tardif, est loin d'être négligeable ; mais douloureux dans les pays comme la France, qui avaient négligé l'adaptation indispensable.

L'article 92

A l'exception du secteur de la CECA, la Communauté n'a pas eu de réelle politique industrielle. Comment pourrait-elle en avoir puisqu'elle vit, en principe, sous le règne du libéralisme économique. N'est-ce pas aux entreprises à déterminer leur stratégie ? « Au mieux, explique-t-on à Bruxelles, *il y a des embryons de politique industrielle.* » Ne serait-ce que par le biais des textes régissant la concurrence et les aides publiques nationales. L'article 92 du traité prévoit que la Commission doit donner son avis lorsque les gouvernements versent des aides publiques à une ou plusieurs entreprises. Si elle estime que ces aides créent une distorsion de la concurrence et que le pays incriminé refuse de revenir sur ses décisions, la Commission a alors le pouvoir de saisir la Cour de justice.

Au cours des dernières années, la Commission a tenté d'élaborer une doctrine en la matière :

● Dans les secteurs industriels de croissance (informatique, électronique, énergies nouvelles), elle « *admet que les entreprises reçoivent des aides publiques nationales* » (elle en verse elle-même pour promouvoir le développement de certaines applications). Cela à condition que les gouvernements reconnaissent que leur soutien s'exerce dans une perspective de coopération communautaire. Notion suffisamment vague pour éviter toute intervention intempestive des fonctionnaires européens dans les « plans composants » et autre « plan-calcul » des divers Etats membres (la France et la Grande-Bretagne en l'occurrence).

● Dans les secteurs en crise, la Commission « *admet les mesures de sauvetage* », à condition que cela ne crée pas des distorsions de compétitivité à l'intérieur du Marché commun, que cela ne conduise pas à une surcapacité de production globale et s'inscrive dans un plan de restructuration à long terme.

Récemment, la Commission s'est penchée sur les aides versées par le gouvernement britannique qui permettaient de financer jusqu'à 40 % des charges salariales dans certains secteurs en difficulté comme le textile. Cinq cents millions de livres environ étaient ainsi versées annuellement, dont la moitié était concentrée sur trois secteurs. Invoquant l'article 92, la Commission a exigé que ces aides soient supprimées en deux étapes, ce qui est en cours. Aussi, les eurocrates de Bruxelles ne sont-ils pas loin de considérer que, par le biais de cet article 92, des actions sectorielles et des crédits dont ils disposent pour aider les secteurs en croissance ou en difficulté, ils font de la politique industrielle... comme M. Jourdain faisait de la prose.

Renforcer les forts...

Hormis de rares actions ponctuelles — le « plan Davignon » ou le récent programme « visant à l'assainissement de la construction navale », — la Commission a eu en fait bien peu d'influence sur les bouleversements intervenus au cours des vingt dernières années dans les structures industrielles des Neuf. Sans doute le traité de Rome a-t-il accéléré le processus de concentration à l'intérieur de chaque Etat et à l'échelle européenne. Sans doute, les secteurs en déclin sont-ils en grande partie communs à tous les pays (charbonnages, textile), de même que ceux à forte croissance (chimie, produits pétroliers, énergies autres que le charbon, matériel électrique et électronique). Mais les regroupements se sont d'abord opérés à l'échelon national. Puis dans une seconde étape à l'échelle européenne. Sans réelle concertation entre Etats. Voire sans intervention des pouvoirs publics.

Du coup, une certaine spécialisation industrielle s'est instaurée à l'intérieur du Marché commun. Tout naturellement, en bonne logique capitaliste, l'ouverture des frontières et l'élargissement des marchés ont renforcé les forts et affaibli les faibles. Chacun des Etats a vu se développer les secteurs industriels où il était déjà le plus compétent, et disparaître plus ou moins vite, plus ou moins ostensiblement selon la coloration politique de ses gouvernants, les secteurs où ses entreprises étaient en position de faiblesse.

Si Saint-Gobain-Pont-à-Mousson occupe une telle position dans le verre plat, c'est aussi parce que dès le dix-neuvième siècle, la Manufacture créée par Colbert était implantée en Europe, notamment en Allemagne. Si la chimie allemande affirme sa prééminence, c'est aussi parce que l'I.G. Farben d'avant-guerre avait une position dominante dans la chimie mondiale. Si les industries agro-alimentaires britanniques se renforcent de jour en jour, c'est aussi parce que le Commonwealth et les habitudes alimentaires aidant, elles étaient déjà les premières en Europe avant l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun...

Une carte européenne des spécialisations apparaît ainsi peu à à peu (voir ci-dessous). « *Des prééminences* », rectifie-t-on à Bruxelles où l'on n'aime guère parler de « division du travail ». On y insiste d'ailleurs sur l'apparition d'une spécialisation au niveau des produits et non seulement des secteurs. « *Au fil des ans, les entreprises du Marché commun ont donc développé leurs relations. Elles ont pu étudier les forces et faiblesses de leurs concurrents, découvrir les créneaux où il y avait quelque chose à faire. Peu à peu elles se sont orientées vers la fabrication de certains produits, leurs voisins immédiats développant les matériels complémentaires.* » Ainsi une entreprise française de matériel électrique a développé un automatisme pour les machines-outils. Cherchant un marché porteur, elle a prospecté l'Allemagne fédérale et, aujourd'hui, les machines-outils allemandes intègrent cet automatisme. Outre-Rhin, l'industrie textile proprement dite a vu son importance décroître, mais l'Allemagne est l'un des premiers producteurs de machines textiles.

Cette spécialisation, ces prééminences impliquent qu'il y ait des vainqueurs et des vaincus ; que des entreprises européennes (mais aussi américaines, voire japonaises l'emportent sur d'autres, vouées alors à la disparition ou à la mise sous tutelle. La création de trusts de taille mondiale serait-elle la voie unique pour une Europe de l'industrie ?

Au milieu des années 60, l'idée de la réunion sur des bases égalitaires de grandes entreprises de nationalités différentes a été à la mode, rappelle-t-on à Bruxelles. Cette mythologie de l'entreprise commune européenne a débouché sur les rapprochements Fiat-Citroën, Dunlop-Pirelli, Agfa-Gevaert, Hoesch-Hoogovens. Depuis l'idée a été abandonnée. « *C'était la quadrature du cercle* », reconnaît l'ancien conseiller du président Pompidou. Rassembler sur un pied d'égalité deux groupes, chacun conservant son identité, était pratiquement impossible. En tout cas les expériences n'ont guère été concluantes. Soit l'opération n'a débouché sur rien de concret (Dunlop-Pirelli), soit les fiançailles ont été rompues (Fiat-Citroën), soit un troisième larron est venu coiffer le tout (Agfa-Gevaert est passé dans l'orbite de Bayer).

La Trilatérale

Au début de la présente décennie, une nouvelle forme de coopération, plus réaliste, s'est amorcée entre firmes européennes. Ou plutôt une coopération entre Etats, à travers des sociétés privées ou publiques, les secteurs concernés (à haute technologie) mettant en jeu d'importants capitaux publics. Il s'agissait de créer des sortes de consortium pour un objet bien précis.

Ces alliances « sur le terrain » dépendaient de la volonté politique des Etats membres. En outre, elles s'opposaient directement à des monopoles américains (aéronautique, espace, nucléaire, informatique). Ce fut l'association franco-anglaise pour Concorde, la naissance d'Airbus Industries, le développement de la fusée Ariane, la création d'Eurodif. Sans oublier Unidata, où la C.I.I. française, Siemens et Philips devaient coopérer en informatique pour s'opposer aux groupes américains.

On sait ce qu'il advint de cette dernière expérience, la France choisissant, en 1975, l'alliance avec le groupe américain Honeywell. Une opération qui coïncida avec une mise en sommeil de ces grands projets de coopération industrielle en Europe. En France comme ailleurs, on ne jurait plus alors que par les « stratégies planétaires », les accords avec les groupes américains, voire même japonais, l'interdépendance croissante entre les trois piliers de la Trilatérale (1) — Europe, Japon, Etats-Unis.

Avec les « erreurs » du président Carter et les succès d'Airbus et d'Ariane aidant, ce type d'alliance « européenne » revient en grâce. Tout comme les idées d'une réelle coopération industrielle entre les Etats de la C.E.E. par opposition à « la spécialisation sauvage » qui a été la règle ces dernières années. Mais tous les Etats européens auront-ils la même volonté politique sans laquelle des aventures comme celle d'Airbus sont vouées à l'échec ? Peut-on être volontariste dans une société qui se veut libérale ? Comment éviter que les groupes américains — les premiers à profiter du traité de Rome — ne renforcent leur influence, notamment dans les secteurs à haute technologie ?

Comment faire pour que les multinationales européennes jouent réellement le jeu de l'Europe et non le leur? Comment éviter qu'après les Américains, les Japonais ne prennent le contrôle de secteurs entiers de l'industrie ? Déjà, la Grande-Bretagne leur sert de porte-avions pour les matériels de radio-télévision et l'automobile avec l'accord British Leyland - Honda. L'Allemagne fédérale ne risque-t-elle pas à son tour de succomber pour certains produits, au nom de la division, non plus européenne, mais internationale du travail ? Car tel est le choix qui se pose à l'Europe industrielle. Ou bien elle joue la carte de la Trilatérale, de l'interdépendance croissante de son industrie, avec le Japon et les Etats-Unis (ce qui n'exclut pas d'ailleurs les frictions), ou bien elle tente d'affirmer son indépendance et, par là, son identité contre ses deux principaux concurrents qui sont justement le Japon et les Etats-Unis.

(1) La Commission trilatérale, créée en 1973 à l'initiative de M. David Rockefeller, rassemble environ deux cent cinquante personnalités du monde des affaires et de la politique des Etats-Unis, du Japon et de l'Europe occidentale, en vue de définir une stratégie globale à long terme face à la crise du capitalisme et à la montée du tiers-monde. M. Carter et douze membres de son cabinet, MM. Raymond Barre, Lecat, Debatisse, ainsi que de nombreux membres de la commission européenne, ont été ou sont membres de la Trilatérale.

Prochain article :

CONSOMME ET TAIS-TOI

La carte des prééminences

AUTOMOBILE. — La liquidation (1) de l'industrie britannique est en cours. Celle de l'industrie italienne pourrait suivre. Il resterait alors en Europe les industries française et allemande, le sort du poids lourd français demeurant précaire face aux Allemands et à la branche spécialisée de Fiat.

CHIMIE. — L'industrie allemande a affirmé sa prééminence avec les trois héritiers de l'I. G. Farben d'avant guerre (B.A.S.F., Hoechst et Bayer).

PHARMACIE. — L'Allemagne et les Pays-Bas ont renforcé leur influence au détriment de la France.

VERRE PLAT. — La France, avec Saint-Gobain-Pont-à-Mousson et B.S.N., occupe une position de force.

ALUMINIUM. — Pechiney-Ugine-Kuhlmann domine le marché, de même que celui de la transformation du cuivre.

PNEUMATIQUES. — Michelin grignote peu à peu les parts de marché. Seule subsiste réellement, en face de lui, l'association, très fragile, anglo-italienne Dunlop-Pirelli.

ARMEMENT. — La France et la Grande-Bretagne dominent avec, derrière, l'Italie.

GRANDE INFORMATIQUE. — Seule la Grande-Bretagne (avec I.C.L.) a évité d'alliance avec des constructeurs américains ou japonais

MATERIEL D'IMPRIMERIE. — L'industrie française a quasiment disparu, supplantée par l'allemande

AGRO-ALIMENTAIRE. — La Grande-Bretagne et les Pays-Bas ont une position dominante. Cela tient notamment aux habitudes alimentaires de ces pays qui se prêtent plus à l'industrialisation des produits, ainsi qu'aux structures de leurs réseaux de distribution. En outre, les industries alimentaires néerlandaises ont profité de l'ouverture des frontières et du mécanisme des montants compensatoires.

CUIR. — Renforcement de l'Italie, ainsi que de la Grande-Bretagne pour la tannerie.

PETROLE. — L'Allemagne fédérale a abandonné ce secteur aux compagnies internationales, en particulier à British Petroleum.

RADIO-TELEVISION. — L'industrie britannique a été reprise par les Japonais. Seuls subsistent réellement Philips et le groupe français Thomson, qui ont une production intégrée de télévision (tubes couleur et postes TV).

Certains secteurs ont vu s'affirmer la prééminence, non des industries européennes, mais des groupes américains ou japonais. C'est le cas notamment du machinisme agricole, du matériel spécialisé de travaux publics, de l'industrie de la moto, des calculatrices de poche, des appareils musicaux, de la photo, Aujourd'hui, la lutte est engagée entre les Japonais et les industriels européens de la radio-télévision. Dans les composants électroniques, les groupes américains dominent très largement, de même que dans l'informatique, malgré la présence et le développement rapide des entreprises européennes de mini-informatique.

(1) Les termes d'abandon ou de liquidation n'impliquent pas forcément la disparition physique des industries et des usines, mais leur passage sous domination « étrangère ».

UNE DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

La loi peut subordonner le remboursement des frais de propagande et de la caution à l'obtention d'un score minimum

Saisi le 11 mai dernier par plus de soixante députés socialistes d'une demande d'examen de la conformité à la Constitution de la loi, adoptée par le Parlement, modifiant notamment les modes d'élection de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie, le Conseil constitutionnel a estimé, le 23 mai, que l'article 4 de la Constitution (« les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage ») ne faisait pas obstacle à ce que la loi subordonne la restitution d'un cautionnement et le remboursement des frais de propagande à l'obtention d'un pourcentage de 5 % des suffrages exprimés.

Les députés socialistes avaient relevé que le système institué pouvait, d'une part, empêcher un parti ou un groupement de faire acte de candidature et, d'autre part, qu'il sanctionnait pécuniairement la formation qui n'obtenait pas le pourcentage exigé.

Tout en admettant que des listes n'ayant pas réalisé un score minimum soient exclues de la répartition des sièges, « *afin d'éviter une atomisation de la représentation au détriment de la démocratie* », ils avaient considéré cet obstacle pécuniaire à la candidature comme « *un élément inégalitaire, indépendant de la volonté des formations* ». « *Il s'agit ni plus ni moins*, avaient-ils constaté, *de faire payer un droit pourtant formellement et solennellement consacré par la Constitution.* »

Quant à l'existence d'une disposition similaire dans d'autres élections (présidentielles, législatives, européennes), les élus socialistes avaient remarqué que, « *si la Constitution avait déjà été violée, il n'y avait pas là un motif suffisant pour persister dans son non-respect* ».

LA MODIFICATION DES MODES D'ÉLECTION DES INSTITUTIONS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le Conseil constitutionnel a également déclaré conforme à la Constitution la loi modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du conseil de gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Soixante députés et sénateurs avaient fait valoir que la disposition prévoyant la dissolution du législatif et de l'exécutif local relevait de la compétence du gouvernement et non de celle du Parlement, en vertu des articles 34 et 37 de la Constitution. Les juges constitutionnels ont estimé que, si la loi met « *implicitement* » fin au mandat de l'Assemblée territoriale, il ne s'agit pas d'une « *dissolution* », mais d'une « *abréviation* » de ce mandat. Ils ont précisé que la durée du mandat des conseillers territoriaux est fixée par la loi et doit être modifiée en la même forme.

Le Conseil constitutionnel a ajouté « *que, en tirant les conséquences, au regard du mandat des membres de cette Assemblée et de ce conseil, d'une entrée en application immédiate du nouveau régime électoral, le législateur n'a donc fait qu'user des pouvoirs qui lui appartiennent de fixer les conditions de mise en vigueur des règles qu'il édicte ; que dès lors, il n'a méconnu ni le principe de la séparation des pouvoirs ni les dispositions constitutionnelles qui le mettent en œuvre ou qui consacrent la libre administration des collectivités territoriales.* »

UN COMITÉ PROPOSE LE FRANÇAIS COMME LANGUE OFFICIELLE DE L'EUROPE

Un comité vient de se constituer pour proposer le français comme langue officielle de l'Europe. Ce Comité pour la langue de l'Europe a décidé de soumettre à la signature du plus grand nombre de personnalités possible un texte proposant notamment qu' » *une langue officielle de l'Europe soit reconnue pour servir dans tous les actes engageant la Communauté à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi que dans ceux de la nouvelle Assemblée ; et que cette langue soit le français, par tradition, mais aussi parce que cette langue est celle de trois Etats souverains d'Europe* ».

Ce comité a été créé lors d'une réunion, à Paris, le 22 mai, de l'association Défense de la langue française, au cours de laquelle M. François Seydoux de Clausonne, ambassadeur de France, a proposé que Bonn et Paris décident de faire du français la première langue enseignée en Allemagne et de l'allemand la première langue enseignée en France.

★ Comité pour la langue de l'Europe, 8, rue Roquépine, 75008 Paris. Président : M. François Seydoux de Clausonne. Secrétaires généraux : MM. Michel Camus et Gérard Marie de Ficquelmont.

Le Monde DES LIVRES

Un singulier diptyque de Corinna Bille

● *Une poétique sociologie du Valais.*

LES œuvres de Corinna Bille, écrivain suisse, s'accumulent sur les bords du Léman : poèmes, romans, nouvelles, théâtre. Gallimard n'avait répercuté jusqu'à présent que des nouvelles : *la Demoiselle sauvage, la Fraise noire*, qui ont attiré tout de suite l'attention des Goncourt (Prix de la Nouvelle, 1975). Un troisième volume vient étendre le registre de la conteuse et faire encore mieux briller ses dons.

C'est un singulier diptyque, dont les récits datés avec précision ressemblent à des tableaux de genre. *Emerentia 1713* conte le martyr d'une enfant, victime de la haine d'une marâtre et d'une religion aberrante ; *Virginia 1891*, l'amour comblé d'une jeune bonne pour son patron qui l'épouse. Deux figures féminines à des âges légèrement différents, deux époques marquées par des mœurs particulières, deux destins: l'un noir, rose l'autre. L'effet de contraste est évident. Ce qui l'est moins c'est l'unité, pourtant soulignée par la présentation des deux textes « première partie », « deuxième partie », comme s'il s'agissait d'un roman.

Quel en serait donc le héros ? Le Valais que Corinna Bille ne cesse de peindre et qu'elle saisit ici dans la succession de ses visages : le premier, sauvage et dur, avec ses traditions encore féodales et ses superstitions grossières ; le second, adouci par le progrès qui l'enrichit, les premiers chemins de fer qui le pénètrent et l'avènement du bien-être bourgeois ? A moins que ce ne soit la femme, parce que, plus ligotée, elle reflète mieux, et dès son jeune âge, les mentalités dans lesquelles elle se débat, défaite ou, malgré elle, victorieuse.

De toute façon, ces deux textes, parce qu'ils réagissent l'un sur l'autre, révèlent chez l'auteur des intentions sociologiques, même si le lecteur, rendu perplexe par ce jeu du noir et du blanc, est laissé libre de conclure à sa guise. Aucune réflexion n'indique, en effet, le sens de ces histoires que Corinna Bille nous dit seulement être vraies.



★ *Dessin de CAGNAT.*

Celle d'Emerentia, déjà citée par le célèbre romancier suisse Gottfried Keller, est attestée par le journal de l'ecclésiastique auquel la petite fille fut confiée. Très habilement Corinna Bille en insère des extraits dans son propre récit. Ceux-ci traduisent, sans le trahir, l'abominable esprit du tortionnaire, qui, à coups de verges, de privations et de cachots cherche à faire entrer Dieu dans la tête de cette enfant rebelle, à qui sa mère a été trop tôt enlevée.

Corinna, elle, se charge de mettre en scène, tantôt au présent, tantôt à l'imparfait, dans une subtile alternance des temps, les jeux de la sauvageonne, son intimité avec les bêtes, sa science de la nature, sa séduction sur les enfants, charmes où les paysans d'alentour ne voient que sorcellerie.

Réduite à l'hébétude, puis à la catalepsie, Emerentia sera enterrée vive. Le cri qu'elle pousse dans son cercueil, et qui la fait délivrer pour qu'elle rencontre vraiment la mort dans sa fuite, accrédite les pouvoirs surnaturels qu'on lui confère. Ce coup de théâtre donne au récit une force d'envoûtement extraordinaire.

Un conte d'amour

Après ces couleurs violentes et sombres, l'histoire de Virginia peut paraître pâle. Son rythme est plus lent, sa tension moindre. Mais, dans son réalisme, quel beau conte d'amour ! Virginia est une jeune paysanne que tente la ville. Elle y descendra comme bonne d'enfant chez un riche couple, qui l'éblouit. L'homme surtout. Brillant, artiste, jouisseur, il veut peindre la « petite », qu'il trouve jolie.

En Virginia l'amour s'insinue sans qu'elle s'en aperçoive : un peu de mélancolie, de vague à l'âme, des mouvements de jalousie, des bouffées de joie. Elle ne s'aperçoit pas non plus de l'effet qu'elle produit sur « Monsieur » qui a tenté de l'embrasser, une fois au début, et qu'elle a repoussé. Et puis un beau jour, c'est l'aveu : « *Je t'aime ma petite fille* » et le baiser, les caresses, les cheveux dénoués que Virginia ne refuse plus.

JACQUELINE PIATIER.

(Lire la suite page 11.)

Le trouble serein de Werner Herzog

● *Quand un cinéaste se fait écrivain.*

ON connaissait — et admirait — le Herzog-cinéaste, auteur de fables apocalyptiques et mégalomanes, dont *Aguirre, l'Enigme de Kaspar Hauser, Cœur de verre* et *Nosferatu*. Aujourd'hui, on peut aussi lire, traduit de l'allemand, un livre que Herzog a écrit, et dont il dit lui-même — avec ou sans coquetterie — qu'il « *le préfère à tous ses films* ». On n'a pas besoin de partager son avis pour recevoir son texte en pleine poitrine. Comme une rafale de vent, en hiver, imprégnée d'odeur de la forêt.

Le vent, la forêt, le froid, ces mots reviennent souvent dans *Sur le chemin des glaces*. Le livre est, en fait, le récit d'un voyage : celui que Herzog a accompli, à pied, dans l'hiver 1974, après avoir appris qu'une de ses amies était mourante à Paris. Il a décidé alors de marcher de Munich jusqu'à la capitale française, persuadé que ce rituel gratuit, désespéré, pouvait seul guérir la malade. A son arrivée à Paris, son amie était effectivement rétablie. Il ne s'agit pas de n'importe qui : c'est en fait Lotte Eisner, célèbre témoin de la grande époque du cinéma expressionniste, dont elle est devenue, plus qu'une simple spécialiste, une sorte de symbole vivant.

On reconnaît des hantises qui apparaissent déjà chez le cinéaste : la présence du passé (en l'occurrence l'expressionnisme allemand) dans l'actualité, le pouvoir initiatique, voire magique, de situation-limite, en particulier de l'épreuve physique. Au-delà de la souffrance, la pluie et le froid, les ampoules, la fatigue, Herzog, à travers sa marche, retrouve la sensation « originelle » de son corps : « *Quand je marche, c'est un bison qui marche. Quand je m'arrête, c'est une montagne qui se repose.* » Le paysage, la nature même, dans ce contact, étroit, le relient soudain à des valeurs fondamentales de l'existence, ou de son contraire : « *Autour, la forêt veille, énorme, noire, silencieuse et roide, comme la mort.* »

La marche d'un visionnaire

Tout comme dans la tête — dans le corps — de celui qui marche, les fragments de souvenirs et du présent, dans le récit de Herzog, se rejoignent en un seul flux vital. (Des rêves, des visions, de même, seront à l'occasion mêlés aux impressions réelles.) Mais aussi, et surtout, la souffrance, à travers son lien avec le sort de Lotte Eisner, permet à Herzog de retrouver l'amour. Pas tellement parce qu'elle serait sacrifice — extatique, Herzog est fort peu chrétien — mais plutôt parce qu'elle est naturellement complémentaire de cette *joie* qui, d'après Konrad Lorenz, dépasse de loin la simple jouissance. Nous sommes certes loin, ici, de ce culte du plaisir, tout schématique, que partagent tant de contemporains de Herzog... La marche, chez celui-ci, devient finalement une attitude morale, son symbole autant que sa technique : « *Alors, elle me regarda avec un fin sourire et, comme elle savait que j'étais de ceux qui marchent, (...) elle m'a compris.* »

Il n'y a certes pas que l'authenticité sur les chemins de glace. Tout le long de l'itinéraire de Herzog, une nature artificielle, faite de déchets de la civilisation, se substitue à celle — la vraie — où il cherche le secret de la plénitude. Dans son écriture même, Herzog ne cesse d'osciller entre le débordement lyrique et le simple constat, entre un souffle « cosmique » et un investissement du détail isolé, plus proche des films de son « concurrent » Wender que des siens ; le visionnaire scrutant son Allemagne natale du haut d'une colline, comme pour en rassembler sous ses ordres les mythes latents, c'est aussi un « paumé » à la Kerouac, condamné à un exil permanent. Les enfants sont à peu près les seuls qui, pendant sa traversée, viennent faire à l'auteur un signe amical. Pour les autres, à commencer par les gendarmes, il n'est qu'un intrus suspect qu'il vaut mieux maintenir dans sa solitude, de l'autre côté du décor quotidien.

Un détail, un geste ou une sensation fragmentaire sont aussi dans ce monde cloisonné les derniers refuges de l'authenticité. Alors que ses intuitions lyriques, sur ce fond de paysages désolés où l'on retrouve l'atmosphère « millénariste » de ses films, font souvent figure de quelques prophéties de fin du monde, des phrases apparemment descriptives, chez Herzog, arrivent souvent à rendre toute sa grâce au monde tourmenté. « *Depuis des années, à Genkingen, les portes battent au vent.* » A travers son sens du détail et d'une extase « nihiliste » basée sur le vertige du vide — « *Cette colline n'invite à rien* », — Herzog rejoint quelques auteurs des plus actuels, à commencer par son compatriote Handke.

Troublé et tourmenté, cultivant la démesure romantique, il assume pourtant ses contradictions avec sérénité et sans le moindre sentiment de culpabilité. L'oscillation entre le mythe et les faits converge vers une seule exaltation du réel, de son concret. On n'y voit qu'un pis-aller, qu'une dérobade destinée à cacher un manque d'attitude envers le monde. A y regarder de près, on s'aperçoit toutefois que Herzog, par son attention au réel, nous fournit surtout l'exemple d'une disponibilité, d'un éveil permanent et actif grâce auquel le réel est sans cesse recréé. Jusque devant le spectacle de la nature, son attitude est celle d'un participant : « *Une branche, en poussant, a traversé un arbre de part en part ; j'en suis resté tout déconcerté.* » Grâce à sa simplicité, sa vérité, on ne peut quitter son livre qu'avec un extraordinaire sentiment de purification. Cela bien que le monde, quant à lui, reste toujours aussi inachevé.

PETR KRAL.

★ SUR LE CHEMIN DES GLACES, Werner Herzog, traduit par Anne Dutter. Hachette-littérature, « Bibliothèque allemande », 114 p.

Les mille folies d'Henry Legrand

● *De surprenants Mémoires, codés et peu convenables...*

HENRY LEGRAND fut un architecte au-dessus de tout soupçon. Appartenant à ce qu'il est convenu d'appeler « la bonne bourgeoisie », il mit le plus grand soin à ne pas se faire remarquer de ses contemporains ; sa vie, qui s'étendit de 1814 à 1876, nous paraît donc dénuée de tout relief. Quant à ses opinions sociales ou politiques, elles n'ont rien que de très conformiste. Bref, il n'y aurait guère lieu de s'intéresser à ce personnage falot si l'écrivain Pierre Louÿs n'était tombé, un jour, sur ses *Mémoires* secrets...

Or, ces *Mémoires* — plus de quinze mille pages entièrement manuscrites — sont rédigés selon un code mystérieux, ou plutôt selon deux : Legrand est en effet l'inventeur de deux alphabets, dont l'un ressemble au sanskrit et l'autre à l'arabe. Et c'est ici que commence le mystère : pourquoi Legrand a-t-il éprouvé le besoin d'utiliser ces hiéroglyphes ténus pour traduire sa pensée ? Qu'avait-il donc de si grave à cacher ? Le moins qu'on puisse dire est qu'on a mis longtemps avant de le découvrir. Pourtant, les trente-neuf volumes de ces *Mémoires* n'avaient pas disparu au fond de quelque grenier : ils dormaient, bien sagement, à la Bibliothèque nationale. Mais seul Pierre Louÿs avait, il y a bien des années, tenté de les déchiffrer. Il faut donc, tout d'abord, saluer l'heureuse idée qu'ont eue le docteur Paul-Ursin Dumont et son fils Jean-Paul d'aller rechercher cet invraisemblable manuscrit ; et ensuite la patience dont ils ont fait preuve pour achever de le traduire en français. Ou, tout au moins, pour nous en livrer l'essentiel : un choix de textes en deux volumes publiés, l'un par Gallimard, l'autre par Christian Bourgois.

Et maintenant accrochez-vous bien. Les *Mémoires* d'Henry Legrand portent en sous-titre : « Histoire des femmes que j'ai connues ». Ils commencent donc par l'évocation d'une passion juvénile pour une certaine Adèle : celle-ci ne tarde pas à se marier avec un autre, et Legrand la remplace alors par une seconde jeune femme, d'origine castillane cette fois-ci, mais qui se prénomme également Adèle. Malheureusement Adèle II meurt durant la guerre carliste, et Legrand jette son dévolu sur une troisième Adèle qui accepte de s'identifier, point par point, avec la précédente. Cette fixation sur un prénom est déjà peu courante, mais il y a beaucoup mieux.

Dans le but de faire parler le fantôme d'Adèle II — qui est devenue un « ange » du ciel — Legrand et Adèle III fondent une petite communauté spirite. Finalement, ce « cercle » comprendra neuf autres femmes, qui appartiennent toutes à la plus haute aristocratie française ou espagnole. Entre celles-ci et Legrand, qui est leur amant commun, règne la plus totale liberté sexuelle. Et dans cette étrange cour d'amour, où la bisexualité est la norme, tout le monde raconte tout à tout le monde tandis qu'Henry Legrand, en greffier consciencieux, enregistre par écrit, jusque dans le moindre détail, les ébats des uns et des autres.

CHRISTIAN DELACAMPAGNE.

(Lire la suite page 11.)

Sartre, par la revue « Obliques »

Un écrivain d'avenir

DANS la campagne de dénigrement qu'elle mène depuis les élections de 1978 contre la gauche intellectuelle, la droite tire volontiers argument de ce que Sartre, sa vieille bête noire, serait hors jeu.

L'an dernier, un magazine proche de la majorité voyait dans la « mort » du philosophe un des signes, avec la vogue de l'antimarxisme et le retour aux cheveux courts, d'une « grande lessive des idées ». Ici même il y a peu, un membre du gouvernement se félicitait qu'en 1968 Cohn-Bendit ait traité l'écrivain par le mépris (M. Stoléru, *le Monde* daté 20-21 mai).

Mauvaise nouvelle pour ces prophètes sans pudeur ni sens du ridicule qui prennent leurs désirs pour la réalité : Sartre existe plus que jamais, la revue *Obliques* l'a rencontré.

PREUVE la plus tangible qu'il n'a pas dit son dernier mot : l'exhumation de deux inédits considérables. L'un, que Simone de Beauvoir a retrouvé à l'occasion de ce numéro spécial, comporte quelque cinq cents pages de notes, datant d'après guerre, en vue d'un *Mallarmé*. L'extrait publié restitue le climat historique de 1848, qui a amené le poète à « choisir le non-être ». La méthode annonce celle du *Flaubert* à venir, et résume l'ambition de Sartre critique : épuiser toutes les approches possibles d'un homme, d'une œuvre, d'une existence.

L'autre inédit est un des vingt cahiers où le philosophe a esquissé, vers 1947, la « grande morale » prévue par *l'Etre et le Néant*. Hérité de la première enfance et de la captivité, ce que Simone de Beauvoir appelle le « moralisme » de l'auteur des *Mains sales* s'applique alors à l'engagement individuel, plus qu'à l'action collective, dans une Histoire plus hégélienne que matérialiste. Mais on voit naître l'obsession éthique du « *Que faire ? A quoi servir ?* », qui, sans jamais se fixer en traité, ne cessera de le hanter et reste au centre de ses réflexions en cours, avec Pierre Victor, sur le pouvoir.

par Bertrand Poirot-Delpech

CAR Sartre ne se manifeste pas seulement par des manuscrits retrouvés. N'en déplaise à ses adversaires, la quasi-cécité où il est plongé depuis 1973, si elle ne lui permet plus de lire et de raturer, donc de vraiment écrire, le laisse libre d'ajouter de nouveaux *post-scriptum* à son œuvre parlée, déjà abondante, et de compléter les confidences écourtées des *Mots*.

A cette « média-biographie » étudiée par ailleurs, en spécialiste, par Philippe Lejeune, *Obliques* verse une nouvelle pièce de taille : un long entretien mené par le maître d'œuvre du numéro, Michel Sicard, et centré sur le travail d'écrivain. Sans partager le culte de la revue pour l'acte physique d'écrire et les artifices de mise en page, car il reste attaché au livre traditionnel, au Mallarmé des alexandrins plus qu'à celui du *Coup de dés*, Sartre apprécie visiblement d'être traité en créateur et non plus seulement en penseur.

Mis en confiance, il s'explique plus lumineusement que jamais sur ce qui rend son style reconnaissable entre tous, avec ce qu'il appelle le « *toboggan des mots* », son rythme saccadé, comme lié au souffle — à l'usage d'excitants ? On manque un peu de précisions là-dessus, — et ses formules mémorables, dont il dit modestement : « *Ça résume, ça me délasse.* » A tout moment, il est conscient que son effort initial pour « *trouver la manière dont chaque lecteur sera saisi le plus immédiatement* » contient en germe tous les sens que prendront ses écrits, dans l'espace comme dans le temps.

Et ces sens, n'en déplaise à ses adversaires, qui les voudraient figés, sont en train de bouger.

TOUT le numéro d'*Obliques* tend à montrer ces signes de vie. On ne lui fera que deux reproches : son prix, inabordable pour les jeunes lecteurs, qu'il devrait intéresser en priorité (s'il existe des aides publiques pour ce genre de travail, qu'a-t-on attendu?) ; un rien de jargon à la mode (ne peut-on se passer de « suturer l'étude à son référent historique » ?). Pour le reste, la réussite est complète. Les lacunes même, en ce qui concerne les rapports de Sartre avec Camus, par exemple, distinguent utilement l'ouvrage des hommages exhaustifs et ronronnants ; elles pourront d'ailleurs être comblées, puisqu'on prévoit un deuxième numéro, axé sur les problèmes esthétiques. De monument écrasé par sa puissance même, Sartre redevient, à la lumière frisante d'*Obliques*, un auteur d'aujourd'hui, de demain.

Non pas : d'avant-garde. Henri Meschonnic a raison d'observer qu'il ne l'est plus, s'il l'a jamais été. Mais il ne se laisse pas réduire à l'éthique désuète de l'« engagement » telle que l'ont exaltée ses amis, et dénoncée ses détracteurs. Sa seule habitude de laisser ses œuvres inachevées garantit leur constante ouverture. On y entre, selon sa formule célèbre, parlant des grands morts, « *comme dans un moulin* ». La nouvelle génération férue de sens et de signes trouve à se projeter en lui comme lui-même s'est projeté dans Genet ou Flaubert, et Flaubert dans Shakespeare. (Voir, sur ces lectures en chaîne, l'article de Hazel Barnes.) A travers Sartre, c'est le glissement imperceptible de toute œuvre d'art que met en lumière le fouillis savant d'*Obliques*, dernier cri, convaincant, de la « modernité critique ».

(Lire la suite page 11.)

LE MONDE DES LIVRES

la vie littéraire

Les estocades de Montherlant

« Au commencement, chez Montherlant, étaient les dons, tous les dons », écrit Pierre Sipriot. Il n'eut qu'à choisir entre la musique, le dessin et la littérature. On connaît son option : *« Je préfère donner à la lecture du Littré le temps que j'aurais pu donner à des crayonnages, même bons. »*

Dommage, car Montherlant a un fameux « coup de crayon ». Il dessine vite et juste, va à l'essentiel, saisit l'instantané. Ce sont corps élancés, élastiques. Ce sont surtout scènes de tauromachie, où la bête, puissance sombre et courbe, s'enroule littéralement sur le toréador nu (son ami Belmonte aimait toréer ainsi), pivot d'une danse de mort empreinte d'une trouble sensualité. Montherlant lance son trait comme on porte l'estocade : sans fioriture.



Cet aspect méconnu du talent de l'auteur des *Bestiaires* est mis en valeur par les cent seize dessins que les Editions Copernic viennent de rassembler en album (*Montherlant, dessins*, format 245 × 310, 200 pages, 169 F), et dont Pierre Sipriot a écrit la préface (1).

C'est encore lui qui a réuni et commenté l'iconographie de l'*Album Montherlant* conçu pour la Quinzaine de la Pléiade. On assiste à l'irrésistible ascension d'un homme de lettres, sûr de lui et au fait des usages, qui, se désespérant de n'avoir pas obtenu de décorations militaires, écrivait à sa grand-mère, en février 1918 : *« Ma sphère de nouvance littéraire sera dans « le monde bien-pensant », et je serais déshonoré si, après la guerre, je n'avais rien fait. »* Ses œuvres ne manquèrent pas, par la suite, de scandaliser nombre de « bien-pensants »...

L'homme ne manquait pas de courage ; avant de se suicider, en 1972, il fit lire à Pierre Sipriot ceci : *« Apprendre à mourir est relativement simple. »* Ce qui explique peut-être qu'il conçut sa vie comme une œuvre d'art antique. — B. A.

(1) La Galerie de Nevers (11, rue de Nevers - 16, rue Dauphine, 75006 Paris, tél. 354-47-80) présente jusqu'au 30 juin, de 14 h. 30 à 19 h. 30, sauf dimanche, des dessins originaux de Montherlant et l'édition originale du livre des Editions Copernic.

Le prix des Sept à Jean-Jacques Brochier

Le troisième prix des Sept, d'un montant de 70 000 francs, fondé et doté en 1977 par le romancier Boris Schreiber, a été attribué à Jean-Jacques Brochier pour son roman *Un jeune homme bien élevé* (La Table ronde). Rédacteur en chef du *Magazine littéraire*, Jean-Jacques Brochier a fait d'une expérience vécue — ses souvenirs de militant contre la guerre d'Algérie — une sorte de ballade, narquoise et détachée, des années 60 (voir « le Monde des livres » du 27 octobre 1978).

D'un livre faire un paragraphe

Nous avons reçu de M. Dan Sperber, chargé de recherche au C.N.R.S., la lettre suivante :

Dans le « Monde des livres » du 18 mai, votre collaborateur qui signe M. T. exécute en un seul paragraphe (intitulé « D'une idée faire un livre ») l'ouvrage de François Récanati *la Transparence et l'énonciation pour introduire à la pragmatique*. Le contexte dans lequel on énonce quelque chose agit sur le sens de cet énoncé... Si l'on admet cette thèse, que François Récanati étaie laborieusement par une montagne de références savantes, on s'épargnera peut-être la lecture de son copieux ouvrage. Or le livre de Récanati est vraiment tout autre chose : une introduction critique, unique en son genre, aux thèmes centraux de la philosophie du langage anglo-américaine. Les travaux qu'il y présente et discute ne cherchent pas à établir que le contexte « agit sur le sens » — cela va de soi — mais à découvrir les mécanismes de cette action qui, eux, n'ont rien d'évident. C'est non pas d'une idée mais d'un ensemble d'hypothèses complexes qu'est fait ce livre. Que visent alors les sarcasmes de M. T. ? Sans doute la philosophie anglo-américaine elle-même, qu'il est encore de bon ton dans la France des années 70 d'ignorer et de mépriser, et que Récanati a eu le tort de vouloir mieux connaître.

vient de paraître

Romans

PATRICK CAUVIN : *Huit jours en été*. — Une femme, trois enfants, la télé, une certaine monotonie et, soudain, huit jours qui redonnent un sens à la vie. Par l'auteur de *Monsieur Papa*. (J.-C. Lattès, 234 p., 40 F.)

ANDRE LAUDE : *Rue des Merguez*. — Les révoltes, les tourments et les ravissements d'André Laude à travers les aventures lyriques d'un personnage nommé Lame de couteau. (Plasma, 175 p., 40 F.)

HELENE CIXOUS : *Ananké*. — Ananké : danse du transfert, bondissant d'inconscient à inconscient. H. Cixous sur les pas de la femme déliée de « mille liens » et des « fanthommes ». (Ed. des femmes, 220 p., 45 F.) — Du même auteur, réédité dans la collection de poche « Pour chacune », *La*, une « subversive féminine science des rêves ». (Ed. des femmes, 288 p., 20 F.)

MADAME DE DURAS : *Ourika*. — L'édition féministe de Claudine Herrmann d'un texte injustement oublié qui connut un grand succès lors de sa publication en 1823. (Ed. des femmes, 70 p., 25 F.)

Littérature

JEAN GENET : *Œuvres complètes V*. — Ce cinquième tome comprend des essais, deux pièces (*les Nègres* et *les Paravents*) ainsi que le texte d'une émission sur la justice (*l'Enfant criminel*). (Gallimard, 396 p., 65 F.)

Lettres étrangères

LEONARDO SCIASCIA : *la Sicile comme métaphore*. — Une réflexion du grand écrivain sicilien sur son île natale au visage africain, aux marchés arabes, aux églises baroques, aux palais espagnolesques. Traduction et adaptation de Marcelle Padovani. (Stock, 188 p., 45 F.)

ALEXANDRE ZINOVIEV : *Notes d'un veilleur de nuit*. — Comment un citoyen ordinaire de l'empire totalitaire des *Hauteurs béantes* est devenu un dissident malgré lui. Trad. du russe par Wladimir Bérélovitch. (L'Age d'homme, Lausanne, 207 p., 45 F.)

Histoire

GENERAL YVES GRAS : *Histoire de la guerre d'Indochine*. — Le général qui commanda l'opération aéroportée sur Kolwezi, au Zaïre, démêle les fils complexes d'une guerre inhabituelle. (Plon, 600 p., 75 F.)

JEAN-PIERRE CUVILLIER : *l'Allemagne médiévale*. — Naissance d'un Etat ? (Payot, 447 p., 110 F.)

AUGUSTIN COCHIN : *l'Esprit du jacobinisme*. — Réédition d'un classique de l'histoire sociologique. (PUF, 198 p., 58 F.)

FRANÇOISE BASCH : *les Femmes victoriennes, Roman et société*. — Première édition française d'un livre déjà publié en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. (Payot, 353 p., 79 F.)

en bref

● **LE PRIX APOLLINAIRE**, doté de 5 000 F et qui couronne « un recueil caractérisé par son originalité et par l'accord qu'il présente avec le génie de la poésie française », a été décerné à Jean Laugier pour « Rituel pour une ode », publié aux Editions Caractères.

● **LE PRIX HALPERINE-KAMINSKY DE TRADUCTION**, attribué chaque année par la Société des gens de lettres, vient d'être décerné à Dimitri Sesemann et Jean Cathala, pour leur traduction du roman de Iouri Dombrovski « la Faculté de l'inutile » (Albin Michel), et à Jean Cathala pour l'ensemble de ses traductions. Jean Cathala a traduit notamment des œuvres de Tolstoï, de Soljenitsyne, d'Edouard Kouznetsov, de Cholokhov, ainsi que le premier roman de Iouri Dombrovski « le Conservateur des antiquités » (Plon). Dimitri Sesemann, qui a quitté l'U.R.S.S. il y a quelques années et enseigne actuellement à l'université de Nanterre, vient de publier chez Laffont un roman de « politique-fiction », « Tout est calme à Moscou ».

Un écrivain d'avenir

(Suite de la page 9.)

LA psychanalyse y joue encore un rôle important : témoin le texte de Serge Doubrovsky sur l'angoisse de castration et la hantise de sodomisation dans *la Nausée*, ou l'étude de Geneviève Idt sur la mythologie personnelle de Sartre. Mais le pan-freudisme est en recul, et le directeur des *Temps modernes*, loin de suivre, a anticipé le mouvement en prenant, en 1969, le parti d'un analysant contre son analyste (*l'Homme au magnéto*). Par raison et par instinct, il est demeuré un compagnon de route critique.

Même attitude avec le marxisme, quoi qu'en disent ses ennemis, dont l'acharnement borné, à la mesure de leurs craintes, ne s'est pas démenti depuis les sornettes d'après guerre sur l'existentialisme des caves. Dès cette époque, Sartre reprochait au matérialisme historique de mettre l'économie hors de l'histoire. Michel Vachey et Pierre Victor n'ont aucun mal à repérer la cohérence de ses positions, singulièrement sa méfiance envers le P.C., attestée par les dix volumes de *Situations* (de 1945 à 1976). C'est piètre malice de réduire le Nobel-malgré-lui, à qui de Gaulle donnait du « maître », aux faux pas de 1968 — Quel adulte, même chargé

par Bertrand Poirot-Delpech

d'histoire, n'a pas frisé le ridicule en ce temps-là — ou à des formules tronquées comme la peur de « désespérer Billancourt »...

SI Sartre a varié, ce qui est bien légitime, du moins s'est-il imposé, contrairement au commode usage en train de se répandre jusque dans sa revue, d'admettre et d'expliquer ses évolutions. Nulle « austérité » périmée dans ce comportement, comme on peut lire dans *les Temps modernes* (numéro d'avril 1979), mais un sens de la responsabilité sans lequel il sait que l'intellectuel, en voie de disparition comme tel, se place indûment au-dessus du commun, et s'avoue plus fantoche que nature.

Cette authenticité sans merci pour soi-même, c'est une des rares déceptions d'*Obliques* d'y relire qu'un écrivain aussi rigoureux et fin que Cioran, en 1949 du moins, n'y croyait pas. Comment ne pas percevoir une sensibilité rare, sous le style mat de Sartre comme dans son acceptation « sans drame » de la vieillesse ! Comme on comprend mieux Henri Guillemin de rappeler la « noblesse » de ses attitudes, sa « passion d'être utile » ! Comme on approuve David Cooper, Laing, Sagan, tant d'autres de tous bords, de reconnaître leur dette envers le penseur et l'homme, aussi curieux du monde que détaché, royalement, de ses vanités !

Qu'on me permette, une fois n'est pas coutume, d'ajouter un pari personnel, où n'entre pas seulement l'estime filiale d'une génération entière : cet esprit foudroyant, ce juste, cet artiste, que certains brûlent sottement d'enterrer, vous verrez qu'il restera longtemps... un écrivain d'avenir.

★ *Sartre*, numéro spécial de la revue *Obliques*, 386 p., 180 F.

Instants romanesques

Ce fut l'idée d'un éditeur, Pierre Balland, de créer une collection, nommée « L'instant romanesque », ouverte à des textes à mi-chemin entre le roman et la nouvelle. Lectures d'une heure où des écrivains déjà connus concentreraient leur art. Nous en présentons trois spécimens, auxquels peuvent bien se joindre, par leur étendue et leur densité, les deux histoires de Corinna Bille.

Emmanuel Roblès et les fatalités quotidiennes

● ***Une parabole de notre destin***

DEPUIS *les Hauteurs de la ville* et *la Mort en face*, nous savons quel rôle important la fatalité peut jouer dans les romans d'Emmanuel Roblès. Cette notion, qui, dans les livres de son ami Albert Camus, prend les formes de l'absurde, chez lui apparaît plus directement comme l'héritière de la tragédie grecque. Nous nous agitons avec notre logique et nos calculs, mais les plus petits gestes quotidiens tout à coup se trouvent ou démentis ou ridiculisés par un drame. *L'Arbre invisible*, dans sa brièveté, est encore une preuve de ce pouvoir aveugle.

Le jeune Marc arrive un jour dans un château de la région parisienne : il fera partie du personnel provisoire et s'occupera de menues besognes. Lucienne, qui travaille également à l'office, éprouve pour lui une attirance immédiate, cependant que la demoiselle des lieux le prend pour modèle de ses sculptures. Au-delà des apparences, un certain mystère plane sur ce jeune homme de passage. On l'a aperçu soignant une blessure, et il reçoit la visite d'un homme de loi qui est responsable de ses activités : c'est que, dans une bagarre, et sans préméditation, il a tué un homme, et l'on veille à ce que le sursis dont il bénéficie soit mérité.

Un jour les châtelains vont en excursion. Lucienne sait qu'elle ne peut attendre et qu'elle va se donner à Marc. Comme dans les pièces classiques, elle lui fait un signe convenu. Cependant, le barbon du coin, qui veille sur les intérêts comme sur la bonne conduite de Marc, croit son heure venue : que peut lui refuser une petite employée comme Lucienne ? Le viol manqué finit en pugilat et le quinquagénaire éconduit tue Marc. La fatalité frappe une seconde fois, comme sans doute la légitime défense, ou l'aveuglement éphémère, ou quelle autre force ?

Ce récit, que nous mettons une heure à lire, et où pas un mot n'est de trop, s'épanouit alors en parabole de notre destin, tant sa maîtrise est naturelle.

ALAIN BOSQUET.

★ L'ARBRE INVISIBLE, d'Emmanuel Roblès. Balland, coll. « L'instant romanesque », 126 p., 25 francs.

Les passants perdus de Pierre Kyria

On reconnaît un romancier à son art de créer, aussitôt, un climat. Dès les premières pages de son *Pierrot des solitudes*, Pierre Kyria réussit, en quelques touches, à nous donner la « *météo* » d'une ville de province, particulièrement taciturne, dont l'âme se cache derrière « *la cérémonieuse apparence des maisons* ». Le promeneur y fait l'expérience de « *la désolante lenteur que met parfois le jour à finir* ».

Dans cette ville réticente, où « *l'usage du temps... exclut la fantaisie* », trois silhouettes vont se rassembler, pour tromper leurs solitudes : le narrateur, un historien parisien venu mener des recherches dans la bibliothèque locale sur les coutumes domestiques au dix-huitième siècle ; M. Jérôme, qui s'occupe également du passé, car il est antiquaire ; enfin, Zelda, une jeune fille un peu fantasque, issue de l'Assistance publique, qu'on emploie comme bonne dans les maisons bourgeoises. Le narrateur attend qu'une passion le tire, un jour, de son existence maussade, tandis que Zelda et l'antiquaire sortent, assez meurtris, de leurs infortunes amoureuses respectives. Pierre Kyria sait nous faire sentir, de sa manière pudique et nuancée, la fragilité des relations qui s'établissent entre ces passants perdus et frileux.

Ils se réchaufferont à la faveur d'une « *complicité moqueuse* » ; ils connaîtront l'entente furtive de trois voleurs de temps, dans une ville si parcimonieuse. Les instants romanesques dont nous serons les témoins auront le charme de cette mélancolie tempérée, de ce discret désenchantement, qui précèdent ou suivent les excès de la passion.

Bref intermède, car l'antiquaire et Zelda iront bientôt vivre ensemble dans le Midi, pour oublier leurs mésaventures sentimentales, mais sans espérer retrouver « *cette vitesse du bonheur à deux, qui met de l'inattendu dans la banalité et déguise les habitudes en projets* ». De retour à Paris, le narrateur gardera, comme souvenir de cette rencontre, la figurine que lui ont donnée ses amis. Elle représente un enfant qui fait sa prière. C'est un « Pierrot des solitudes ». On peut imaginer qu'il essaie de conjurer l'absence.

FRANÇOIS BOTT.

★ PIERROT DES SOLITUDES, de Pierre Kyria. Balland, coll. « L'instant romanesque », 103 pages, 25 francs. L'auteur a obtenu, pour cet ouvrage, le Prix de la nouvelle du Mans, qui est décerné par l'Association des écrivains de l'Ouest.

Un conte fantastique de Frédérick Tristan

● ***Les surprises d'un voyageur***

L'ORIGINALITE des romans de Frédérick Tristan tient autant à l'élégance classique et glacée de la langue qu'aux références à la littérature allemande, aux philosophies orientales ou aux doctrines ésotériques. Auteur, entre autres, d'un court roman, *le Dieu des mouches* (entre Luther et Laclos), et d'une savoureuse épopée métaphysique, *le Singe égal du ciel*, F. Tristan a publié plus récemment une sorte de récit-rébus, *Journal d'un autre*, où figurait, parmi d'autres ébauches, l'amorce de ce qui est devenu le *Train immobile*.

Le *Train immobile* commence à la manière des conversations de voyageurs en diligence, qui servaient de prétexte à divers récits. 1922 : un train traverse de nuit la Lombardie enneigée. Dans le wagon plein de dormeurs dépenaillés, seuls veillent un jeune Français, un peu poète un peu moraliste, et un étrange voyageur à pelisse et monocle qui se présente comme Vittorio Rancini, de l'illustre famille des Balbi. Hâbleur, discoureur inlassable, il poursuit un monologue hétéroclite, ironique et exalté.

Dans ce train engourdi, aux vitres aveugles, aux banquettes mitées, l'insolite tête-à-tête ressemble à une « rencontre de spectres », au dialogue muet de l'étranger et de l'automate — anecdote que le magicien désabusé tire de sa besace en même temps que des vers de Pouchkine, des histoires d'assassinats, de fêtes masquées, de ballets russes... C'est une songerie sur le trompe-l'œil, sur le monde théâtre d'ombres, sur l'œuvre d'art qui est toujours, par quelque détour, réflexion sur les apparences.

Puis, dans le petit matin poussiéreux, le train arrive à Venise, une Venise « mentale », brumeuse, nordique, décadente, improbable. La traversée sur le vapeur est comme un rêve effaré. Au terme flamboyant et funèbre de son voyage, le narrateur découvre un personnage aussi dément que Rancini, sa propre tante, Maria Teresa Bassaglia, semblable à une « impératrice burgonde » en ses ornements barbares. Entre elle et Rancini, c'est une haine fascinée. Pourtant, à eux deux, « *le diable et la mort* », que n'auraient-ils pu faire !

« *Qu'adviendra-t-il de nous durant la nuit ?* » Le récit culmine dans un impalpable suspense avant de recommencer, circulaire, à l'infini. Ce court texte, où l'auteur a glissé quelques-unes de ses obsessions familières, trouve parfaitement sa forme et son unité dans les dimensions de « L'instant romanesque ». Il se lit comme un plaisant récit de voyageur qui doucement s'achemine vers le conte fantastique et même quelque peu méphistophélique, tempéré néanmoins par un zeste de burlesque et de dérision.

MONIQUE PETILLON.

★ LE TRAIN IMMOBILE, de Frédérick Tristan. Balland, coll. « L'instant romanesque », 90 p., 25 F.

Le diptyque de Corinna Bille

(Suite de la page 9.)

Il n'y a pas d'adultère : un ardent échange amoureux où Virginia se sent totalement à la merci de son séducteur, sans nourrir d'autres rêves. Entre elle et lui la distance est trop grande. Elle est alors parfaitement supportée quand, aujourd'hui, elle nous paraît choquante. Et Corinna Bille, sans la dénoncer, ne cesse de la souligner. Mais cette distance sera abolie puisque « Monsieur », cinq ans plus tard, fera le saut, après la mort de sa femme en couches... Une histoire qui finit bien quand elle avait tout pour finir mal.

Ce beau récit où s'opposent la vie urbaine et la vie rurale, la condition des maîtres et celle des domestiques, et qui se déroule dans le retour alterné des fleurs et des flocons sur la montagne, Corinna Bille l'a mis dans la bouche de Virginia elle-même, devenue vieille et se souvenant. Pour en attester la véracité, elle a placé en exergue cette petite phrase énigmatique : « ***Ma mère m'a donné l'image de cette adolescente*** ». Ce qu'on croit deviner porte à son comble l'émotion...

Ces deux courts romans frappent par leur intensité et leur richesse contenues. Corinna Bille y conjugue la peinture de deux visages féminins avec la peinture de deux époques. Cette incarnation poétique de l'histoire des gens qu'elle réalise avec la plus grande simplicité la situe dans des parages nouveaux pour elle : sur une voie plus romanesque elle rejoint la sociologie familiale de Marguerite Yourcenar.

JACQUELINE PIATIER.

★ DEUX PASSIONS, de Corinna Bille, Gallimard, 282 p., 39 F.

mémoires

Les mille folies d'Henry Legrand

(Suite de la page 9.)

Tout cela en code secret, bien sûr, car si l'auteur évoque complaisamment les grands moments érotiques de sa vie, il tient quand même à préserver la respectabilité des dames qu'il a aimées ! Lui-même se voit contraint de conduire ses liaisons dans le plus grand secret. D'ailleurs, beaucoup de zones d'ombre demeurent dans sa vie singulière : les *Mémoires* s'arrêtent brutalement en 1865 et, onze ans plus tard, Legrand meurt dans un asile d'aliénés, à Limoges. D'une syphilis, semble-t-il.

Cent ans après, une question plane encore au-dessus de ce cas : Legrand était-il fou — tout au moins l'était-il avant que la syphilis ne finisse par l'emporter ? Maniaque, c'est vraisemblable ; obsessionnel, c'est sûr ; et quelque peu érotomane, cela semble hors de doute : mais il est difficile de porter un jugement plus précis. On ignore même si tout ce qu'il nous raconte relève du pur fantasme ou de l'expérience vécue : ont-elles donc existé, ces belles duchesses lascives qui parlent avec les anges... ? Impossible de trancher.

Ce qu'on ne peut nier, c'est que des *Mémoires* comme ceux-ci ne se rencontrent pas tous les jours. Sans doute le style — quelquefois larmoyant et volontiers pompeux — en est-il bien conventionnel ; mais le contenu, lui, défie toutes les barrières morales et les poncifs de la psychologie. Le moins que l'on doive reconnaître, c'est que Legrand a réussi à faire de sa vie une œuvre d'art. Et que, s'il n'était pas fou, il savait rudement bien faire semblant de l'être — tout au moins dans ses textes. Mais c'est sans doute le propre de tous les marginaux...

CHRISTIAN DELACAMPAGNE.

★ ADELE, ADELE, ADELE, d'Henry Legrand, Ed. Ch. Bourgois, 256 p., 60 F. — LE CERCLE AMOUREUX, d'Henry Legrand, Ed. Gallimard, coll. « Les vies parallèles », 200 p., 35 F.

société

Comment Théodore Zeldin voit les Français

L'*HISTOIRE des passions françaises*, de Théodore Zeldin (1), n'est pas un livre ordinaire. On ne trouvera dans ses cinq volumes aucune théorie définitive, aucun jugement tranché sur les faits et les hommes. On n'y trouvera même pas l'organisation chronologique qui est d'habitude la marque des livres d'histoire. Ce que Zeldin propose, c'est une expérience totale et fragmentée, une atmosphère, une fresque. Confronté à des questions précises sur cette œuvre étonnante, Zeldin avoue se trouver sans cesse dans la position d'un peintre impressionniste qui aurait à s'expliquer sur la présence, en tel ou tel point du tableau, d'une tache bleue, blanche ou rouge, particulière. L'ensemble est indescriptible, ironique, tendre, drôle, démystificateur. La vision française traditionnelle de la politique s'y dissout dans l'étude des tempéraments et de l'affectivité. La vie économique n'y apparaît pas comme plus importante que la gastronomie ou la recherche du plaisir en général.

Il s'agit d'une France des années 1848-1945 que les Français de ce temps-là, pris dans leurs mythes nationaux, n'ont pas vue. A la veille des élections européennes ce livre peut aider à comprendre ce que fut l'identité nationale française, dont l'on craint tant aujourd'hui la disparition, mais qui n'a probablement jamais existé.

Théodore Zeldin s'explique ici sur son œuvre et sur sa conception de l'histoire.

(1) Voir *le Monde* du 6 janvier 1978.

« Depuis le dix-huitième siècle, les Français ont beaucoup écrit sur l'Angleterre : Montesquieu, Voltaire, Taine, Halévy, Siegfried. Existe-t-il un courant réciproque d'Anglais écrivant sur la France ?

— Pas au même niveau. En ce moment encore, beaucoup d'historiens et de journalistes écrivent sur la France. Mais les Anglais n'ont jamais vu en France ce que les Français du dix-huitième siècle ont vu en Angleterre, c'est-à-dire un moyen de comprendre, beaucoup plus qu'une seule société. Au dix-huitième siècle, l'Angleterre était un modèle. Aujourd'hui, personne ne croit que la France soit un modèle.

— Vous avez pourtant consacré à peu près deux mille pages à la France...

— Peut-être suis-je le seul à croire qu'il y ait dans l'étude des Français des leçons pour toutes les nations. Les Français ont quelque chose d'universel, dont ils ne sont d'ailleurs pas tellement conscients eux-mêmes. Actuellement, cette conscience est encore affaiblie par leur peur de perdre leur « identité » en Europe.

— Comment avez-vous décidé de travailler sur la France ?

— Par hasard, comme on choisit un métier, un sujet. Au début, il s'agissait d'une thèse sans grand intérêt. Mais à travers la France, j'ai découvert des choses que je ne soupçonnais pas, beaucoup plus que des choses « françaises ». C'est pour cela que j'ai consacré tant d'années à ce pays.

— Vous auriez pu en faire autant sur l'Allemagne, ou l'Italie ?

— Je pense qu'il y a très peu de pays que l'on puisse analyser et disséquer de cette façon. La France est particulièrement intéressante parce qu'elle a une longue histoire et une longue habitude de l'introspection, parce qu'elle a longtemps réfléchi sur une multitude de problèmes. La richesse de la littérature française, dans le sens le plus large du terme, n'est pas unique cependant. On aurait pu faire le même genre de travail sur l'Angleterre. C'est d'ailleurs ce qu'ont réclamé certains critiques lors de la publication de mon livre outre-Manche. Cet équivalent sur l'Angleterre est réalisable, mais sans doute par un étranger. Il est parfois nécessaire d'être étranger.

Le désir anxieux d'ascension sociale

— Vous venez de parler d'une certaine capacité de la France à l'introspection. Mais vous considérez dans votre livre les Français comme porteurs d'idées fausses sur leur pays. N'est-ce pas contradictoire ?

— Les Français ont essayé de se comprendre, ont créé et présenté au monde des images d'eux-mêmes qui sont généralement fausses. Tout l'intérêt de leur histoire est pour moi dans cette confrontation des représentations et de la réalité.

— Les trois derniers volumes, qui paraissent actuellement, sont sans doute les plus troublants pour les Français, parce qu'ils renversent justement certains stéréotypes nationaux très solidement ancrés. Les Français se représentent assez volontiers comme des individus légers, frivoles, gais. Dans votre cinquième volume, c'est une image d'anxiété, d'angoisse, pour ne pas dire de névrose, qui apparaît.

— Je suggère, effectivement, que ce ne sont pas les conflits de classes qui ont dominé réellement l'histoire de la France contemporaine, mais plutôt l'esprit de compétition et le désir d'ascension sociale. C'est à cela que les Français semblent s'être surtout consacrés. Cela est une autre façon de décrire ce que les Français eux-mêmes appellent, en termes plus grandioses et flatteurs : liberté et égalité. Liberté de compétition, égalité des chances. Or l'esprit de compétition est cause, ou effet, d'un sentiment d'anxiété.

— Quelles sont les manifestations institutionnelles de cet état d'esprit ?

— Le grand instrument de la mobilité sociale est l'enseignement. Leur régime éducatif a enfermé les Français dans un engrenage d'examens et d'énervement continuels. Il a permis de faire croire à la majorité d'entre eux qu'ils étaient des ratés. Les Français n'ont pas simplement construit un système d'égalité, mais ils ont aussi mis en place un système générateur d'anxiété. Là est la grande erreur des dix-huitième et dix-neuvième siècles. L'enseignement généralisé n'ouvre pas la voie au bonheur mais à l'inquiétude.

— Prenons un aspect très particulier de l'anxiété. Votre représentation de la vie sexuelle des Français entre 1848 et 1945 peut apparaître comme une provocation dans un pays qui s'est toujours considéré comme plutôt décontracté en ce domaine.

— On ne sait jamais ce qui se passe dans les lits, n'est-ce pas ? Il me semble que l'on ne peut utiliser dans ce cas que certains types de sources. On peut observer l'idéal de l'amour romantique, celui du « romancier » en particulier. Mais on peut aussi voir les choses de l'autre côté, par les plaintes des individus à leurs docteurs, par leurs petites inquiétudes, que reflètent si bien les livres de médecine de l'époque, ou même par la terreur de la syphilis, caractéristique obsessionnelle de cette période. Cette question de la sexualité peut être prise comme symbole des difficultés que les Français ont eues, et d'une certaine façon ont toujours, à se comprendre les uns les autres. Dans les relations intimes, les conflits résultant d'une incompréhension mutuelle sont plus facilement observables que dans la vie publique, dans laquelle on cache les émotions derrière les principes.

Pourquoi Freud fut inacceptable

— Vous considérez les Français comme plus anxieux ou plus nerveux que les Britanniques ?

— Pas du tout. Je ne fais pas de l'histoire comparée parce que je rejette les stéréotypes nationaux. Je ne cherche pas à dire : les Français sont ceci ou cela. Ils m'intéressent à la fois par leur variété et par leurs caractéristiques universelles. Vous savez, un sondage d'opinion récent indique que les trois quarts des Britanniques ne se sentent pas bien dans leur peau, littéralement, d'une façon ou d'une autre. C'est aussi un signe d'anxiété. Mais j'ai étudié d'autres caractéristiques universelles qui apparaissent particulièrement clairement en France : la capacité de se distraire, de profiter de l'existence, de développer divers aspects de sa personnalité dans un système fortement centralisé et étatisé.

— Votre livre est à l'extérieur de tous les systèmes de pensée. Mais n'êtes-vous pas quand même influencé par une problématique de type psychanalytique ?

— Je suis certainement intéressé par les enseignements de la psychanalyse, mais je vois également en elle une interprétation trop limitée des motivations et des comportements humains. Mon scepticisme concernant les théories s'étend aussi à ce domaine.

— Mais pourquoi vous penchez-vous ainsi sur l'introduction de la psychanalyse en France ?

— Psychanalyse est en fait un terme aussi français que viennois. Et l'œuvre de Janet, qu'on commence à redécouvrir aujourd'hui, est tout à fait passionnante. C'étaient les travaux de Freud qui n'étaient pas acceptables en France. Freud fut vite considéré comme un mauvais élève de Charcot, comme quelqu'un qui exagérait toute chose et rétrécissait les problèmes, bref comme l'expression des aberrations germaniques. Au fond, les Français rejetèrent Freud parce qu'ils avaient eux-mêmes une excellente école de « psychologie analytique ». L'école de Janet était modeste dans ses ambitions, mais faisait des choses assez semblables à celle de Freud. Aujourd'hui, ses études constituent la meilleure documentation sur les peurs et les troubles des gens ordinaires de l'époque.

— Qu'est-ce pour vous que l'histoire ?

L'histoire est pour moi une réflexion sur la vie dans tous ses aspects, futiles autant que sérieux ; c'est une étude de la nature humaine, moins scientifique, mais peut-être plus vaste, plus compréhensive que celle des autres spécialistes. Elle est un moyen de comprendre et de se libérer des préjugés dont on a hérité. L'histoire est aussi la mère de l'humour, qui nous empêche de nous prendre trop au sérieux et nous permet de nous voir avec nos contradictions.

» Malheureusement, en tant que discipline universitaire, elle reste trop enfermée dans un cadre classique. Elle n'a pas innové dans sa présentation comme l'ont fait le cinéma, le roman ou la peinture modernes. Elle est également tenue par une idée désuète de la causalité qu'elle tient de la science dépassée du dix-neuvième siècle.

— Plus précisément, votre opinion sur les historiens français...

— Ils sont probablement les meilleurs du monde. Ils ont l'imagination. Ce n'est pas tellement leur méthode qui est importante. Ce qui est étonnant, c'est le nombre de gens intelligents qui se sont mis à l'histoire en France. Mais je ne suis pas certain qu'ils aient beaucoup avancé depuis Lucien Febvre. Ils sont trop obsédés par le passé de l'école des Annales. Ils ne sont pas assez ambitieux. Ils ont adopté une attitude un peu éclectique : tout est intéressant, tout contribue au progrès de la connaissance. Je pense par exemple à un passage de la leçon inaugurale d'Emmanuel Le Roy Ladurie au Collège de France : « *Nous formons en effet, nous autres historiens, l'arrière-garde de l'avant-garde. Nous laissons aux chercheurs des disciplines les plus sophistiquées le soin d'opérer les reconnaissances dangereuses...* » Les historiens français ont abandonné l'espoir d'élaborer un point de vue qui soit propre à l'histoire, et encore plus d'agir sur les comportements.

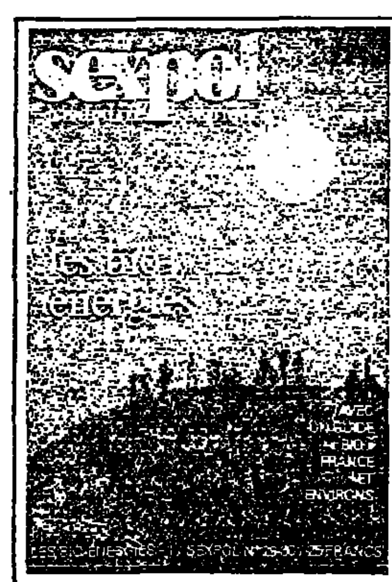
— Cette attitude vous paraît un recul ?

— Les historiens ont toujours eu un rôle important en France, en particulier au dix-neuvième siècle, dans la définition de l'identité nationale. Je pense à des gens comme Guizot, Thiers, Michelet. Le paradoxe, c'est que les historiens d'aujourd'hui ne pensent pas tellement en termes d'identité nationale mais de diversité régionale. Leurs travaux sont centrés sur les provinces. Et, à la différence des historiens du dix-neuvième siècle, les historiens actuels ont peur de parler du présent et du futur, ou même des civilisations et des expériences étrangères. Guizot utilisait le passé pour comprendre le présent, cherchait à situer la nation française dans l'expérience historique de l'humanité, pour aboutir, il est vrai, à l'équation France = civilisation. Les historiens français actuels ne se lancent plus dans de telles entreprises. »

★ *Histoire des passions françaises*, de Théodore Zeldin ; tome 1, *Ambition et Amour*, 421 p. ; tome 2, *Orgueil et Intelligence*, 390 p. ; tome 3, *Goût et Corruption*, 465 p. ; tome 4, *Colère et Politique*, 483 p. ; tome 5, *Anxiété et Hypocrisie*, 450 p. Edit. Recherches, chaque volume, 67 F.

Propos recueillis par
EMMANUEL TODD.





Une révolution dans la famille ?

C'est Oscar Lewis qui disait des idées qui mènent le monde qu'elles affectent peu la vie réelle : ne convient-il pas de chercher dans la trame de l'existence des individus les vraies matrices du changement ? Option mortelle pour la sociologie classique. Option qu'illustre le livre d'Yves Agnès et de Frédéric Gaussen, *les Nouveaux Parents*. « Nouveaux », parce qu'ils appartiennent à cette génération qui eut ses vingt ans aux alentours de 1974-1975 et pour laquelle mai 68 relevait de la « légende des siècles ». Génération dont les auteurs notent justement qu'elle se place en dehors — ou en deçà — de toute idéologie ou doctrine, même si, sans le savoir, elle a subi le choc de la rupture dans les mœurs provoquée par le « grand chambardement ».

Ces jeunes parents, ce sont un peu les élèves de ce lycée de province du roman de Pascal Lainé, *l'Irrévolution* : quand le jeune professeur, frais émoulu des écoles parisiennes, cherche à les attirer dans le labyrinthe politique, ne lui répondent-ils pas qu'ils disposent pour cela de syndicats ou de partis à leur service et que, pour eux, ils se soucient davantage de ce qu'on nomme aujourd'hui « la qualité de la vie » ?

De diverses enquêtes — dont on aimerait savoir l'ampleur et la démarche, — les auteurs des *Nouveaux Parents* tirent de saisissantes conclusions : toutes correspondent à des bouleversements imperceptibles qui changent l'éthique sociale plus radicalement que le discours politique.

Voici donc, pour ce qu'Yves Agnès et F. Gaussen nomment les « nouveaux Robinsons », un bilan qui réduit à néant le mythe de la « reproduction sociale », cher encore à quelques idéologues : abandon de l'autorité parentale, pièce maîtresse de la famille ancienne et source intarissable d'Œdipe, effacement des tabous sexuels et, plus généralement, de la peur du corps, liquidation de prescriptions archaïques. La famille a sans doute plus changé en dix ans que durant un siècle. Mutation irréversible, féconde en changements imprévisibles.

Assurément, et c'est l'intérêt de ce livre de le suggérer, ce changement implique le passage d'une famille « instituée » à un groupe familial volontairement construit, dont le divorce et la liberté de conception aident à définir le choix concerté. Et, plus encore, le fait que l'enfant est devenu un plaisir au lieu d'être un devoir. Reste à savoir si cette mutation affecte la société française dans son ensemble et s'il ne faudrait pas entreprendre, pour le savoir, une investigation plus vaste.

D'une enquête que nous avons conduite durant les années 1974-1975 sur les attitudes des jeunes au moment de l' « entrée dans la vie » — et ce sont aujourd'hui les « nouveaux parents », — nous avons observé déjà ce bouleversement des valeurs traditionnelles : la plupart des thèmes qu'énoncent Y. Agnès et F. Gaussen, on les trouvait alors, à l'état embryonnaire peut-être, mais avec la même netteté (1).

A ce moment, on avait évoqué ces « niches », professionnelles ou écologiques, dans lesquelles les jeunes femmes et les jeunes hommes paraissaient chercher à s'enraciner, non pour fuir la vie mais afin de jouir en privé de leur existence personnelle. Que la famille des « nouveaux parents » soit un « modèle de communauté » et que la vie collective soit à l'échelle microscopique de la famille plus riche que la vie publique, voilà qui confirme une hypothèse, alors discutée.

Quant à cet enracinement, ce noyau de vie privée où le plaisir, la liberté, la volupté de consommer (nous sommes bien éloignés de Marcuse !), se confondent avec des relations égalitaires entre générations différentes, cela aussi appelle une attention particulière.

Evoquant Philippe Ariès, les auteurs des *Nouveaux Parents* suggèrent qu'il existerait une inversion entre une société trop fortement hiérarchisée et une plus grande liberté au niveau des groupes familiaux. Certes. Mais on pourrait dire aussi que la mutation qui affecte la jeunesse d'après 1968 résulterait d'une découverte unanime, sinon plus consciente : faute d'avoir pu changer la société en la frappant au centre ou à la tête comme le suggéraient les idéologies révolutionnaires du siècle dernier, et compte tenu de l'extrême diversité des organisations qui la composent, les jeunes cherchent à l'échelle microscopique d'un groupe qu'ils peuvent animer librement un recours contre la massive architecture collective.

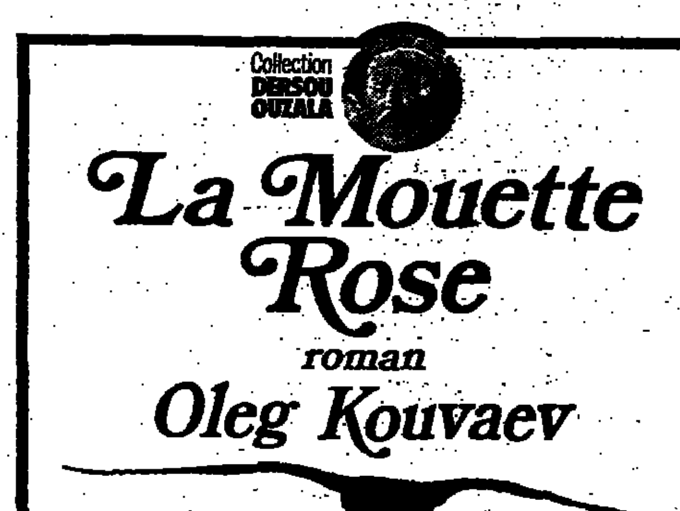
C'est une des conclusions auxquelles conduisent les constats divers des *Nouveaux Parents*, et cela en montre l'intérêt. De Rousseau à Margaret Mead, nous avons appris que les sociétés se caractérisent autant par leurs structures que par la manière dont elles initient à la vie leurs membres les plus jeunes.

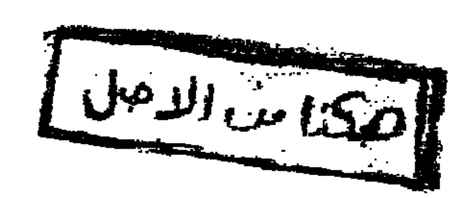
Albert Camus me disait un jour qu' « *Il ne fallait pas laisser aux imbéciles le soin d'avoir des enfants* ». Il est possible que les « nouveaux parents » aient échappé au crétinisme archéologique et institutionnel de la famille, et cela pour une période de temps dont nous ne pouvons mesurer encore l'ampleur.

JEAN DUVIGNAUD.

★ LES NOUVEAUX PARENTS, d'Yves Agnès et Frédéric Gaussen. Editions Grasset et Fasquelle, 252 pages, 48 francs.

(1) J.-P. Corbeau et J. Duvignaud : *la Planète des jeunes*. Stock, 1975.





هكذا من الاصل

Le printemps de l'Europe des Socialistes

Willy BRANDT
Prix Nobel de la Paix
Président de l'Internationale Socialiste

François MITTERRAND
Premier Secrétaire
du Parti Socialiste Français

Anker JØRGENSEN
Premier Ministre
du Royaume du Danemark

les Dirigeants des Partis Socialistes et Sociaux-démocrates d'Europe

James CALLAGHAN, Mario SOARES, Joop DEN UYL, André COOLS, Frank CLUSKEY, Bettino CRAXI, Felipe GONZALEZ, Pietro LONGO, Brid RODGERS, Lydie SCHMIT, Karel VAN MIERT

vous invitent

au Rassemblement des Socialistes d'Europe

Vendredi 25 Mai - 21 heures

Jardins du Trocadéro

Orchestre Philharmonique de Londres

Symphonie Fantastique de Berlioz
Chorales - Illuminations - Feux

avec
Mélina MERCOURI

ENTREE LIBRE
Tous au Pont d'Iéna

face aux Jardins du Trocadéro

N.B. Même en cas de pluie la manifestation aura lieu !

JUSTICE

LES SUITES JUDICIAIRES DE L'AGITATION SOCIALE

Regrets tardifs ? Premiers effets d'une campagne, longue à venir elle aussi ? La dixième chambre de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Raymond Le Floch, assisté de MM. Georges Marcombes et Georges Moene, a hésité à « cogner » mercredi 23 mai lors de l'examen des cas de Daniel Jean, Michel Bard et Didier Dheilly, poursuivis après les incidents du 23 mars. La peine du premier, condamné en première instance à un an d'emprisonnement dont six mois avec sursis, a été confirmée. Celle du second, auquel la vingt-troisième chambre correctionnelle avait infligé le 2 avril quinze mois d'emprisonnement, dont sept avec sursis, a été réduite : quinze mois, dont cinq fermes.

Quant à Didier Dheilly, le seul des trente-deux inculpés du 23 mars à avoir été relaxé en première instance, il a finalement été condamné à quatre mois d'emprisonnement, mais avec sursis. En dépit du soulagement visible des trois condamnés, ces décisions ne peuvent paraître modérées que par comparaison avec les très lourdes sanctions prononcées le 10 mai, sanctions dont le caractère disproportionné saute par contrecoup aux yeux.

A Briey (Meurthe-et-Moselle), en revanche, le tribunal de grande instance siégeant en matière correctionnelle a relaxé, mercredi 23 mai, les cinq personnes poursuivies après les incidents qui se sont produits dans la nuit du 17 au 18 mai à Longwy. Les cinq manifestants avaient été déférés au lendemain de la nuit d'émeute devant les magistrats, en audience de flagrant délit. Trois des prévenus ayant demandé à préparer leur défense, l'affaire fut renvoyée au mercredi 23 mai et les cinq prévenus avaient été remis en liberté.

Peut-on comparer la décision du tribunal de Briey et les lourdes condamnations infligées aux manifestants du 23 mars par les magistrats parisiens ? On ne peut bien sûr faire des rapprochements qu'entre ce qui est comparable. Si les faits reprochés à certains manifestants du 23 mars et ceux de Longwy sont sensiblement identiques, les témoignages des policiers ont largement prognages des policiers de Longwy et des C.R.S. ayant participé aux interpellations ont largement profité aux prévenus. La relaxe s'imposait, car les infractions étaient loin d'être démontrées. Est-ce à dire qu'en d'autres lieux, hors de cette région éprouvée par le chômage, le jugement aurait été tout autre malgré la faiblesse du dossier ? La question mérite d'être posée. Et on ne peut s'empêcher de penser que le contexte social et la mobilisation syndicale ont pesé à Briey, sur un jugement de relaxe, malgré tout, parfaitement logique.

A PARIS : une impression de loterie

On a pu se rendre compte des sautes d'humeur auxquelles semble sujette la cour d'appel de Paris avec le cas de Daniel Jean. Agé de vingt-huit ans, coursier dans le quartier de l'Opéra, celui-ci s'était joint par curiosité aux manifestants. Il reconnaît avoir plongé le vras dans la vitrine du magasin Burma, boulevard des Italiens, alors que celle-ci venait de voler en éclats, et en avoir retiré trois bijoux fantaisie, un bracelet, une bague et une broche, d'une valeur de 1 550 F en tout.

Il ne sait pas ce qui l'a pris. Il a vu plusieurs personnes se « servir » et a été tenté d'en faire autant. Il n'a pas de casier judiciaire, semble un peu égaré devant l'ampleur prise par les événements et qualifie son geste d' « idiot ». Un policier, en civil, a eu le temps de le photographier la main dans le sac, mais n'a apparemment pas eu l'idée de s'interposer. Il y avait beaucoup de policiers ce soir-là aux abords de l'Opéra, disent M[es] Antoine Comte et Sylvie Topaloff, mais pas suffisamment pour protéger les biens. L'avocat général, M. Olivier de Saint-Blancard, balaie cette objection. Il est temps, dit-il, de mettre fin au pillage auquel se livrent des individus qui, comme l'inculpé, ne sont motivés par aucune considération politique.

Pour le vol d'un abat-jour de chez Lancel, trouvé cabossé sur le trottoir, Mohamed Abdelsalam a été condamné, le 10 mai, à un an ferme. Deux autres inculpés, qui avaient ramassé par terre trois pantalons, trois chemises et deux tee-shirts, à dix mois. Pour M. de Saint-Blancard, la cour ne peut faire moins. Les trois conseillers sont restés sourds à cette logique en maintenant la peine de Daniel Jean : un an d'emprisonnement, dont six mois avec sursis.

L'injustice et le désordre

A quoi attribuer cette impression de loterie ? Au fait que sur les trois magistrats présents le 10 mai, un seul — M. Georges Moène — siégeait le 23 ? A l'émotion que commencent à susciter dans l'opinion ces procès à répétition ? A la manifestation de la veille ? A celles de demain ? A ce groupe de lycéens qui, au même moment, protestait silencieusement devant le palais de justice ? Aux avocats, venus nombreux à l'audience assister à ce qu'ils considèrent comme une atteinte aux droits de la défense ? Au gouvernement qui, après avoir semblé préférer l'injustice au désordre, craint maintenant les désordres engendrés par l'injustice ? Il n'y a qu'une seule certitude : ceux du 10 mai ont, à un double titre, payé pour d'autres.

Les protestations suscitées par le précédent verdict ont dû parvenir jusqu'aux oreilles du ministère public qui, cette fois, évite d'en faire trop. Le parquet a fait appel *a minima*. M. de Saint-Blancard demanda une aggravation des peines et se borne à cela.

La certitude du doute

Agé de vingt et un ans, Michel Bard est étudiant aux Beaux Arts. Les renseignements recueillis sur lui par la 7e brigade territoriale le présentent comme un garçon *« versatile, instable et influençable »*. Un graphologue, auquel Me Francis Teitgen a demandé une expertise, parle, lui, d'une personnalité *« très constituée »* et de son *« autorité naturelle »*.

Ce n'est pas là la moindre contradiction de ce dossier. Michel Bard, qui participait à la manifestation du 23 mars par « solidarité » avec les sidérurgistes, mais qui n'appartient à aucune organisation politique, est accusé d'avoir placé deux chaises sur un début de barricade, ce qu'il admet, précisant toutefois qu'aucune échauffourée n'avait lieu à cet endroit-là, à cet instant précis. Deux policiers assurent l'avoir vu jeter des projectiles, et l'un d'entre eux avoir été blessé au genou, ce que l'inculpé nie farouchement.

Aucun des deux témoins à charge n'est capable de le décrire physiquement, mais ils soutiennent l'avoir vu lancer un pavé à une distance suffisamment proche pour l'identifier. Comme le dit Me Teitgen, *« dans cette affaire, il n'y a qu'une seule certitude, c'est le doute »*.

Pour Me Jean-Pierre Mignard, on n'en serait pas là si Bard avait bénéficié d'une instruction sérieuse, ce qui n'est pas le cas en flagrant délit. *« Si vous le condamnez*, dit-il, *cela signifie que tout manifestant doit désormais se considérer en état d'insécurité judiciaire. »* Cinq mois ferme et dix avec sursis.

Avec Didier Dheilly, la partie semble moins difficile. Etudiant en sciences économiques, surveillant dans un lycée de Rambouillet (Yvelines) et militant C.F.D.T., il est accusé d'avoir frappé avec une barre de fer, qu'on n'a pas retrouvée, un membre du service d'ordre de la C.G.T. qui n'a pas été identifié non plus. Ses collègues de la C.G.T. du lycée de Rambouillet ont pris fait et cause pour lui.

Me Thierry Fagart a beau jeu de rappeler l'incohérence des propos tenus par les policiers venus témoigner en première instance. Et, surtout, — ce qui a incité la vingt-troisième chambre correctionnelle à relaxer son client — la similitude, à quelques mots près, des rapports écrits de ces policiers, qui affirment pourtant les avoir rédigés séparément.

La cour retient cependant que Dheilly s'est emparé, dans l'affolement, d'un pied de guéridon dont il ne s'est pas servi. Une arme prohibée au sens du code pénal. Quatre mois avec sursis. Une quatrième « charrette » de manifestants du 23 mars comparaîtra devant la cour, le 1er juin.

BERTRAND LE GENDRE.

INFORMATION CONTRE X... POUR PROVOCATION AU MEURTRE OUVERTE APRÈS UN ARTICLE DE « LIBÉRATION »

Une information contre X... pour provocation au meurtre a été ouverte le 23 mai par le parquet de Paris, en raison d'un article de M. Serge July publié dans le numéro daté 12-13 mai du quotidien « Libération ».

Citant nommément MM. Armand Kopp, Henri Leclache et Georges Moene, qui siégeaient à la dixième chambre de la cour d'appel de Paris le 10 mai, M. July écrivait notamment : « Ils ne sont pas sans savoir non plus qu'en matraquant de la sorte [des manifestants du 23 mars] ils vont tenter le diable, s'exposer sans aucun doute à des attentats à l'explosif. (...) Justement, c'est ça l'héroïsme. La bombe sur le palier du domicile d'un juge, c'est mieux que la Légion d'honneur, c'est une promotion inévitable. »

Le dossier a été confié à M. Emile Cabié, premier juge d'instruction.

A BRIEY : le doute profite aux prévenus

De notre envoyé spécial

Briey. — Dans le bassin lorrain, chacun craignait le pire. Surtout après les sévères condamnations de Paris. Les syndicalistes avaient mobilisé leurs troupes. Les sidérurgistes étaient prêts à défendre leurs camarades *« pris en otage par les forces de l'ordre »*, selon l'expression de la C.F.D.T. Ils n'auront plus à le faire. Après quatre heures et demie d'audience, la décision du tribunal est tombée, dans un jaillissement d'applaudissements : la relaxe. La relaxe pure et simple pour les cinq manifestants.

Faut-il comparer ce jugement à ceux rendus par les magistrats de la capitale ? La tentation est grande mais l'entreprise hasardeuse car, il faut le reconnaître, il ne s'agit pas là de clémence. Il pouvait en effet difficilement en être autrement. Le doute était énorme, les preuves inexistantes et le dossier vide. D'ailleurs, le président, M. Jean Cochart, l'a reconnu avant de rendre sa décisions : *« Les faits ne sont pas établis. »* Mais à Paris aussi, le doute pour certains inculpés était grand. Le moins que l'on puisse dire est qu'il ne leur a pas profité. Les faits quelquefois étaient sensiblement identiques.

Que reprochait-on aux cinq manifestants de Longwy ? Quatre d'entre eux ont été interpellés, avenue du Maréchol-Foch, au moment des bagarres. Tous étaient inculpés de *« violence et voies de fait envers des agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions »* : MM. Yves di Lorenzo, vingt-trois ans, soudeur chez Usinor à Longwy, Giovanni Salé, vingt-six ans, ajusteur à Longlaville, Daniel Bettocchi, vingt-quatre ans, employé de la S.N.C.F. à Longwy, et Maurice Le Bouder, trente-six ans, employé de presse à Paris et collaborateur du journal *le Quotidien du Peuple*. Il leur était fait grief d'avoir lancé des projectiles contre les policiers. Tous l'ont nié. Ils ont été arrêtés dans la rue, certes, mais n'avaient rien dans les poches, et n'avaient rien à se reprocher, disent-ils. S'ils ont couru quand les C.R.S. ont chargé, c'est par instinct de sauvegarde. Voilà, c'est tout !

Exorcisme

Les cinq C.R.S. cités comme témoins, qui ont participé à l'intervention, ont d'ailleurs bien de la peine à les reconnaître. *A fortiori*, aucun d'entre eux ne peut affirmer s'il a vu tel ou tel lancer des cailloux, des boulons et l'unique cocktail Molotov de cet affrontement auquel participaient une trentaine de personnes. *« On a tenté d'arrêter les gens qui couraient le plus vite, car on essaie de dire que les C.R.S. n'arrêtent jamais les casseurs »*, dira le brigadier qui commandait l'opération.

Pour une fois, les *« court-pas-vite »* ont échappé à la rafle. Mais la prise n'en était pas plus probante. Tout était maintenant dit. Les témoignages des policiers, auxquels on accorde en général tant de crédit, servaient les inculpés. La cause était pratiquement entendue pour ces quatre-là.

Restait le cinquième, M. Serge Ravet, jeune chômeur de vingt ans, habitant Longwy, inculpé d' *« introduction avec violence dans un établissement public à usage administratif »*, en l'occurrence l'hôtel des impôts, mis à sac au cours des manifestations. Là encore, les policiers, cette fois les inspecteurs du commissariat, viendront pratiquement au secours du prévenu en déclarant ne pouvoir affirmer qu'il sortait de l'établissement en question ni, bien sûr, qu'il avait, à un moment donné, pénétré à l'intérieur. Avec de telles incertitudes, les charges retenues contre les manifestants tombaient pratiquement d'elles-mêmes et le président n'accorda aucune importance à l'anomalie que lui signala un témoin de la défense, M. Antoine Porcu, député de Longwy (P.C.), à savoir qu'un individu faisait le va-et-vient entre la salle d'audience et les policiers cités pour les informer de ce que disaient leurs collègues. *« Cela ne prête pas à conséquence car les gens qui ont déposé l'ont fait honnêtement »*, a conclu M. Cochart.

Dans ces conditions, il ne restait plus qu'à entendre, pour la forme, les témoins de moralité, les responsables syndicaux et politiques venus décrire une situation sociale à propos de laquelle le président fit remarquer qu'il la connaissait aussi bien que tout le monde, car il était du pays. Le procureur de la République, M. Henri Habasque, souligna que les faits relevaient *« de la délinquance pure, de la violence pure et qu'ils n'avaient rien à voir avec la situation économique à Longwy. Ce n'est pas par des nuits d'émeutes qu'on soutient l'intérêt des travailleurs. »* Tout paraissait joué. M. Habasque réclama cependant une peine d'emprisonnement, tout en précisant qu'il ne s'opposerait pas à ce qu'elle soit assortie du sursis.

La défense, représentée par Me Daniel Voguet, du barreau de Bobigny, M[es] Régis de Castelnau et Nicole Rigoulot, de Paris, exorcisa les démons de l'intervention politique en demandant aux magistrats de se comporter en « hommes libres » et de « dire non aux ordres du pouvoir ». Le procès de ceux que les défenseurs ont appelés « les otages de la justice » était terminé. De vibrants *« Longwy vivra ! »* retentirent après le prononcé du jugement. Les familles des relaxés écrasèrent quelques larmes. Les discours de victoire et les congratulations furent rapidement interrompus par l'orage. *L'Internationale* accompagna les militants syndicaux jusqu'à leur voiture, et chacun repartit en un cortège triomphal clamer la bonne nouvelle aux Longoviciens.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● *La Fédération autonome des syndicats de police* observe, dans un communiqué, la détérioration de la situation en Lorraine, expliquant que *« la tension née de la lutte des ouvriers sidérurgistes pour défendre leur droit au travail peut devenir explosive »*.

La F.A.S.P. *« s'inquiète de l'utilisation systématique des forces de police et de gendarmerie dans les conflits sociaux »*, alors que *« seules des réponses positives de la part du gouvernement sont de nature à dédramatiser la situation et à éviter des affrontements regrettables entre manifestants et policiers »*.

UN APPEL

« C'est sur l'enfance qu'ils retombent »

par PAUL GRANET (*) et ALAIN RAVENNES (**)

Ainsi Gilles Desraisses, arrêté lors de la manifestation du 23 mars, n'aura-t-il bénéficié d'aucune circonstance atténuante : quinze mois de prison en première instance ; dix-huit mois en appel, dont huit mois ferme. Pourquoi créer un comité de soutien à Gilles Desraisses (1) ? Certes pas pour justifier ou excuser les violences et les déprédations auxquelles il a « assisté » ; pas davantage pour sous-entendre que les autres inculpations et condamnations sont vierges d'erreurs ou d'excès. Mais parce que son cas est significatif, tristement significatif, du fossé qui se creuse entre les jeunes, et plus généralement les individus, et ce qui devrait être la forme suprême de l'organisation sociale : la justice. Et parce que, contrairement à ce que suggère l'indifférence ou la haine, huit mois de prison peuvent suffire à casser en un jeune être des ressorts de vie irretrouvables.

Car, que de circonstances atténuantes auraient dû jouer en faveur de Gilles Desraisses !

L'on aurait pu tenir compte de son âge : dix-huit ans et un mois ; à trente jours près, il n'était pas passible des mêmes tribunaux. L'on aurait dû prendre en considération que le seul témoignage à charge, contredit par trois témoins directs des événements, était celui de la police ; étrange témoignage au demeurant, affirmant sans sourire que l'on a vu l'inculpé *« lancer des pierres pendant une heure »*... Aurait-on oublié que le doute doit profiter à l'accusé ?

On aurait pu traiter Gilles comme on a traité les militants syndicalistes ou politiques, c'est-à-dire le relâcher immédiatement. La leçon est à retenir : si vous manifestez, ayez en poche une carte du P.C., de la C.G.T. ou de la C.F.D.T ; il ne vous arrivera rien. Malheur à vous si vous êtes « solitaire ».

L'on aurait pu attacher plus d'intérêt à l'enquête des renseignements généraux : un lycéen calme et lointain, sensible et généreux, issu d'une famille aimante et unie. L'on aurait pu écouter le procureur de la République qui s'est pratiquement refusé à requérir contre lui en première instance (au fait, dans ces conditions, sur instructions de qui le parquet a-t-il fait appel *a minima* ?). L'on aurait dû enfin se souvenir que la manifestation était autorisée et qu'il est étrange de choisir un peu au hasard, parmi ceux qui y ont participé ou assisté, pour sanctionner le fait qu'elle ait dégénéré. Un peu au hasard ou pas tout à fait, car les jeunes ont été la cible de cette « sélection », alors même que les photos de la police montrent des casseurs presque tous adultes confirmés.

L'on aurait pu aussi se dire qu'une société politique qui avoue un million trois cent mille chômeurs, qui engage sur une aussi grande question que l'Europe un débat si médiocre, qui adresse indifféremment ses jeunes coopérants chez Bokassa Ier et dans les bagnes « socialistes », qui laisse s'opérer une « massification » déroutante pour les esprits et étouffante pour les âmes, devrait hésiter avant de condamner un jeune lycéen et accueillir son désarroi, voire son indignation.

La jeunesse manque de travail... et de grandes causes. Et les idéologies ne lui viennent certes pas en aide. Que peut-elle attendre d'un marxisme assimilé au goulag (dont le bilan est jugé « globalement positif »), d'un socialisme fourre-tout et d'un libéralisme qui, dans sa formulation la plus apparente, peut sembler surtout destiné à justifier la condamnation des perdants ?

Ne faisons pas de démagogie. Mais soyons attentifs et accueillants. Malraux disait de mai 68 : *« L'indignation n'est pas une valeur suprême. »* C'est vrai. Mais craignons qu'un autre printemps de révolte ne soit celui des illusions mais du cynisme le plus désespéré, non de la générosité vaine mais du mépris. L'on ne peut s'empêcher de penser à Prévert : *« Et quand ils retombent en enfance, c'est sur l'enfance qu'ils retombent, et comme l'enfance est sans défense, c'est toujours l'enfance qui succombe. »*

Ainsi Gilles Desraisses est en prison. Il ne devrait pas y rester. Il suffirait pour cela que le président de la République, celui à qui des philistins ont souvent lancé des pierres en l'accusant d'excès de [illegible], voire de « gauchisme », et qui a écrit : *« Le respect n'est plus une donnée, il s'acquiert. La toge, la robe ou le képi ne suffisent plus à l'établir »*, se penche rapidement sur son cas.

(*) Député de l'Aube (app. U.D.F.).

(**) Fondateur du Comité des intellectuels pour l'Europe des libertés (CIEL).

(1) Ecrire au CIEL, 112, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris.

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE DE PARIS S'ÉLÈVE CONTRE « LA CAMPAGNE DE REMISE EN CAUSE DES DÉCISIONS DES MAGISTRATS »

M. Christian Le Gunehec, procureur de la République à Paris, s'est élevé mercredi 23 mai à Antenne 2 contre *« la campagne de remise en cause des décisions des magistrats »*, déclenchée après la condamnation de manifestants du 23 mars. Evoquant la procédure des flagrants délits, M. Le Gunehec a déclaré : *« Il est certain que cette procédure a le mérite de la rapidité. C'est une procédure qui se fait à chaud, mais elle s'applique à tous les types de délits qui remplissent les conditions pour l'appliquer. Il n'y a donc rien de politique dans le choix de cette procédure pour tel ou tel type d'infraction. »* Le procureur de la République a ajouté : *« Il y a toujours un effet d'exemplarité dans une sentence pénale, c'est un des effets de la peine. L'exemplarité existe, tout comme l'effet dissuasif. »*

MÉDECINE

Pour la première fois

LA REVUE DE L'O.M.S. CONSACRE UN ARTICLE AUX MUTILATIONS SEXUELLES

(De notre correspondante.)

Genève. — Rappelant les conclusions adoptées lors du récent séminaire de Khartoum (*le Monde* des 28 février et 1er mars), le docteur A.H. Taba, un des responsables du bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour le Proche-Orient, situé à Alexandrie, écrit dans le numéro de mai de *Santé du monde*, magazine mensuel de l'O.M.S. largement diffusé dans le tiers-monde, qu' *« il faut espérer que le jour où nous pourrons célébrer la totale abolition de la circoncision féminine n'est pas trop loin »*. Même si ce point de vue peut paraître quelque peu optimiste, l'O.M.S. semble de plus en plus disposée à mener, en coopération avec les autorités nationales, une lutte contre les mutilations sexuelles des fillettes, en précisant bien qu'aucune des raisons qui font que ces pratiques extrêmement dangereuses se perpétuent n'est médicalement valable.

Le premier article consacré par la revue de l'O.M.S. à ce sujet rappelle que les mutilations sexuelles sont le plus souvent effectuées par des personnes non qualifiées dans des conditions d'hygiène déplorables *« faisant courir à la santé des fillettes un danger évident »*. Les conséquences mortelles ne sont pas rares. Après avoir énuméré toutes les suites dramatiques sur le plan physiologique qui menacent la vie de l'enfant, l'auteur du texte insiste sur les traumatismes psychologiques que ces douloureuses opérations ne manquent pas de provoquer. Ainsi, dans un hôpital — non cité — situé *« dans la région de la Méditerranée orientale »*, le traitement des complications occasionnées par ces mutilations a représenté, entre juillet 1977 et juillet 1978, mille neuf cent soixante-sept journées d'hospitalisation, dont le coût a lourdement pesé sur le maigre budget de santé de ce pays en voie de développement. — I. V.

ÉDUCATION

Des parents occupent une école maternelle à Domont (Val-d'Oise)

« L'avenir de nos enfants en dépend »

« Ce n'est pas une grève scolaire, mais une occupation. » Michel, père de deux enfants de cinq et six ans se retrouve, depuis le lundi 21 mai au matin, pendant les heures scolaires, dans le hall de l'école maternelle Louis-Pasteur, à Domont (Val-d'Oise), avec une trentaine d'autres parents d'élèves. Ils s'opposent à la fermeture prévue à la rentrée prochaine d'une des six classes de l'école.

Pour les enfants, rien de changé ; l'école fonctionne normalement. *« On ne voit pas pourquoi les enfants « trinqueraient » à la place du ministère »*, souligne Michel. *« On se bat pour un meilleur fonctionnement de l'école, il ne s'agit pas de perturber les classes »*, ajoute une institutrice.

Parents, enseignants et élus locaux sont allés, le 9 mai, en délégation à l'inspection académique. Devant l'absence de résultats concrets, les parents ont décidé d'occuper l'école, soutenus par la directrice et les enseignants, les associations de parents d'élèves (Cornec et Lagarde) et la municipalité « union de la gauche », à direction socialiste.

« Effectivement, en janvier 1979, notre école ne recevait que cent soixante-deux élèves, mais pour la rentrée prochaine nous avons déjà cent quatre-vingt-trois inscrits », explique Mme Michèle Beghin, directrice de l'école maternelle. Pour les institutrices fermer une classe équivaut à une régression : *« Alors qu'en ce moment, dans l'école, nous arrivons à une moyenne de trente élèves par classe, on nous oblige à un retour en arrière. Une classe en moins, cela signifie environ trente-sept enfants par classe, sans compter la suppression d'un poste d'institutrice et celle d'un agent spécialisé des écoles maternelles. »*

Dans le hall d'entrée de l'école, l'atmosphère est détendue. Les mères qui, en général, ont amené avec elles ceux de leurs enfants qui ne sont pas d'âge scolaire, pouponnent ou tricotent. Quelques pères sont présents, moins nombreux. On bavarde, on joue aux dés. Les bambins, enchantés, sont venus avec leurs jouets. L'un d'entre eux, sur son tricycle, sillonne le couloir de l'établissement d'un bout à l'autre. Des jumelles font la sieste dans leur landau.

Parmi les parents, beaucoup de femmes au foyer, plus disponibles. Mais aussi des pères ou des mères qui travaillent et qui viennent durant leur jour de congé. Certains ont même pris une avance sur leurs vacances pour pouvoir participer à l'occupation de l'école. Ainsi, Thérèse, mère de famille de trois enfants, économe gestionnaire dans une collectivité : *« C'est important de mener ensemble cette action quitte à perdre quelques jours de travail. L'avenir de nos enfants en dépend. »* Mais nombreux sont les parents qui, bien que solidaires de l'action entreprise, ne peuvent se rendre disponibles.

La majorité de ceux qui sont présents n'ont pas l'habitude de ce genre d'action. Tout est calme : aucune excitation ne perce dans les paroles échangées. Pourtant tous sont résolus à aller jusqu'au bout de ce qu'ils ont entrepris.

L'école maternelle Louis-Pasteur n'est pas la seule dans ce cas. Deux autres fermetures de classe sont prévues à Domont, dans une autre maternelle et dans un groupe primaire. Selon Mme Suzanne Citron, adjointe au maire de Domont, cent vingt fermetures de classes sont officiellement annoncées pour le Val-d'Oise. L'occupation de l'école s'est terminée le mercredi 23 mai. Le maire de Domont a obtenu un rendez-vous à l'inspection académique pour le 13 juin. Il s'y rendra accompagné de parents d'élèves. Une nouvelle occupation a été décidée du 11 au 13 juin pour appuyer cette délégation.

« Si nous n'obtenons pas satisfaction, annoncent les parents d'élèves de l'école maternelle Louis-Pasteur, *nous tenterons une autre action d'un niveau plus global, avec les autres écoles, et même les autres municipalités de la région. »*

● *La société des professeurs de russe* organise une manifestation littéraire et artistique consacrée à Alexandre Pouchkine à l'occasion du cent quatre-vingtième anniversaire de sa naissance, le samedi 26 mai à 17 heures à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, 17, rue de la Sorbonne, Paris-5e. Prix : 25 F. Renseignements : 027-17-74. 25F

● *Journée d'action du SNES.* — Le Syndicat national des enseignements du second degré (SNES) a décidé d'organiser le 6 juin *« une journée nationale d'action et de manifestations »*. Il appelle les enseignants à se rendre auprès des inspecteurs d'académie, des recteurs et au ministère pour *« exiger la satisfaction de leurs demandes en matière d'emploi et de créations de postes »*.

Devant ce qu'il considère comme un refus du ministre et du gouvernement d'apporter des réponses positives immédiates, le S.N.E.S. *« renouvelle sa demande à la FEN d'une action nationale contre de redéploiement »*.

RELIGION

APRÈS PLUS DE DEUX ANS D'OCCUPATION DE L'ÉGLISE

L'Association de défense de Saint-Nicolas-du-Chardonnet en appelle à l'intervention de M. Giscard d'Estaing

L'Association de défense des paroissiens et amis de Saint-Séverin - Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris a adressé une lettre au président de la République pour protester contre l'occupation de l'église par des catholiques intégristes depuis le 27 février 1977. Elle a décidé de rendre cette lettre publique parce qu'une précédente lettre recommandée, envoyée au président il y a un mois, n'a pas reçu de réponse.

L'association de défense rappelle que les intégristes *« ont occupé l'église et la sacristie par violence physique »*, qu'ils *« ont violé les domiciles privés du sacristain et de la femme de service »* et que *« tous ces locaux sont encore occupés aujourd'hui »* malgré la condamnation prononcée par le tribunal des référés et la cour d'appel, ainsi que le rejet du pourvoi par la Cour de cassation (*le Monde* du 28 février).

L'association pose ensuite les questions suivantes :

« Nos institutions françaises ne sauraient-elles protéger le droit ? Comment tolérer aussi longtemps un trouble de l'ordre public aussi grave que celui de la prise par la violence d'un lieu de paix comme une église ? Comment tolérer le scandale de décisions de justice non appliquées avec constance ? Comment tolérer la cérémonie triomphale organisée le 27 mai par Mgr Lefebvre dans notre église occupée ? (1)

» Les autorités veulent-elles ne pas voir que tout ce qui se dit, que tout ce qui se fait dans Saint - Nicolas - du - Chardonnet occupé fait partie d'un plan délibéré de critique, de division, de destruction de l'Eglise romaine et du diocèse de Paris ? Ignore-t-on que Mgr Lefebvre reconfirme les enfants et prétend ainsi, de manière sacrilège, donner validité au sacrement de confirmation déjà administré par un évêque en communion avec Rome ? »

Les signataires de la lettre attirent ensuite l'attention du président sur l'aspect politique des documents diffusés par les occupants de Saint-Nicolas. Dans un tract incitant les *« vrais catholiques »* à voter pour l'Eurodroite lors des élections européennes (2), on peut lire : *« En ce qui concerne l'U.D.F., il est exclu pour un catholique de s'enrôler sous la bannière de l'avortement brandie par Mme Veil, tête de liste centriste, de même qu'il est hors de question de voter pour les deux partis marxistes »*.

« Tel est le vrai visage politique d'une affaire entièrement montée sous le prétexte d'une querelle liturgique » concluent les signataires, qui en *« appellent solennellement »* à l'intervention du chef de l'Etat, qui est non seulement *« l'arbitre auquel l'article 5 de la Constitution confie la mission d'assurer le fonctionnement régulier des pouvoirs publics »*, et, *« aux termes de l'article 64, le garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire »*, mais qui, en outre, a *« personnellement accepté du pape Jean-Paul II la nomination à titre honoraire de chanoine du Latran »*. — A. W.

(1) Les occupants de Saint-Nicolas-du-Chardonnet ont annoncé que Mgr Marcel Lefebvre administrera la confirmation dans cette église le dimanche 27 mai, à 16 heures, puis célébrera une messe pontificale. — (N.D.L.R.)

(2) M. Michel de Saint-Pierre vient d'annoncer que la liste de l'Eurodroite, dont il avait la tête, renonce à se présenter au scrutin européen du 10 juin, faute d'avoir réussi à réunir les fonds nécessaires à la campagne électorale.

Ancien évêque auxiliaire de Lyon

Mgr ANCEL INVITE CHRÉTIENS ET COMMUNISTES A UN « DIALOGUE DE VÉRITÉ »

Mgr Alfred Ancel, ancien supérieur du Prado, ancien évêque auxiliaire de Lyon, a présenté à la presse mardi 22 mai l'ouvrage qu'il vient de publier aux Editions sociales : *Dialogue en vérité, chrétiens et communistes dans la France d'aujourd'hui.* M. Lucien Sève, directeur de la maison d'édition du P.C.F., a indiqué que la publication de ce livre *« s'inscrit dans un effort des Editions sociales pour contribuer au dialogue entre chrétiens et communistes »*.

Mgr Ancel, dont les relations avec des communistes s'étaient nouées pendant l'occupation, à Lyon, puis durant son expérience de prêtre-ouvrier, a souligné que son ouvrage *« ne porte pas à un choix politique particulier »*. Conçu comme un dialogue qui ne tente pas, *« sous prétexte de bons rapports, d'effacer les différences »*, le livre de Mgr Ancel propose aux chrétiens et aux communistes une *« remise en cause »* mutuelle dont les limites sont, pour les uns leur foi, pour les autres leur conception de la libération de l'homme à travers le remplacement du capitalisme par le socialisme.

SCIENCES

Le projet Thémis sur le point d'être abandonné par le gouvernement

(*Suite de la première page.*)

La contre-proposition des deux organismes consiste en particulier à réduire d'un tiers le nombre de miroirs qui renvoient les rayons du soleil sur une chaudière située au sommet d'une tour, et à construire la centrale sur un site moins coûteux que Targassonne ; celui-ci, retenu en particulier pour des raisons politiques à la veille des élections législatives, est en effet en lui-même générateur d'un surcoût important : c'est un site vierge, sur lequel il faudrait tout construire, y compris des bâtiments administratifs ; surtout, il est très difficile d'accès et sa situation en altitude interdit certains travaux du type génie civil durant une bonne partie de l'année.

Tout semble en fait indiquer que l'effort français dans le domaine de l'énergie solaire à haute température va être profondément restructuré. Sans aller jusqu'à l'abandon de toute activité sur les centrales électro-solaires à haute température — domaine où les Américains progressent rapidement — le gouvernement pourrait se prononcer en faveur d'un projet plus modeste que Thémis, technologiquement moins sophistiqué, moins coûteux (50 millions de francs environ), et, selon ses promoteurs, particulièrement bien adapté à l'exportation.

L'idée de ce programme, baptisé Inti 800, avait été lancée lorsque M. Jean-Claude Colli était encore délégué aux énergies nouvelles. Loin de faire l'unanimité parmi les chercheurs, il serait réalisé, sinon à Targassonne, du moins dans les Pyrénées-Orientales ; ce département avait en effet décidé de participer pour 14 millions de francs au projet Thémis.

Le Commissariat à l'énergie solaire (COMES), désormais responsable de la coordination de la politique française dans ce domaine, semble particulièrement favorable à ce redéploiement. Les partisans de cette solution soulignent notamment que, grâce au moindre coût d'Inti 800, il serait ainsi possible de dégager des moyens pour l'étude d'autres opérations de démonstration, par exemple dans les domaines de la chaleur et du froid industriels, ou des centrales électro-solaires de moyenne puissance (de quelques kilowatts à quelques dizaines de kilowatts).

Deux projets très différents

Dans l'esprit des partisans d'une politique solaire active, l'abandon de la construction de Thémis serait la preuve que les actes ne suivent pas les intentions proclamées du gouvernement : cette centrale ne représente-t-elle pas aujourd'hui l'élément essentiel du programme solaire français ? Pour le public, il n'y a guère de différence entre une centrale à tour de deux mégawatts (Thémis) et une centrale à tour de 1 mégawatt (Inti 800).

Techniquement toutefois, les deux projets sont très différents sur le plan scientifique et technologique. La réalisation d'Inti 800, selon certains experts, n'apporterait rien. D'autant que la France participe, en Sicile, à un projet très voisin financé par les Communautés européennes. Thémis est au contraire technologiquement beaucoup plus avancée (en particulier, les températures atteintes sont nettement plus élevées, ce qui permet en tout état de cause de bien meilleurs rendements thermodynamiques), et sa construction permettrait aux équipes françaises de ne pas trop prendre de retard sur les équipes étrangères qui travaillent dans le même domaine. Tout plaide donc pour sa réalisation, affirment les défenseurs de Thémis. Inti 800, ajoutent-ils, n'aurait en réalité que de très faibles possibilités à l'exportation.

L'effort solaire français doit-il être axé sur une recherche de pointe, dont les retombées énergétiques et commerciales ne se concrétiseront pas rapidement ? Doit-il au contraire favoriser les projets permettant aux industriels français de disposer rapidement de produits à exporter ? On pouvait penser qu'un terrain d'entente pourrait être dégagé entre ces deux conceptions. Les restrictions budgétaires semblent être en passe de les forcer à se combattre l'une l'autre.

XAVIER WEEGER.

SPORTS

OMNISPORTS

Les jeux du Val-de-Marne : en dehors de l'exploitation de l'exploit

Chaque année, depuis treize ans, tous les sportifs du Val-de-Marne se rencontrent au cours d'épreuves calquées sur le modèle olympique, les Jeux du Val-de-Marne (1), dont les finales se déroulent dans la deuxième quinzaine de mai. C'est une expérience encore unique en France, mais déjà d'autres départements de la région parisienne s'y intéressent et envisagent une organisation similaire. C'est le cas du Val-d'Oise, des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis.

Depuis 1978, l'organisation des Jeux a connu un tournant important. Contrairement aux années précédentes, où les épreuves étaient saupoudrées dans un maximum de communes, le C.D.O.S. (Comité départemental olympique et sportif), coordonateur des jeux, s'efforce désormais à les centraliser. Les rencontres ont lieu essentiellement à Champigny, Joinville, Nogent, Fontenay-sous-Bois, Choisy-le-Roi et au Perreux.

Cette nouvelle conception des Jeux est confirmée en 1979, avec pour objectif de donner au plus grand nombre le goût de la pratique sportive et de la développer. M. Pierre Guenault, président du comité départemental olympique et sportif, et de la Fédération sportive et culturelle de France du Val-de-Marne, résume ainsi la philosophie qui anime les organisateurs : « *Il ne s'agit pas de rechercher le rendement à outrance. Nous nous situons en dehors de l'exploitation de l'exploit. La compétition doit être le moyen, un moteur, mais ne saurait être une finalité.* »

Les Jeux du Val-de-Marne procèdent donc d'une alchimie qui mêle sports d'élite et de masse, compétition et détente. Trente disciplines sont inscrites au programme.

Ces Jeux bouleversent temporairement les habitudes sportives, sans pour autant les changer. Ils attirent quinze mille participants dans un département qui se classe à une peu reluisante quatre-vingt-deuxième place pour le nombre des licenciés (seulement 10 %, y compris les scolaires), bien que le département soit un des tout premiers sur le plan des résultats, avec notamment cinq équipes participant à diverses coupes européennes. — F. G.

(1) Les trente disciplines des treizièmes Jeux du Val-de-Marne : aviron, athlétisme, boxe anglaise, boules, boxe française, basket, canoë-kayak, cyclotourisme, escrime, équitation, football, football à sept, football féminin, gymnastique, haltérophilie, handball, judo, karaté, natation, nage subaquatique, pétanque, jeu provençal, rugby, tennis, trempoline, tir à l'arc, tennis de table, tir, voile, volley-ball.

FOOTBALL. — *Le Borussia Moenchengladbach a gagné, pour la seconde fois de son histoire (première victoire en 1975), la coupe de l'U.E.F.A. en battant mercredi soir 23 mai, à Düsseldorf, l'Etoile rouge de Belgrade par 1 à 0 — un penalty marqué à la dix-huitième minute par l'international suédois Allan Simonsen — en match retour de la finale.*

TENNIS. — *Au cours de la troisième journée des internationaux d'Italie qui se déroulent à Rome sur les courts en terre battue du Foro Italico, le Français Dominique Bedel a battu le Suisse Heinz Gunthardt 6-4, 6-3, tandis que Christophe Freiss « tombait » face à l'Australien John Alexander 7-6, 6-4. Il a fallu trois sets à l'Argentin Guillermo Vilas pour venir à bout de l'Australien Phil Dent 6-2, 4-6, 6-4.*

CARNET

Décès

— Mme Raymond Serville,
Claude Cezan,
La générale Larras,
Mgr Xavier Ducros, ancien recteur de l'Institut catholique de Toulouse,
M. Pierre Denlau,
ont la douleur de faire part du décès de

Raymond SERVILLE,

rappelé à Dieu le 28 avril 1979, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église de Belberaud, le 30 avril 1979.

93, rue de Rennes, 75006 Paris.
6, avenue Général-Balfourier, 75016 Paris.

Une messe sera dite à son intention en l'église des Carmes, 74, rue de Vaugirard, Paris-6e, le lundi 28 mai 1979, à 18 heures.

— On nous prie de faire part du décès de

M. Henri KALEKA,

à Paris, le 23 mai 1979.

De la part de :
Mme Berthe Kal, son épouse,
MM. Richard et Laurent Kaleka, ses enfants,
auxquels s'associent les familles Kaleka, Groduer et Dyck, ainsi que ses amis.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-IV, samedi 26 mai, à 14 heures, amphithéâtre Guizot, M. Moncef Chelli : « Parole et acte dans la recherche de la Personne chez l'Arabe ».

— Université de Paris-I, mardi 29 mai, à 8 h. 30, salle des commissions, M. Henri Minko : « La fiscalité gabonaise ».

— Université de Paris-IV, mercredi 30 mai, à 15 heures, amphithéâtre de l'Annexe rue de la Sorbonne, M. Hikmat Homsi : « Le problème de l'Etre dans la philosophie de Kant ».

— Université de Paris-I, mercredi 30 mai, à 16 heures, salle des commissions, M. Jean Kerninon : « L'organisation scolaire française et la crise de l'autonomie communale ».

— Université de Paris-IV, samedi 2 juin, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Jean-Claude Lanne : « Le système poétique de V. Khlebnikov ».

Visites, conférences

VENDREDI 25 MAI

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 11 h., cour d'honneur, devant la statue de Louis XIV, Mme Allaz : « Le parc de Versailles ».

14 h. 45, 42, avenue des Gobelins, Mme Zujovic : « La manufacture des Gobelins ».

15 h., 77, boulevard de Clichy, Mme Pennec : « Paris pittoresque » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., métro Pont-de-Neuilly : « Les automates de Jacques Damiot » (Approche de l'art).

15 h., métro Rambuteau : « Le Marais, quartier nord » (Mme Hager).

15 h., façade de l'église : « L'église Saint-Julien-le-Pauvre » (M. de La Roche).

CONFERENCES. — 19 h., 14, cours Albert-Ier, M. Arthur Hoérée : « Debussy novateur » (Les amis de Richard Wagner).

20 h. 15, 11 bis, rue Keppler : « La culture de la concentration » (Loge unie des théosophes), entrée libre.



Le Monde

culture

Danse

John Neumeier au Théâtre de la Ville

Au Théâtre de la Ville, on s'arrache les marches pour voir le spectacle de John Neumeier. C'est le triomphe pour ce jeune Américain qui a réussi en quelques années à faire de l'Opéra de Hambourg un haut lieu de la création.

Un ballet d'action « le Songe d'une nuit d'été » et deux programmes de danse pure (1) permettent d'apprécier la puissance de son imagination et la diversité de son écriture chorégraphique. L'emploi qu'il fait du vocabulaire académique ravirait les plus traditionalistes. Ses enchainements, ses portées, ses adages, témoignent d'une science des corps et d'une musicalité très balanchiniennes ; mais il les charge d'une sensualité et d'une tension qui n'ont rien à voir avec l'abstraction chère à « Mister B ».

Neumeier vient d'Amérique et n'ignore rien de la « modern dance ». Les différentes techniques qu'il mêle avec audace sans souci d'écoles ou d'exclusives provoquent parfois des mélanges détonnants. Préoccupé avant tout d'amener à la surface les courants contradictoires qui sont au fond de tout être humain, il a l'art de susciter les délires.

Pour « le Songe d'une nuit d'été », Neumeier a travaillé pendant deux ans sur la comédie de Shakespeare ; il a composé un chef-d'œuvre d'humour et de poésie, lisible de bout en bout, où le réel et l'illusion se mêlent constamment. Entre deux actes de facture classique à la Petipa — la préparation et la célébration du mariage d'Hippolyte et de Thésée, — la folle nuit d'été éclate comme une libération des corps, des désirs, tandis que la musique sidérable de Ligeti vient casser les accents romantiques de Mendelssohn.

Le plus remarquable est que tous les sortilèges de cette vie onirique sont suggérés par la danse et par elle seule. Dans un décor réduit à trois bosquets mobiles, les personnages divaguent dans des courses folles ou des ralentis ; un groupe d'artisans perdus traverse ce rêve au son aigrelet de l'orgue de Barbarie. Atmosphère d'Eden : Puck, rayonnant de beauté, se suspend aux arbres tel le serpent et brouille les intrigues. Dans une lueur verdâtre, les danseurs ont des gestes souples de nageurs flottant entre deux eaux. Tatiana repose sur un lit de corps mouvants et s'accouple avec Bottom dans un paroxysme ondoyant.

Pour une fois, la scène du Théâtre de la Ville paraît exiguë et une partie de l'action vient se développer jusqu'au premier rang des spectateurs. Malgré le manque de recul, la salle est entièrement prise dans ce jeu d'illusions. Elle fait un triomphe aux interprètes : Lynne Charles (Tatiana), François Klaus (Oberon), Max Midinet (Bottom), Marianne Kruse (Hélène) et surtout Kevin Haigen (Puck) qui dominent une technique difficile. En une soirée, John Neumeier, le prince de Hombourg, a conquis Paris.

MARCELLE MICHEL.

(1) *Le Songe*, 20 h. 30, jusqu'au 26 mai ; *Wendungen*, de Schubert, et *la Quatrième Symphonie*, de Mahler, 20 h. 30, du 28 mai au 3 juin. *Le Sacre*, 18 h. 30, du 29 mai au 3 juin.

Architecture

UN ANCÊTRE EN PÉRIL

Jean-Nicolas-Louis Durand (1760-1834), héritier de ce que Kaufmann appelait l'« *architecture révolutionnaire* », élève de Boullée, professeur d'architecture à l'Ecole polytechnique, est un des théoriciens les plus importants du Premier Empire, une des plus éminentes figures de l'architecture du dix-neuvième siècle. Il reste surtout connu pour deux de ses publications : le *Récit des leçons d'architecture...* (1801), qui est un des premiers cours d'architecture systématique, et le *Recueil et parallèle des édifices de tout genre...* (1800), manuel où il établissait une typologie architecturale, et qui a servi aux élèves des beaux-arts jusqu'en 1968.

Cependant, il a construit un certain nombre de bâtiments, notamment des immeubles à Paris (où il s'adonnait à la spéculation immobilière) et des maisons particulières. Seules subsistent aujourd'hui trois maisons à Thiais, au sud de Paris, dans le Val-de-Marne, village qu'habitait Durand vers la fin de sa vie et où il construisit pour lui-même une maison de campagne et une maison d'habitation. Cette dernière, datant de 1820, illustre parfaitement les théories rationalistes de l'architecte (« utilité », « économie », « convenance », étaient pour lui les buts de l'architecture). Jadis au milieu d'un jardin, en forme de H, à deux étages, ornée de pilastres et de médaillons à l'antique, elle suivait un système de proportion très strict.

Cette maison de Durand est actuellement menacée d'être abattue par un projet d'aménagement du centre de Thiais. On se prépare ainsi à détruire un précieux témoin du début du rationalisme architectural en France, mouvement qui devait donner naissance à l'architecture moderne.

Les permis de démolir, sinon de construire, ont été accordés, mais les services des monuments historiques commencent à peine, semble-t-il, à s'en inquiéter. Leur proverbiale rapidité laisse penser que l'œuvre de Durand aura été rasée avant d'être classée.

La maison d'habitation peut (doit) pourtant être conservée, bien qu'elle soit en mauvais état et défigurée par des constructions parasitaires. Elle se situe à l'emplacement prévu pour les jardins du nouvel hôtel de ville de Thiais. La municipalité aurait sans doute intérêt à y conserver ce vestige. Elle montrerait le souci qu'elle a de son patrimoine, ce patrimoine dont elle devrait avoir la garde.

FREDERIC EDELMANN.

RÉUTILISER LE PATRIMOINE

La Caisse nationale des monuments historiques et des sites vient de publier deux utiles fascicules intitulés « Réutiliser le patrimoine architectural (1) ». Cette étude, réalisée par Françoise Arnaud et Xavier Fabre, membres de l'ARUA (2), pour la direction de l'architecture, inventorie une cinquantaine de réalisations françaises et les décrit en s'attachant essentiellement aux problèmes techniques, architecturaux ou financiers.

Ces réalisations sont classées selon la fonction d'origine des bâtiments : couvents, églises, châteaux, hôtels particuliers dans le tome I, le tome noble : bâtiments agricoles, industriels, publics, etc., dans le tome 2. Les auteurs se sont abstenus de tout jugement de valeur, laissant les exemples parler d'eux-mêmes. Il apparaît que la réutilisation d'une construction ancienne peut aboutir aux meilleurs résultats, comme aux pires, si louables que soient les intentions de départ. Une série de conseils pratiques (clairs et précis) sont donc proposés à la fin de cet ouvrage-manuel. Car il s'agit bien d'un manuel dont la lecture (critique) est recommandable à chacun, mais devrait être obligatoire pour nos maires.

F. G.

(1) En vente (50 F) à l'hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, 75004 Paris.

(2) Association pour la recherche urbaine et architecturale.

■ Jacqueline Deralson, qui est une ancienne élève du maître laqueur Jean Dunan, expose à Nîmes ses mosaïques inspirées de l'art byzantin de Ravenne. (Galerie Gambetta, jusqu'au 31 mai.)

Cinéma

LE TRENTE-DEUXIÈME FESTIVAL DE CANNES

« WOYZECK », de Werner Herzog

L'exilé du monde

Dès le générique, Klaus Kinski. On ne le quittera plus. Visage de gargouille, masque d'un homme traqué, humilié, tourmenté, qui, brusquement, se fige dans le respect du garde-à-vous. Klaus Kinski est Woyzeck, le héros du drame de Georg Büchner. Un pauvre soldat de quarante ans, dans une garnison de province, vers les années 30 du siècle dernier.

On voit bien les raisons qui ont poussé Herzog à adapter Büchner. Comme Kaspar Hauser, comme Bruno, Woyzeck est un être en marge, un exilé du monde, un « sous-homme » à qui les « autres » hésitent à prêter des sentiments humains. Toujours grelottant de peur devant ses supérieurs, Woyzeck, toujours à la recherche de deux sous pour nourrir sa « putain » (il n'est pas légitimement marié) et son gosse. Pense-t-il seulement ? Oui, il pense et même trop. Il lui semble entendre les voix mystérieuses de la nature, et sa misère, son dénuement, son désespoir, il essaie de les exprimer en phrases balbutiantes. « La terre est un feu d'enfer et moi je suis glacé. L'enfer est froid... Ce beau ciel gris et bien épais, ça donne envie d'y enfoncer une poutre et de s'y pendre... »

Woyzeck ne se pend pas, mais il se noie. Il se noie pour jeter toujours plus loin le couteau avec lequel il vient de poignarder la femme qu'il aimait.

C'est en brèves séquences hachées que Werner Herzog nous décrit le calvaire de Woyzeck. Récit que l'on dirait sculpté dans du granit ou gravé sur du métal à coups de poinçon. Chaque scène fait mal, chaque image est une plongée au fond de l'angoisse et de la détresse. Aucun moment de répit, malgré le décor pittoresque d'une petite ville baroque miraculeusement préservée, malgré l'immobilité trompeuse de l'étang qui la baigne.

Ce film nous saisit à la gorge, nous étouffe. L'abondance et la densité des dialogues le rendent parfois difficile à suivre (certains diront ennuyeux). Mais quelle puissance, quel acharnement à décrire l'horreur d'une condition humaine ! Et, pour Klaus Kinski, quelle empoignade avec le personnage !

J. B.

« LES SURVIVANTS » de Tomas Gutierrez Alea

Pour la première fois, le cinéma cubain figure dans la compétition, avec le plus récent film d'un de ses meilleurs réalisateurs, Tomas Gutierrez Alea. Dédié à Bunuel, *les Survivants* raconte la fin d'une famille bourgeoise qui s'agrippe à ses privilèges, dans les années qui suivent la révolution castriste de janvier 1959. Ce n'est pas l'œuvre la plus convaincante de l'auteur, dont on a vu récemment *la Dernière Cène* à la cinémathèque, et dont on n'a pas oublié *Mémoires du sous-développement* ». Mais, par son humour macabre et l'intelligence du propos, ce film est tout à fait bien venu à Cannes.

Comme Bunuel dans *l'Ange exterminateur*, Tomas Gutierrez Alea étudie la décomposition d'un groupe. Dans la villa Santa-Barbara, la famille Orozco s'est enfermée en attendant des jours meilleurs, plutôt que de fuir aux Etats-Unis. La résistance au monde extérieur s'organise sous l'autorité économique, morale et spirituelle de don Sebastiano, qui tient à ce que cette micro-société ne se laisse pas corrompre par les circonstances.

Commerce, instruction, mariages, naissances, enterrements : la communauté vit sur elle-même et commence à décliner sans s'en apercevoir. Il y a une mésalliance fatale (la fille du marquis épouse le gérant) et des profanations (on déguste en bouillon les cendres de la grand-mère expédiées des Etats-Unis dans des sachets de soupe en poudre). Peu à peu les moyens de subsistance se raréfient, et la famille remonte l'histoire de l'humanité (le film est didactique), revient à l'esclavage après des exactions ancillaires, puis à l'autarcie, puis au cannibalisme.

La première partie, consacrée à la mise en place de la nouvelle vie, est un modèle de vivacité et de verve satirique. Mais le réalisateur hésite ensuite, tour à tour réaliste jusqu'à l'horreur ou, ou exagérément théâtral. Il semble pressé d'en finir, et pourtant perd la force de son propos en des scènes inutiles, avec des images au ralenti, pour rappeler une splendeur passée ou montrer quelques minutes de grâce qui n'émeuvent personne.

CLAIRE DEVARRIEUX.

« WISE BLOOD », de John Huston

Avec sa belle tête de pirate, d'aventurier, qui a fait depuis longtemps le tour du cinéma, John Huston était venu mercredi à Cannes pour présenter son nouveau film, *Wise Blood*. On lui rendait hommage. Mais c'est lui qui nous a honorés en nous offrant une œuvre d'une force, d'une audace, d'une verdeur stupéfiantes.

Wise Blood est l'adaptation du premier livre de Flannery O'Connor, une romancière américaine de grand talent, morte à trente-six ans en 1965. Flannery O'Connor était Géorgienne et catholique, une fille du Sud, très proche d'Erskine Caldwell par la brutalité de son style et par ses personnages, une grande lectrice de Léon Bloy également, dont les imprécations la fascinaient. « *Ce n'est qu'à la lumière de la foi chrétienne,* disait-elle, *qu'on peut vraiment saisir le grotesque, le pervers, l'inacceptable.* »

Grotesque, pervers, inacceptable : tel est le personnage central de *Wise Blood*. Petit-fils d'un évangéliste (John Huston joue le rôle) qui prêchait « *avec Jésus dans la cervelle en guise d'aiguillon* », Hazel Motes (Brad Dourif) devient à son tour prêcheur itinérant. Il veut fonder une secte, celle de l'Eglise sans Jésus-Christ, que « *ne salit pas le sang de la Rédemption* ». « *Jésus n'a servi à rien,* clame-t-il, *car le péché n'existe pas. Il nous faut un autre messie.* » Illuminé, mais sincère, il dénonce les charlatans de Dieu, et finit par en tuer un qui lui faisait concurrence. Après quoi, il se brûle les yeux avec de la chaux vive *pour mieux voir la vérité* », et meurt comme un clochard sur le lit de sa logeuse.

A cette histoire misérable, peuplée de misérables créatures, que hantent leur solitude et leur besoin d'amour, John Huston apporte la violence, l'émotion, bref le feu de sa mise en scène. Ce qu'il dit, c'est la détresse d'un monde qui se noie et qui s'accroche à n'importe quel débris d'espérance, à n'importe quelle bouée susceptible de l'arracher à la mort. De la faune burlesque des faux prophètes, où grouillent les escrocs et les fous, il fait une description impitoyable. Et pourtant, la tendresse, la compassion, débordent de son film.

Parmi bien d'autres, il y a dans *Wise Blood* un plan admirable : celui d'une fille stupide et nymphomane, bâtarde d'un filou, qui berce dans ses bras une ignoble momie. Cette « vierge à l'enfant », parodique et absurde, nous bouleverse. Tout le récit est de cette eau-là. — J.B.

« Les Européens », de James Ivory

C'est dans le charme et la délicatesse, sur une note romantique, qu'a pris fin la compétition du trente-deuxième Festival de Cannes. Le premier plaisir qu'offre le film de James Ivory (inspiré d'un roman de Henry James), « les Européens », est d'ordre visuel. Splendeur de l'été indien dans le Massachusetts, élégance de ces grandes maisons blanches, avec leurs pergolas, leurs vérandas, leurs treillis couverts de fleurs. Raffinement des robes de mousseline ou de taffetas, des rubans perlés, des dentelles dont se paraient les demoiselles vers 18 h 30. A voir « les Européens », on croirait feuilleter une collection de gravures de l'époque. Un ravissement.

Plaisir des yeux, mais plaisir également que procurent la malice et la subtilité d'une comédie de mœurs, presque une comédie de salon. Une riche famille bostonienne reçoit, un jour, la visite de deux parents européens. Le cousin est joli garçon et se prétend artiste. La cousine porte le titre de baronne. Elle a la démarche altière, le teint de pêche et le regard troublant de Lee Remick. Tous deux sont venus du Vieux-Monde dans l'espoir d'améliorer par de fructueux mariages leur fortune déclinante. L'amour va naturellement jouer un rôle dans leurs intrigues. Il est favorable au garçon, qui trouve sans trop de peine la jeune fille de ses rêves. Il ne l'est pas à la baronne, contrainte de s'en retourner bredouille, après avoir commis l'erreur de courir deux lièvres à la fois.

Ce qui fait la saveur du film de James Ivory, c'est naturellement l'opposition entre les hôtes et leurs visiteurs. D'un côté, l'innocence de la jeune Amérique, de ce pays « primitif et patriarcal » (dit la baronne) qui se souvient encore du « Mayflower », et où la crainte de Dieu, le respect des conventions, un puritanisme austère, font la loi. De l'autre, la frivolité, le scepticisme, la sophistication, le complexe de supériorité des deux représentants d'une civilisation brillante, mais qui donne déjà des signes d'essoufflement.

James Ivory joue habilement du contraste, et mêle en s'amusant les fils de son marivaudage. On s'amuse avec lui, et l'on est séduit par la grâce d'un récit qui, au terme d'un festival où l'angoisse et l'horreur tinrent tant de place, présente la fraîcheur d'un sorbet... en mineur, peut-être, mais une réussite.

JEAN DE BARONCELLI.

■ Les deux concerts que devaient donner le London Symphony Orchestra, les 27 et 28 mai, au Pavillon de Paris, est annulé, le chef d'orchestre autrichien Karl Boëhm s'étant blessé en tombant dans sa chambre d'hôtel à Londres. Les billets sont remboursés.

■ Un tableau de Paul Klee vient d'être vendu à New-York 435 000 dollars (environ 2 millions de francs) au cours d'une vente aux enchères chez Sotheby-Parke Bernett. C'est le prix le plus élevé jamais atteint par une peinture de Klee, dont le dernier tableau mis en vente chez Sotheby à Londres en 1974 avait été payé 182 000 dollars.

Musique

Rampal, Capdenat et l'Ensemble orchestral de Paris

Sept mois après sa première apparition en public, l'Ensemble orchestral de Paris est devenu une formation très homogène qui a vigoureusement travaillé et poli sous son style sous la direction de Jean-Pierre Wallez, en même temps qu'il conquerrait un important public d'abonnés pour ses concerts donnés chacun deux fois salle Gaveau (1).

Son programme lundi soir, avec Jean-Pierre Rampal, était aussi excellemment composé que joué. La Sérénade en ut mineur *K. 388 de Mozart mettait en valeur la qualité de son double quatuor à vents, d'une plénitude, d'un équilibre comparable à celui d'un grand orchestre, qui jouait une musique suprêmement belle, écrite sous l'invocation de Bach, et dont l'andante est tout proche de* Cosi fan tutte.

Rampal déployait la virtuosité fantasmagorique d'un Paganini de la flûte dans le Septième Concerto, *assez pauvre, de François Devienne, mais surtout élevait au plus haut niveau le* Concerto pour deux flûtes en sol *de Cimarosa (où il était fort bien secondé par Pierre Roullier), par l'élégance et la perfection du phrasé, la pureté et l'efflorescence d'un lyrisme incomparable.*

A côté de ces merveilles, la Cassation pour deux orchestres de chambre *de Philippe Capdenat, composée pour l'E.O.P., ne constamment poétique, avec un pâlissait pas. C'est une œuvre brin d'humour, d'une écriture très ouvragée et subtile ; les couleurs instrumentales sont toujours judicieusement réparties d'un orchestre à l'autre et jamais gratuites ; le chant, le rêve, la plaisanterie s'accordent au long des quatre mouvements qui évoquent, sans imitation ni redondance, les formes de la sérénade classique, dans un langage mariant tout naturellement l'atonal et le tonal. On aura plaisir à la réentendre dans cette interprétation qui a semblé d'emblée parfaite, et à l'analyser de plus près. Jean-Pierre Wallez a misé juste.*

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Le programme des trente-neuf concerts d'abonnement de la saison prochaine vient de paraître (renseignements : E.O.P., 15, avenue Montaigne, Paris-8e).

Théâtre

«Contes des mille et une ruines»

Le titre est beau et l'idée qui conduit le spectacle assez justifiée. Comment, en effet, dans le contexte d'une réalité quotidienne aussi difficile qu'en Lorraine, trouver des contes qui n'aient pas quelque rapport avec des images de décadence et de décomposition ?

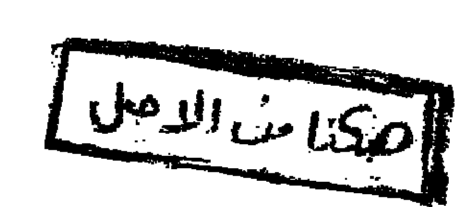
La Comédie de Lorraine, qui nous a habitués à des spectacles colorés, dynamiques, toujours ouverts sur l'action et l'espoir, rompt ici nettement avec sa tradition : décor très sombre traversé d'éclairs qui évoque les ruines d'Hubert Robert, personnages de danse macabre surchargés de rutilants oripeaux, maquillages violents à la japonaise pour des hommes-animaux venus du *Roman de Renart* : Noble le lion, Tiberge le chat, Brun l'ours, Grimoire le corbeau et les autres. Mais du malicieux poème médiéval, on a voulu tirer ici une suite inquiétante : Noble va mourir ; les barbares sont aux portes du palais qui se délite de jour en jour, et la lutte violente pour la succession déchire les courtisans. Et là, l'ambition vaguement shakespearienne alourdit un peu fâcheusement le propos.

Peut-être aussi, en dépit d'une réelle habileté des comédiens dans le mime, le spectacle tend-il trop vers le conte écrit, trop richement illustré. La décadence du Moyen Age, son rapport avec notre temps, tout cela passe un peu au-dessus de la tête des enfants. C'est dommage.

L'essentiel est de noter, à travers ce spectacle, le sympathique renouvellement de la compagnie qui a confié la mise en scène à Philippe Otier, jeune comédien venu du théâtre du Soleil, l'auteur, Clémentine Yelnik, abordant le théâtre pour la première fois. Depuis peu, la Comédie de Lorraine est officiellement centre dramatique national. L'institution ne gâte pas tout le monde.

BERNARD RAFFALLI.

★ Représentations dans la région de Nancy. Rens. : (83) 27-06-83+.



DANS LES COULISSES DU CINÉMA FRANÇAIS

Le dossier sur l'économie du cinéma que « le Monde » a ouvert le 15 mai (1), ne pouvait être complet sans présenter la position des pouvoirs publics, vers lesquels les professionels ont coutume de se retourner si facilement. Nous avons donc interrogé M. Jean Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication qui, à ce titre, exerce une double tutelle sur le cinéma et la télévision.

Rompant nettement avec le « lamento » commun aux diverses branches de l'industrie cinématographique, M. Lecat juge « néfaste » la « présentation misérabiliste » qu'elles font trop souvent de leur situation. La crise ? Quelle crise ? Le ministre semble vouloir n'en parler qu'au passé, estimant qu'aujourd'hui s'amorce un renouveau qui a toutes chances de se confirmer, « à condition d'échapper aux ghettos ». Il peut être tentant de partager l'optimisme officiel quand à Cannes, la France prouve une nouvelle fois qu'elle demeure la vitrine la plus prestigieuse du cinéma mondial. Mais réunir, chaque printemps, le gotha du septième art sur la Croisette ne saurait dispenser d'un ménage, devenu urgent, dans les coulisses du cinéma national. Si la vitrine brille encore de mille feux, l'arrière-salle, hélas, est passablement délabrée.

Le renouveau est possible à condition d'échapper aux ghettos culturel et commercial

nous déclare M. Jean-Philippe Lecat

« Monsieur le ministre, il est devenu banal de parler de crise quand on évoque les problèmes du cinéma. Banal aussi d'entendre les professionnels des différentes branches se renvoyer la balle dès qu'il s'agit d'examiner les causes et d'établir des responsabilités. Banal, enfin, d'entendre le ministre de tutelle dire tout l'intérêt qu'il porte à l'art du cinéma et afficher une ferme résolution à créer les meilleures conditions pour l'épanouissement du septième art. Et pourtant rien ne semble beaucoup changer. Faut-il se résigner ou attendre le miracle ?

— Il est devenu tellement traditionnel de parler de crise du cinéma français que l'expression s'est vidée de son sens. Notre cinéma, comme les autres, a connu de grands moments, quand il avait des choses à dire, et traversé aussi des phases moins heureuses. Qu'en est-il aujourd'hui ? Mis à part le cinéma américain, il est le seul à conserver un certain poids. La fréquentation s'est stabilisée à un niveau que d'autres nous envient. Il reste quatre mille quatre cents salles et cent quatre-vingts millions de spectateurs. Nous avons même enregistré un redressement sur deux points au moins : d'une part, la fréquentation a augmenté pour les films français (47 % il y a deux ans, 53 % aujourd'hui), d'autre part le matériel pornographique — on ne peut vraiment parler de films — ne représente que 5,5 % du chiffre d'affaires global et 5,5 % du public, contre quelque 25 % en 1975.

» Alors non, le cinéma français n'est pas en crise. Il connaît quelques problèmes, mais ses chances sont très sérieuses. Sur le plan créatif, d'abord : il n'est que de voir notre sélection pour ce Festival : trois films, trois réalisateurs de moins de trente-cinq ans travaillant dans des genres très différents. C'est le signe d'un renouveau. La présentation misérabiliste que certains croient habile de propager est néfaste : on n'envoie pas les gens s'amuser à l'hôpital. En leur disant : « *Nous sommes un hôpital, miséreux, sans le sou... et sans idées* », on ne travaille pas dans l'intérêt du cinéma. Les professionnels doivent au contraire faire connaître un cinéma français très actif, qui a, en fait, de réels atouts.

— La guérison par la méthode Coué ?

— Non. Regardons simplement les choses en face. On a produit cent cinquante films en 1978. Il y a 10 % de plus de spectateurs dans les salles. Des salles qui ne ferment plus : au contraire, de nouvelles se créent. Le problème de la T.V.A. est réglé (2), et on avance dans la résolution des difficultés avec la télévision. On disait que les Américains ne s'intéressaient pas à nous : comme par hasard, ils donnent — pour la troisième année consécutive, — l'oscar du meilleur film étranger à un Français. Cannes, le plus grand Festival du monde, est français. Alors...

» Une vision objective des choses montre, certes, que l'on doit lever certains obstacles, mais qu'en réalité le cinéma français a de très grandes chances. Le vrai danger qui le guette est de refuser, encore une fois, de faire face à l'évolution technologique. Il a raté le tournant de la télévision parce qu'il se lamentait sur son sort. S'il rate, pour les mêmes raisons, le satellite et le magnétoscope, alors, oui, il sera en crise. Pour l'heure, je crois que les conditions sont réunies pour son renouveau.

L'art et la concurrence

— L'existence d'un pré-rapport — encore très confidentiel — de la commission de la concurrence et des prix et les polémiques qu'il suscite déjà, au sein même de la profession, amènent à aborder d'emblée les questions relatives à l'exploitation. La concentration de celle-ci autour de trois grands circuits — Pathé-Gaumont, U.G.C., Parafrance — rend puis que précaire la survie d'exploitants indépendants, parfois victimes des ententes, plus ou moins tacites, entre ces circuits. L'Etat entend-il appliquer à ce secteur la politique qu'il proclame et préconise ailleurs : celle de la libre concurrence ?

— Sur le principe, la politique de libre concurrence peut avoir un certain nombre d'effets bénéfiques, dans le cinéma comme ailleurs. Nous allons ainsi très vraisemblablement vers la liberté des prix des places, à une date que le gouvernement fixera, sur proposition du ministre de l'économie. Il faut, en effet, que les entreprises du cinéma puissent innover dans leur politique commerciale et moduler le prix des places, surtout pour s'attacher le public jeune.

» Mais le cinéma n'est pas qu'une industrie. C'est aussi un art. Aussi convient-il de maintenir une série de règles. La concurrence n'est pas la liberté de faire n'importe quoi. Il y a quatre mille quatre cents salles, dont près de mille qui, sans une aide particulière, affronteraient de sérieuses difficultés. Nous allons donc entreprendre, à partir du 1er novembre, avec l'aide du fonds de soutien, une action visant à protéger la présence du cinéma dans les zones rurales.

» Il faut ensuite éviter que de trop grands déséquilibres dans le marché n'entraînent la disparition des exploitants indépendants. Le C.N.C., après concertation avec la profession, a préparé un texte aux termes duquel les grands circuits n'investiront plus dans les agglomérations de moins de 100 000 habitants et ne prendront plus de salles en programmation dans les villes de moins de 50 000 habitants. Ces mesures devraient faciliter la constitution de groupements régionaux de salles. Nous avons chargé la commission de la concurrence de faire d'éventuelles propositions complémentaires. Selon ce qu'elle dira, nous envisageons d'ajouter d'autres règles.

— Se prémunir contre la toute-puissance de circuits dans les petites villes, fort bien. Mais vous savez que c'est à Paris que se décide la carrière d'un film. Or là, les circuits sont maîtres du terrain...

— Il y a en effet un problème à Paris. Je ne suis pas ennemi qu'on me fasse des propositions à ce sujet. Encore faut-il qu'on me prouve qu'il y aura une amélioration réelle dans les possibilités de distribution de films de qualité qui, parfois, c'est vrai, peuvent être laissés sous le boisseau quand aucun des circuits n'en veut.

» En bref, nous sommes d'accord pour instaurer un système de liberté et de concurrence partiellement accru sur des points précis, mais le caractère spécifique du cinéma, art indispensable au maintien de l'identité culturelle du pays, fait qu'il est légitime de préserver un certain nombre de règles d'essence non libérale.

Monstres et pygmées

— Pourquoi ne pas envisager l'adoption d'une loi antitrust « à l'américaine » qui interdit aux producteurs et distributeurs d'être, en même temps, exploitants ? Quels seraient ses effets, positifs et négatifs ?

— Ces mesures sont intervenues aux Etats-Unis dans un tout autre contexte. Il s'agissait d'éviter que les grandes sociétés, en absorbant les salles, contrôlent l'ensemble du marché du cinéma. Il fallait en somme arrêter un processus d'intégration verticale qui, alors, ne présentait aucun intérêt, ni économique, ni artistique.

» En France, le problème n'est pas le même. Notre priorité est de développer la production et la distribution du film français, en mobilisant les capitaux nécessaires et en assurant la rentabilité des investissements. Mettre des obstacles aux efforts des entreprises françaises en ce moment serait donc contre-indiqué. L'exploitation des salles a été modernisée. Il faut maintenant revigorer les activités de production et de distribution et non démanteler des grandes puissances... qui n'existent pas ! Nos soi-disant « *grands monstres* », face aux Américains, ne sont que des pygmées...

— Comme ministre de la culture et de la communication, vous exercez votre tutelle à la fois sur le cinéma et la télévision. Vous avez annoncé que l'année 1979 serait celle de l'harmonisation des rapports entre grand et petit écran. Qu'en est-il aujourd'hui ? Qu'entendez-vous entreprendre face aux sollicitations renouvelées des diverses branches de l'industrie cinématographique ? Estimez-vous notamment, comme le constate le pré-rapport déjà cité de la commission de la concurrence qu'un véritable « abus de position dominante » des trois sociétés de programmes met en péril, en même temps, la création télévisuelle (voir la crise de la S.F.P.) et la création cinématographique, soit — à terme — l'approvisionnement des trois chaînes en œuvres françaises ?

— Nous ne sommes qu'en mai. La véritable échéance se situe aux alentours de juillet, quand nous élaborerons les cahiers des charges des trois chaînes et discuterons des grandes lignes de leur budget. Nous pourrons alors avancer. Ces cahiers comportent déjà pas mal de dispositions importantes : limitation du nombre de films, délai de prescription entre la sortie en salle et la diffusion télévisée, quota minimum d'œuvres françaises... Nous allons, en cela, plus loin que la plupart de nos voisins. Et ce n'est pas sans importance. Prenez l'exemple de la Lorraine : à quoi y servent nos cahiers des charges qui interdisent la diffusion de films le samedi soir, si les Lorrains reçoivent cinq autres chaînes qui, elles, en programment ?

— Nos propres chaînes programment, elles aussi, des téléfilms qui n'ont de « télé » que le nom...

— C'est vrai. Mais le même soir, les Allemands et les Luxembourgeois, les Belges et les autres ne se gênent pas pour en passer de vrais. Non, l'important est que les techniques sont en train d'évoluer rapidement. Une nouvelle articulation des marchés va apparaître entre la salle, la télévision et les techniques dites « vidéo ». L'antenne, selon moi, est celui des trois moyens qui a le moins d'avenir. Dans dix ans, plus personne ne supportera le programme imposé. On s'affranchira de l'horaire et on achètera sa vidéo-cassette comme aujourd'hui le journal.

— Voilà le poisson presque noyé. On parle télévision, vous répondez « techniques nouvelles »...

— Je crois que le cinéma a fait une erreur, il y a vingt ans, en ne comprenant pas ce qui allait lui arriver avec la télévision. Il ne doit pas rater la prochaine étape...

— Bref, on a pris du retard sur la télévision ; laissons tomber et prenons de l'avance sur la suite...

— Non. Il faut, bien sûr, régler le dossier télévision, celui du présent. Mais sans oublier la suite. Dès juillet, il y aura des nouveautés dans les rapports entre grand et petit écran : sur les perspectives de production conjointes, sur le délai de passage des films, sur le quota de créations françaises, sur les grilles de programmes... Mais j'insiste sur la nécessité de préparer dès maintenant le tournant des nouvelles techniques, faute de quoi nous nous retrouverions dans la situation, bien française, qui consiste à discuter de problèmes déjà dépassées en laissant à d'autres l'élaboration des solutions et tout l'avantage de nous avoir précédés.

— C'est là répondre davantage à l'ancienne attitude — plutôt malthusienne — des professionnels du cinéma : « La télévision nous concur- » rence. Supprimez des » films. » Ils ont, depuis, eu l'intelligence de faire porter leurs exigences sur le prix des droits de diffusion et non sur son principe...

— Les gens du cinéma demandent beaucoup de choses : qu'on paye les films plus cher, bien sûr, mais aussi et toujours qu'on aménage la grille. Demandez donc aux exploitants... Reste, dernier point — essentiel peut-être, — à organiser une coopération accrue du cinéma et de la télévision dans le domaine de la création et de la production.

— Justement, la politique de la coproduction mise en œuvre par les sociétés de programmes touche des films de nature, d'ambition et de budbet fort divers. Certains professionnels critiquent ce qu'ils considèrent comme un « saupoudrage » visant seulement, de la part des chaînes, à se garantir des droits de diffusion anticipés.

— Ils ont raison de souligner ce danger. Il n'y a pas eu que du saupoudrage. On compte aussi, dans ce genre, quelques grosses opérations : souvenez-vous de *Molière*. Reste, en effet, que je suis hostile au saupoudrage en matière d'aide à la création. C'est d'ailleurs la seule orientation que j'aie donnée à la nouvelle commission « d'avance sur recettes ». Et elle m'a suivi : elle vient ainsi de s'engager pour une somme fort importante (1,2 million de francs) sur le premier projet d'un jeune réalisateur. De la même manière, à l'avenir, la télévision ne devra pas se contenter de mettre sa carte de visite sur un film mais assurer une présence réelle.

— Le cinéma français d'auteur dépend en grande partie — trop peut-être — de « l'avance sur recettes », les autres sources de financement restant liées au bon vouloir ou au goût du risque de distributeurs et de grands circuits d'exploitation. Les chaînes de télévision ne cherchent guère à l'aider financièrement ni à encourager sa diffusion, comme c'est le cas notamment en Allemagne fédérale. Que faire pour rendre à ce cinéma — celui qui fit les titres de noblesse de la production française — la place qu'il mérite ?

— La commission « d'avance sur recettes » fonctionne mieux qu'auparavant. J'ai réduit ses effectifs. Ils sont désormais sept, mais sept responsables. D'autre part, un système de subvention existe pour le court métrage. Je crois au court métrage de création : son vrai problème est celui de sa diffusion, et, sur ce point, les chaînes de télévision peuvent être très actives. Que peuvent-elles faire sur le long métrage d'auteur ? Ce qu'elles ont déjà fait n'est pas si négatif.

» Elles doivent, c'est vrai, coopérer davantage à des films de qualité, les plus exportables à l'étranger. Mais ces films doivent échapper au double ghetto culturel et commercial. Le cinéma français, ce n'est pas seulement Marguerite Duras ou le « Gendarme », parce qu'aucun des deux ne peut franchir une frontière : ils sont, l'un comme l'autre, hermétiques à trop d'esprits hors de l'Hexagone. »

Propos recueillis par
DOMINIQUE POUCHIN.

(1) *Le Monde* des 15, 16, 18, 19, 20-21, 22 et 23 mai.

(2) La T.V.A. sera ramenée de 17,60 % à 7,60 % en novembre prochain.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 20 h. : l'Enfant et les Sortilèges ; Œdipe roi.
Chaillot, Gémier, 20 h. 30 : les Deux Orphelines.
Odéon, 20 h. 30 : l'Atelier.
T. E. P., 20 h. : Deux ou trois choses que je sais d'elle ; la Femme libre (films).

Les salles municipales

Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : James Galway ; 20 h. 30 : Ballet-Opéra de Hambourg.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 45 : Délire à deux.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Artalect, 20 h. 45 : Lira.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Mon père avait raison.
Atelier, 21 h. : Siegfried 78.
Athénée, I, 20 h. 30 : Avec ou sans arbres. — II, 20 h. 30 : le Roi Lear.
Biothéâtre, 20 h. 30 : Trois visages.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Pépé. — Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : la Fille d'Occitania. — Théâtre du Soleil, 20 h. : Méphisto. — Epée-de-Bois, 20 h. 30 : Spectacle XII, d'après les Justes.
Cité internationale, la Resserre, 20 h. 30 : Tango. — La Galerie, 20 h. 30 : Faust.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Essaïon, I, 20 h. 30 : Autour de Mortin ; 22 h. : le Silence et puis la nuit.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie...
Forum des Halles, 20 h. 30 : l'Enterrement du patron.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 21 h. : l'Epouse prudente.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : Une heure avec Baudelaire ; 20 h. 30 : Façades ; 22 h. 30 : Sade, dix nouvelles. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : la Voix humaine ; 20 h. 30 : la Baignoire ; 22 h. 15 : Etoile rouge.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Mathurins, 20 h. 45 : Oui.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : Une case de vide.
Mogador, 20 h. 45 : la Périchole.
Montparnasse, 21 h. : le Philanthrope.
Nouveautés, 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Oblique, 18 h. 30 : Yes, peut-être.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, I, 20 h. 30 : Diderot à corps perdu. — II, 20 h. 30 : Zadig.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaisance, 20 h. 30 : la Vie secrète de Walter Mitty.
Plateau Saint-Merri, 20 h. 30 : la Foire aux patrons.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Grand' peur et misère du IIIe Reich.
Théâtre 18, 21 h. : Christophe Colomb.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : les Belges.
Théâtre du Marais, 20 h. 10 : Arlequin superstar.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ?
Théâtre-en-Rond, 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre 13, 20 h. 30 : Jacques le Fataliste.
Tristan-Bernard, 20 h. 30 : l'Avocat du diable.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28-Rue-Dunois, 20 h. 30 : la Vie en pièces.

Les concerts

Lucernaire, 21 h. : O. Linzi, D. Swarowsky (Schubert, Bizet, Wiener).
Conciergerie, 21 h. : les Ménestriers (chants et danses de la Renaissance).
Troglodyte, 20 h. : B. Berstel (Haendel, Bach, Rameau...) ; 22 h. : W. Parrot, C. Zibi (Haendel, Bach, Bartok).
Hôtel Saint-Aignan, 21 h. : Trio d'anches Ozi (Haydn, Villa-Lobos, Ouzounoff).

La danse

Orsay, 18 h. 30 : Danse-poème de l'Inde.
Palais des congrès, 20 h. 30 : Ballet du Bolchoï (Carmen, Roméo et Juliette...).
Ranelagh, 20 h. 30 : Poumi Lescaut.
Théâtre Oblique, 20 h. 30 : Peter Goss Dance Company.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 24 mai

Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Ballet Joseph Russillo.
La Forge, 21 h. : Patricia Bardi.
Plaine, 20 h. 30 : Watercress Compagnie.
Cité internationale, 20 h. 30 : Folkwang Tanz Studio d'Essen.

Jazz, pop', rock, folk

Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : Musique traditionnelle antillaise ; 22 h. 30 : Evelyn Blakey Quintet.
Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : F. Guin et B. Vasseur Quintet.
Petit-Opportun, 22 h. : L. Fuentes, G. Locatelli, L. Trussardi.
Gibus, 22 h. : The Normal Robert Rental.
Campagne-Première, 20 h. et 22 h. : La Velle.
Le 28-Rue-Dunois, 23 h. : Daniel Cobbi.
Palace, 20 h. 30 : Robert Fripp Solo.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot, 16 h., 20 h. et 22 h., Vingt-cinq ans de cinéma italien (16 h. : la Révolte des gladiateurs, de V. Cottafavi ; 20 h. : la Nuit, de M. Antonioni ; 22 h. : les Iles de la lagune : Camilla, de L. Emmer) ; 18 h., Hommage à Shirley McLaine : En lettres de feu, de J. Anthony.
Beaubourg, 15 h. et 21 h., Les grands muets de l'école française (15 h. : le Pirate noir, de D. Fairbanks ; 21 h. : Brumes d'automne, de D. Kirsanoff ; Ménilmontant, de D. Kirsanoff) ; 17 h. et 19 h. : Rétrospective Joris Ivens.

Les exclusivités

AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
ASHANTI (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LES BELLES MANIERES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) H. Sp.
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
CALIFORNIA HOTEL (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Ant.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
CAUSE TOUJOURS, TU M'INTERESSES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Helder, 9e (770-11-24).
CLAUDE FRANÇOIS (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99) ; Gaumont-Sud, (331-51-16) ; mer., Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE COUP DE SIROCCO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE COUP DU SINGE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
ET LA TENDRESSE ? BORDEL ! (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Calypso, 17e (380-10-68) ; Capri, 2e (508-11-69).
L'ETRANGE AMOUR DE MANIA BECKER (Suéd., v.o.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
FEMME ENTRE CHIEN ET LOUP (Belg.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Marignan, 8e (359-92-82).
LES FEMMES DE TRENTE ANS (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
FLIC OU VOYOU (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Berlitz, 2e (742-60-33).
GAMIN (Col., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
GIBIER DE PASSAGE (All., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
GOLDORAK (Jap., v.f.) : Madeleine, 8e (073-56-03).
LA GRANDE ATTAQUE DU TRAIN D'OR (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
HAIR (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).
HARDCORE (A., v.o.) (**) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : 19-23), mer. ; Parnassien, 14e (329-Montparnasse-Pathé, 14e (322-83-11) ; Richelieu, 2e (233-56-70).
LES HEROINES DU MAL (Fr.) (**) : Caméo, 9e (246-66-44) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
L'HOMME EN COLERE (F.) : Cin'Ac, 2e (742-72-19).
L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : Action-République, 11e (805-51-33).
L'INSPECTEUR BULLDOZER (It., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
JE TE TIENS, TU ME TIENS... PAR LA BARBICHETTE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Français, 9e (770-33-88), mer.
J'SUIS PAS UN DUR, MAIS ÇA VIENDRA (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
LA MADRIGUERA (Esp., v.o.) : Le Clef, 5e (337-90-90).
MAIS OU ET DONC ORNICAR (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE MAITRE-NAGEUR (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
MELODY IN LOVE (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Images, 18e (522-37-41) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
MESSIDOR (Suis.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (*) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES MOISSONS DU CIEL (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-City, 8e (225-45-76).
PARTITION INACHEVEE POUR PIANO MECANIQUE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
PATRICK (Austr., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-30) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
PERCEVAL LE GALLOIS (Fr.) : Panthéon, 5e (033-15-04), h. sp.
LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (It., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
LA PROF JOUE ET GAGNE (A., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33), à partir de jeudi ; Français, 9e (770-33-88).
QUINTET (A.) v.o. : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Haussmann, 9e (770-47-55).
REBECCA (Rééd.) (A.) (v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
RETOUR (A.) (v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), mer.
RETOUR A LA BIEN-AIMEE (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
ROCK'N ROLL (It.) (v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
SERIE NOIRE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82), mer., à partir de jeudi au Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES SŒURS BRONTE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15), h. sp. ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Wepler, 18e (387-50-70), mer., à partir de jeudi au Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE SOUFFLE DE LA TEMPETE (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) Mer., Elysée-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Mer., Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
S.O.S. CONCORDE (It., v.f.) : Miramar, 14e (320-89-52) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Tourelles, 20e (636-51-98) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71).
LA TAVERNE DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Elysée-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : U.G.C. Opé., 9e (261-50-32) ; Omnia, 2e (233-39-36) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) Paris, 8e (359-53-99).
TORRE BELA (Port., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).
LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
UN ET UN (Suéd., v.o.) : Marais, 14e (278-47-86) ; Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; Olympic, 14e (542-67-42).
UN JOUR SUR LA PLAGE (Ang., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
UTOPIA (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) H. sp.
LA VENGEANCE D'UN ACTEUR (Jap., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
LA VILLE A PRENDRE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
ZOO ZERO (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; la Clef, 5e (337-90-90) ; Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; Olympic, 14e (542-67-42).

Les films nouveaux

FELICITE, film français de Christine Pascal : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LA DROLESSE, film français de Jacques Doillon : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
AGATHA, film américain de Michael Apted : v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; George-V, 8e (225-41-46) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
OLIVER'S STORY, film américain de John Korty : v.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (359-42-53) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE TRESOR DE MATACUMBA, film américain de Vincent McEvety : v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71) en soirée ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SOLEIL DE FEU, film américain de L. Spiegel : v.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Rex, 2e (326-83-93) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-159) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
O MADIANA, film français de Constant Gros-Dubois : Vendôme, 2e (742-97-52).
LES LYCEENNES REDOUBLENT, film italien de M. Laurenti (*) : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
A NOUS DEUX, film français de Claude Lelouch : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).

RADIO-TÉLÉVISION

ENTENDU

« Les Soldats », de Zimmermann

En dirigeant à l'Opéra de Paris, en octobre 1977, mais dans une version de concert, de larges extraits des Soldats de Bernd Alois Zimmermann (1918-1970), Pierre Boulez avait lancé une sorte de défi. Radio-France vient de le relever en donnant, toujours sous forme d'oratorio, la première audition en France de l'opéra dans son intégralité.

Commandé par l'Opéra de Cologne, qui l'a créé en 1965, l'ouvrage, qui dure un peu plus de deux heures et présente des difficultés considérables, est certainement un chef-d'œuvre et l'exécution, pour autant qu'on puisse en juger à première audition, a été tout à fait remarquable.

Le Nouvel Orchestre philharmonique et les Chœurs de Radio-France étaient placés sous la direction de Günther Wich; dominée par Catherine Gayer (Marie), à la voix de colorature merveilleusement agile et étendue vers le grave, la distribution réunissait Thomas Herndon (Desportes), Marius Rintzler (Wesener), Peter Christophe Runge (Stolzius), Bernadette Antoine (Charlotte) et une douzaine d'autres solistes, excellents en général. S'il fallait faire une réserve — compte tenu que, de toute façon, il s'agit déjà d'une véritable performance, — elle porterait sur l'absence de respect, en général, des indications de nuances dont le compositeur a émaillé la ligne de chant et qui, contrastant parfois avec ce qu'on attendait, contribuent à créer une sorte de distanciation tout à fait originale.

Si la création française au grand auditorium de la Maison de Radio-France constituait un événement en soi, la diffusion en direct en était un également, presque au même titre que la retransmission intégrale de Lulu le mois dernier. Pourtant, dans ce cas comme dans l'autre, on n'a pas trouvé ou voulu prendre le temps de faire précéder l'audition d'une œuvre lyrique particulièrement riche et complexe d'une présentation détaillée, illustrée d'exemples sonores (puisqu'il existe un enregistrement allemand) et de commentaires autorisés, ce dernier terme indiquant peut-être que ceux qu'on a effectivement entendus ne devraient plus l'être depuis longtemps... C'est d'autant plus regrettable que certains aspects visuels importants de l'œuvre n'apparaissent pas à la radio : les scènes simultanées, les actions musicales sur scène, l'utilisation de l'espace pour certains effets...

Quant au langage musical, il ne suffit pas de parler de dodécaphonisme pour situer les Soldats *par rapport à* Wozzeck*, à* Lulu *ou à* Moïse et Aaron*. Si ce sont les similitudes qui apparaissent en premier, n'aurait-il pas été fructueux de tenter de dégager l'originalité du tempérament dramatique de Zimmermann, son goût de la clarté formelle en même temps que de l'écriture serrée, volontiers déroutante ? L'occasion a été manquée ; elle démontre que si France-Musique peut être une chaîne « bavarde », elle devient curieusement elliptique quand, pour une fois, il y aurait à faire un véritable travail d'information...*

GÉRARD CONDÉ.

JEUDI 24 MAI

CHAINE I : TF 1

19 h., C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 20, Pour les petits ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.



20 h. 35, Feuilleton : La lumière des justes, d'après l'œuvre de H. Troyat, réal. Y. Andréi, avec C. Noblet, M. Robbe, M. Chapuis.

21 h. 30, Magazine : L'Evénement.

22 h. 35, Ciné-première, d'A. Halimi.

Avec Jacques Lanzmann.

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 15, Top-Club ; 19 h. 40, En direct de l'Assemblée nationale ; 20 h. Journal.

20 h. 35, Théâtre : Monsieur Masure, de C. Magnier, mise en scène M. Roux, réalisation J. Cohen. Avec D. Carrel, D. Gélin, M. Roux.

Une femme entre un mari sans fantaisie et un poète plein de charme. En tout bien tout honneur les deux hommes sympathisent, en tout bien tout honneur, Jacqueline revient à son mari. Un théâtre pour la paix des ménages.

22 h. 50, Magazine : Première (Salvatore Accardo), de J.-M. Damian et Ph. Boegner.

Salvatore Accardo interprète le premier mouvement de la Sonate à Kreutzer de Beethoven (avec Jacques Klein au piano), Sarabande, de J.-S. Bach, et Paganina, variations de Nathan Milstein sur des thèmes de Paganini.

23 h. 20, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Parti républicain ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : VIVRE POUR VIVRE, de C. Lelouch (1967), avec Y. Montand, A. Girardot, C. Bergen, I. Tunc, A. Ferjac, M. Parbot. (Rediffusion.)

Un reporter de télévision, marié, et dont la femme tolère les aventures amoureuses, s'éprend d'une étudiante américaine, avec laquelle il veut refaire sa vie.

Les conflits du cœur et des sens selon Lelouch. Le vieux mélo sentimental rajeuni par des effets de caméra « modernes ».

22 h. 40, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Mystères », d'après K. Hamsun ; 19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : l'économie de la santé ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Un balcon sur les Andes », d'E. Manet ; 22 h. 30, Nuits magnétiques... le cinéma invisible : Juke-box, Joe Turner.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; en direct de Cannes ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h. 30, Chorégies d'Orange... Stage des jeunes interprètes : « Fantaisie » (Schumann) ; « Sonate, opus 28 » (Beethoven) ; « Valses nobles et sentimentales » (Ravel), par Yves Henri, piano ; 21 h. 45, Cycle acousmatique INA-G.R.M. : François Bayle ; 23 h., Ouvert la nuit : les nuits de Cannes ; 1 h., Douces musiques.

VENDREDI 25 MAI

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 14 h. 5, Emissions pédagogiques ; 18 h., TF 4 ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Spécial Europe.

Avec J.-F. Deniau, ministre du commerce extérieur, et C. Fiterman, membre du secrétariat du P.C.

21 h. 30, Au théâtre ce soir : « les Petites Bêtes », de M. Regnier, d'après A. Gillois, mise en scène M. Roux, avec M. Roux, G. Fontanel, H. Duc.

Le mari que l'on croyait mort revient d'Amérique du Sud. Imbroglios et machinations, ou comment s'accommoder d'un « revenant ».

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : Cécilia, médecin de campagne ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 20, Qu'est-ce que l'Europe ? 13 h. 50, Feuilleton : Bonjour Paris ; 14 h., Aujourd'hui, madame (Le mensuel) ; 15 h., Feuilleton : La jeunesse de Garibaldi ; 16 h., Magazine : Delta ; 17 h. 30, Sports : Cyclisme ; 18 h., Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-Club ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Série : Les folies Offenbach (Les Bouffes-Parisiens).

Michel Serrault, en Offenbach savoureux, anime avec verve cette reconstitution d'époque, qui retrouve un peu de l'esprit de la Vie parisienne.

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (Passions cachées, lectures secrètes).

Avec MM. J.-J. Pauvert, (Anthologie des lectures érotiques) ; J.-P. Dumont (le Cercle amoureux et Adèle, Adèle, Adèle) ; A. Corbin (les Filles de noce) ; T. Zeldin (Histoire des passions françaises).

22 h. 50, Journal.

22 h. 55, Ciné-club. FILM : PSYCHOSE, d'A. Hitchcock (1960), avec A. Perkins, J. Leigh, V. Miles, J. Gavin, M. Balsam, J. McIntire (v.o. sous-titrée, N., rediff.).

Une jeune femme, qui s'est enfuie avec de l'argent volé à son patron, est poignardée dans un motel dont le propriétaire vit seul avec sa mère. Mais qui est l'assassin ?

Extraordinaire plongée dans la terreur et les abîmes de l'inconscient. Du très grand Hitchcock.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Rassemblement pour la République ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h. Les jeux.

20 h. 30, V 3 - Le nouveau vendredi : l'Europe.

21 h. 30, Dramatique, Le tracteur, de P.-J. Helias, réal. : P.-A. Picton, avec : R. Guillo, C. Féral, P. Gondard, D. Bonal et B. Lajarrige.

Un film lent, ou plutôt du théâtre filmé. Conflit de générations dans une ferme, quand le tracteur doit supplanter le cheval de trait.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... La femme du dix-neuvième siècle : la délinquante ; à 8 h. 32, Le rôle de l'orfèvre ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Matinée des arts du spectacle ; 10 h. 45, Le texte et la marge : « Ils parlent de leur mère », d'E. Wolff ; 11 h. 2, INA-G.R.M. : Les noces de la musique et de l'électricité ; 12 h. 5, « A » comme artiste ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Jeu, thème et variations ; 14 h., Un livre, des voix : « Le trésor grec », d'I. Stone ; 14 h. 42, Un homme, une ville : G. de Nerval, à Paris et dans le Valois ; 16 h., Pouvoirs de la musique ;

18 h. 30, Feuilleton : « Mystères », d'après K. Hamsun ; 19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : Einstein et son époque ;

20 h., La philosophie ailleurs qu'à Paris : aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, en Amérique Latine et dans les pays du tiers-monde ; 21 h. 30, Black and blue ; 22 h. 30, Nuits magnétiques... le cinéma invisible : Juke-box, Joe Turner.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens : le répertoire de la danse ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique ;

13 h., Les anniversaires du jour : F. Carco ; 14 h. 15, Musique en plume : Waldteufel, Landowski, Du Muy ; 14 h. 35, « Concerto pour flûte et orchestre » (Agrell) ; 15 h., Musique France plus : Fauré, Tansmann, Schumann, Lalo ; 17 h., Musique religieuse russe ;

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Café-théâtre ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h., Des notes sur la guitare : Valda, Davila, Albeniz, Boccherini ; 21 h. 20, Cycle d'échanges franco-allemands : « Variation sur un thème de Haydn pour orchestre » (Brahms) ; « Concerto pour violon en sol mineur » (Prokofiev) ; « les Tableaux d'une exposition » (Moussorgski), par l'Orchestre symphonique du Sud-westfunk, dir. J. Bodmer, avec A. Chumachenko, violon ; 23 h. 15, Ouvert la nuit : les nuits de Cannes ; 1 h. 15, Douces musiques.

TRIBUNES ET DEBATS

VENDREDI 25 MAI

— *Mme Veil*, ministre de la santé et de la famille, s'exprime sur TF 1, à 13 heures.

— *Mme Arlette Laguillier*, porte-parole de Lutte ouvrière, est interviewée sur Antenne 2-Europe 1, de 13 heures à 13 h. 30.

— *M. Georges Marchais*, secrétaire général du P.C., parle de l'Europe à Sud-Radio, à 13 heures.

— *MM. J.-F. Deniau*, ministre du commerce extérieur, et *C. Fiterman*, membre du secrétariat du P.C., débattent de l'Europe sur TF 1, à 20 h. 30.

AUJOURD'HUI

loterie nationale — Liste Officielle

TRANCHE DES OISEAUX
TIRAGE DU 23 MAI 1979

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier	Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier
		F.			F
1	01	150	5	357 125	500 000
	3 521	10 000	6	7 096	1 000
2	2	70		4 086	5 000
	6 672	5 070		8 596	5 000
	20 482	100 070		66 926	50 000
	250 592	3 000 070	7	3 707	1 000
3	163	500		4 677	1 000
	633	500		5 547	1 000
	8 893	1 000		7 247	5 000
	6 003	5 000	8	8	70
	9 293	10 000		68	220
4	04	150		0 948	1 070
	94	150	9	509	500
	8 734	1 000		1 689	1 000
5	815	500	0	100	500
	1 065	1 000		250	500
	1 645	1 000		8 270	5 000

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DE LA FETE DES MERES
TIRAGE DU 30 MAI 1979 à TRELAZE (Maine-et-Loire)

LOTO — tirage n° 21 : 5 11 34 36 42 48 — numéro complémentaire 10

PROCHAIN TIRAGE LE 30 MAI 1979 VALIDATION JUSQU'AU 29 MAI APRES-MIDI

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 24 mai à 0 heure et le vendredi 25 mai à 24 heures :

La France restera dans la partie sud d'une zone de basse pression centrée sur le nord des îles Britanniques ; elle subira l'influence d'un flux perturbé d'ouest-sud-ouest pas très actif.

Vendredi, il se produira quelques orages résiduels sur l'extrême Sud-Est et la Corse, le matin, puis le temps deviendra assez ensoleillé. Une zone nuageuse pouvant donner quelques faibles précipitations sur le relief affectera les régions pyrénéennes puis le littoral méditerranéen.

Ailleurs, le temps sera le plus souvent variable, avec même de belles éclaircies, surtout dans la matinée. Au cours de la journée, le temps sera un peu plus nuageux et les averses seront rares, sauf sur les régions s'étendant de la Bretagne à la frontière belge.

Dans l'ensemble, les températures maximales seront en légère hausse ; les températures minimales seront en baisse dans l'Est et en hausse dans l'Ouest.

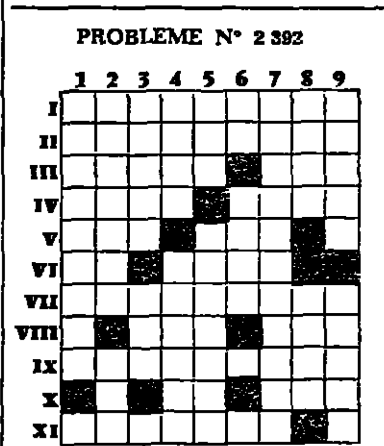
Les vents seront faibles à modérés d'ouest-sud-ouest, avec quelques rafales en Manche et en Méditerranée.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 23 mai ; le second, le minimum de la nuit du 23 au 24) : Ajaccio, 24 et 10 degrés ; Biarritz, 16 et 7 ; Bordeaux, 13 et 6 ; Brest, 13 et 6 ; Caen, 14 et 5 ; Cherbourg, 13 et 4 ; Clermont-Ferrand, 22 et 6 ; Dijon, 24 et 9 ; Grenoble, 28 et 11 ; Lille, 15 et 6 ; Lyon, 24 et 9 ; Marseille, 34 et 14 ; Nancy, 23 et 9 ; Nantes, 15 et 6 ; Nice, 20 et 13 ; Paris-Le Bourget, 13 et 5 ; Pau, 19 et 5 ; Perpignan, 20 et 10 ; Rennes, 15 et 6 ; Strasbourg, 26 et 12 ; Tours, 13 et 6 ; Toulouse, 21 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 26 et 11 degrés ; Amsterdam, 15 et 7 ; Athènes, 26 et 15 ; Berlin, 27 et 16 ; Bonn, 24 et 10 ; Bruxelles, 15 et 7 ; îles Canaries, 22 et 17 ; Copenhague, 20 et 13 ; Genève, 24 et 10 ; Lisbonne, 19 et 8 ; Londres, 14 et 7 ; Madrid, 23 et 9 ; Moscou, 23 et 13 ; Nairobi, 23 et 14 ; New-York, 17 et 10 ; Palma-de-Majorque, 23 et 14 ; Rome, 24 et 12 ; Stockholm, 20 et 10.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 392



HORIZONTALEMENT

I. Est toute rouge quand elle se fait assaisonner par le chef. — II. Des artistes qui sont toujours sur les dents. — III. Certain se fit dire deux mots ; Est noir quand il vient des champs. — IV. Naît en Bohême ; Est souvent gras pour les fêtes. — V. N'évoque donc pas l'argent ; Grand, au Sahara. — VI. Pour faire l'appel ; Avait onze frères. — VII. Le premier, c'est le second. — VIII. Triomphale pour un vainqueur ; Couleur de robe. — IX. Extraire une racine. — X. Abréviation indiquant qu'il n'y aura pas de quartier ; Bon pour des ruminants. — XI. Qui ne marchent donc plus.

VERTICALEMENT

1. A une tête de plus que le Français moyen. — 2. Qui ont donc bien avancé ; Devint très coulant. — 3. Emplacement pour un œil, et parfois pour un pied ; Lettres qui mettent souvent dans l'affliction. — 4. Destinataire d'une épître ; Agissons comme le Ciel. — 5. Part de l'an émergent ; Qui a donc été planté. — 6. La moitié d'un rial ; Prix du transport. — 7. Sortes de pistolets. — 8. Beau pour Boileau ; Faire l'innocent. — 9. Soutenir l'action ; Fait un travail de laboureur.

Solution du problème n° 2 391

Horizontalement

I. Poussière. — II. Rituel ; Os. — III. Es ; CD ; Lut. — IV. Serrures. — V. Tu ; Ecosse. — VI. Ise ; Tu. — VII. Sévères. — VIII. Eli ; Osé. — IX. Innocents. — X. Métiers ; As. — XI. Oté ; Serre.

Verticalement

1. Prestissimo. — 2. Oiseuse ; Net. — 3. Ut ; Eventé. — 4. Sucre ; Eloi. — 5. Séductrices. — 6. Il ; Roue ; Ere. — 7. Lés ; Son. — 8. Roussi ; Star. — 9. Est ; Messe.

GUY BROUTY.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	228 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

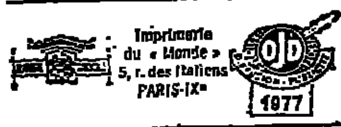
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Le Monde

économie

CONJONCTURE

On ne peut augmenter à la fois le pouvoir d'achat et le nombre des salariés

estime M. Blin, rapporteur général du Sénat

M. Maurice Blin (Un. centr., Ardennes), rapporteur général de la commission des finances du Sénat, a présenté, mercredi 23 mai, devant cette commission, sa note semestrielle de conjoncture. Ce document tranche sur ceux qui l'ont précédé en ce qu'il établit une comparaison entre les situations respectives des Etats-Unis et de l'Europe pour souligner qu'elles apparaissent comme très différentes et même divergentes. L'évolution de l'économie américaine nous enseigne notamment, estime-t-il, que l'on ne peut à la fois augmenter le niveau de vie et lutter efficacement contre le chômage. Il faut choisir.

« *Cette évolution*, souligne M. Blin, *a été marquée par deux tendances contradictoires. Dans une premier temps, elle a connu une certaine baisse de productivité à la suite de la création massive de près de quatre millions d'emplois nouveaux entre 1975 et 1978*. Toutefois, ce phénomène a été tempéré par le fait que les salaires ont augmenté en général moins vite que les prix. *Dans un second temps, les entreprises ont reconstitué leurs marges, accru leurs investissements, bref amélioré sensiblement leur compétitivité*. De ce point de vue, la politique de relance menée par les Etats-Unis constitue un enseignement utile pour tous les pays d'Europe. *Le niveau de vie américain a donc baissé pendant que diminuait la croissance de la productivité* (...). *Au contraire, l'Europe, liée par les contraintes de son commerce extérieur, a dû freiner son expansion pour tenir ses monnaies. Mais, surtout, la consommation a résulté chez elle de l'augmentation du pouvoir d'achat des salariés, et non pas de l'augmentation de leur nombre. Conséquence de cette différence profonde entre deux politiques sociales : le taux de chômage européen est aujourd'hui supérieur à celui des Etats-Unis.*

» *La conjoncture française est assez proche de celle de l'Europe dans son ensemble.*

» Notre pays a réussi à sauvegarder ses grands équilibres dans le domaine de la monnaie et des échanges extérieurs, ainsi qu'un taux de croissance appréciable. Par contre, sur trois points fondamentaux : l'investissement, les prix et l'emploi, les résultats sont loin d'être satisfaisants. »

La reprise de l'investissement productif tarde toujours et, pour résorber le chômage, estime le rapporteur général, il faudrait dépasser le taux de 6 % de croissance de la production, ce qui, dit-il, est exclu, compte tenu des contraintes externes qui pèsent sur notre économie. « *La lutte contre le sous-emploi?*, poursuit-il, *passe donc par une modification de certaines structures industrielles, entre autres le relèvement des seuils fiscaux et sociaux, qui freinent l'embauche das les P.M.I., et l'artisanat, ainsi que l'allégement progressif des charges qui pèsent sur les entreprises. A cet égard, la comparaison avec les autres pays du Marché commun est éclairante.* »

« *Quoi qu'il en soit de ses caractéristiques particulières, le destin économique de la France*, conclut M. Blin, *est indissociable de celui de l'Europe. Or les choix faits par celle-ci, lorsqu'on les rapproche des options prises par les Etats-Unis d'Amérique, n'apparaissent pas les meilleurs et sont l'une des causes de l'aggravation du chômeage dont souffre la Communauté économique européenne. Dans la conjoncture actuelle, on ne peut pas augmenter à la fois le pouvoir d'achat et le nombre des salariés.* »

TIERS-MONDE

Le renouvellement de la convention de Lomé entre les Neuf et les cinquante-six pays associés fait l'objet d'une dernière mise au point

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — M. Anchouey, ministre du plan du Gabon et président en exercice du conseil des ministre A.C.P., a déclaré le 23 mai que, en dépit des nombreux points de divergence qui subsistent encore avec la C.E.E., il devait être possible de parvenir à un accord d'ensemble au cours de cette session. Un des principaux sujets de discussion sera le montant de l'aide financière de la Communauté au cours des cinq prochaines années. Ce problème, le plus épineux de tous, n'a pas encore été abordé. Les ministres des affaires étrangères des Neuf se réunissent entre eux, jeudi 24 mai, pour arrêter une position commune.

Dans l'actuelle convention, l'aide financière atteint environ 3,5 milliards d'unités de compte (1) : un peu plus de trois milliards accordés par le Fonds européen de développement, surtout sous forme de subventions, et environ quatre cents millions par la Banque européenne d'investissement, sous forme de prêts. Pour des raisons de circonstances, l'aide financière, dans la première convention de Lomé, portait sur une période de quatre ans. Le nouveau montant devra tenir compte de l'érosion monétaire, mais aussi des actions nouvelles — telle la mise en place d'un système d'assurances, type Stabex (2), au profit des A.C.P. producteurs de minerais — que l'on se propose de mettre en œuvre dans la nouvelle convention.

Certains des Etats membres de la C.E.E. ont insisté dans le passé pour que la future convention fasse, de façon précise, obligation aux parties contractantes de respecter les droits de l'homme. Dans leur esprit, cela signifiait la possibilité pour la Communauté de suspendre son aide en cas d'entorse sérieuse à cet engagement.

Devant l'hostilité des pays A.C.P., qui voyaient là la manifestation d'une suspicion déplacée et qui expliquaient que ce serait une clause sans objet, puisqu'ils ont repris en compte, dans leurs Constitutions respectives, la Déclaration universelle des droits de l'homme, on s'orientait vers une simple référence à cette déclaration dans le préambule.

Les massacres de Bangui vont-ils relancer le débat ? « *La position des A.C.P. n'a pas changé*, a expliqué M. Anchouey. *Il faut voir que le problème est posé par l'Europe sous un certain angle : celui de l'atteinte aux libertés. Nous ne pensons pas que les A.C.P. ont le monopole de telles atteintes. En outre, si on voulait aller au fond des choses, il faudrait poser le problème en tenant compte aussi des droits économiques et sociaux des pays A.C.P. et prendre tout particulièrement en considération les droits de nos travailleurs migrants.* »

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) 1 unité de compte = 5,70 F.
(2) Stabilisation des recettes d'exportations.

Se doter de moyens de pression sur les pays développés

(Suite de la première page.)

Tout compte fait, on estime que la solidarité des « 77 » va bientôt prévaloir, car on veut voir dans l'intitiative costaricaine une manœuvre de diversion susceptible de profiter aux pays industrialisés. Qu'à cela ne tienne, répondent le Costa-Rica et ses alliés, mettons-nous d'accord entre nous en publiant une déclaration des « 77 » dans laquelle il serait reconnu que les problèmes du développement et le problème de l'énergie sont liés. Tout pourrait donc dépendre des termes de cette déclaration sur lesquels les eintéressés sont en train de travailler.

Il est à peu près certain que l'OPEP refusera *toute formulation* qui laisserait entendre que la fixation du prix du pétrole pourrait relever d'une responsabilité autre que la sienne. Costa-Rica et les autres pays latino-américains récalcitrants se contenteront peut-être d'un texte vague, se bornant à faire allusion au problème de l'énergie. Deux choses inclinent à le penser. La première est que ces pays semblent déjà très satisfaits « *d'avoir levé le tabou du pétrole au sein de la CNUCED* » et d'avoir, par l'incident soulevé, répondu à l'attente de leurs opinions publiques respectives (« *Nos concitoyens s'inquiètent plus du renchérissement de l'essence que de l'avenir du groupe des « 77 »*, nous a dit un diplomate).

La seconde est plus problématique, mais virtuellement plus importante : quel est dans toute cette affaire le jeu du Mexique, puissance pétrolière non membre de l'OPEP ? Est-ce tout à fait un hasard si les délégations de la CNUCED étaient, mercredi 23 mai, informées de l'intention du président Lopez Portillo de prendre la parole dès l'ouverture de la prochaine Assemblée générale des Nations unies, en septembre, sur la situation énergétique mondiale (à propos de laquelle Mexico a demandé, comme on le sait, la réunion d'une conférence internationale).

Au sein de la CNUCED, toutes ces discussions visent à donner un contenu à la notion, qui a désormais valeur de symbole, d'« *interdépendance* ». Timidement, les pays industrialisés essayent d'introduire dans le débat un autre concept, celui de « *différenciation* », dans le dessein d'atténuer ce que peut avoir de menaçant pour eux la consolidation du bloc des « 77 », telle qu'elle est incluse dans le programme d'Arusha. Il s'agirait de différencier les concessions accordées aux pays du tiers-monde pour tenir compte de la « *situation spécifique* » de chacun d'eux. Disons, pour simplifier, qu'il s'agit de ne pas traiter de la même manière le Pakistan ou le Gabon et le Brésil.

Dans la pratique, on fait déjà de la différenciation, tout en évitant soigneusement le mot. Par exemple, dans l'application du « *Système généralisé de préférences* » (avantage douanier unilatéral consenti aux nations du tiers-monde) qui vient à expiration en 1981 et que les pays industrialisés se sont déjà engagés à renouveler « *pour une période raisonnable* » : les licences d'importations en franchise totale ou partielle de droits sont accordées plus libéralement aux Etats les plus pauvres.

Logique dans son principe, la « *différenciation* » peut être hypocritement invoquée pour refuser un régime préférentiel en faveur des pays en développement, car ce sont des pays comme le Brésil, et non des pays comme le Gabon, qui sont effectivement en mesure d'exporter des produits manufacturés. Cependant, le concept a une acception plus large : ses promoteurs occidentaux voudraient l'utiliser pour amener les pays qui ont déjà « *décollé* » à se sentir « *responsables* » du développement des autres et à abaisser eux-mêmes leur garde protectionniste.

Pour les pays industrialisés, le débat principal se situe en vérité ailleurs. Il s'agit d'empêcher que la CNUCED ne devienne le lieu où se prennent les décisions stratégiques sur les grandes questions d'ordre économique ou monétaire. On cherchera, par exemple, à bloquer la résolution des 77 visant à créer un groupe d'experts de haut niveau chargé de discuter d'une « *réforme du système monétaire* ».

PAUL FABRA.

AGRICULTURE

La France se donne dix ans pour réduire le déficit de la production fruitière

Devant les producteurs de fruits réunis, le mercredi 23 mai, en assemblée générale, M. Méhaignerie a déclaré que ce secteur était prioritaire aux yeux du gouvernement. Le ministre de l'agriculture a ajouté que l'éventualité d'un doublement du déficit de la France dans ce secteur, actuellement de 3,5 milliards de francs, était inacceptable. Aussi la France cherchera-t-elle à réduire ce déficit d'ici dix ans. L'élargissement de la Communauté a été naturellement au centre des préoccupations des délégués.

Ainsi, M. Perret du Cray, qui a cédé, il y a quelques mois, la présidence de la Fédération des producteurs de fruits à M. Henri Bois, a-t-il déclaré que, s'il n'était pas question de revenir sur l'adhésion de la Grèce à la C.E.E., il ne fallait pas que, pour les pays de la péninsule Ibérique, les négociations se déroulent de la même façon. M. Méhaignerie a aussi rappelé, pour répondre aux inquiétudes des producteurs, que l'« *on pouvait espérer des réponses fermes* » en ce qui concerne le renforcement de la préférence communautaire, afin d'éviter la concurrence anarchique d'importations méditerranéennes. Par contre, pour la mise en place d'un mécanisme de régulation des échanges à l'intérieur de la Communauté — nécessaire pour éviter la généralisation d'une crise intervenue dans l'un des pays, — le ministre n'a pas caché que les négociations seraient longues et qu'elles passaient par la recherche d'une position commune avec l'Italie.

[Le déficit du commerce extérieur de fruits a atteint 1,5 milliard de francs en 1974, 2,8 milliards en 1975, 2,3 milliards en 1976 et 3,5 milliards en 1977 et en 1978. Par ailleurs, le ministre de l'agriculture a informé le bureau du C.N.J.A. (Centre national des jeunes agriculteurs), le 14 mai dernier, à Perpignan, de son intention de créer un groupe de travail réunissant les représentants des organisations professionnelles agricoles « officielles » du ministère de l'agriculture et du ministère des affaires étrangères pour suivre l'avancement des négociations d'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne et au Portugal, ainsi que l'évolution de l'agriculture de ces pays durant la période des discussions.]

RETRAITES

TROU FINANCIER A LA CAISSE DES REPRÉSENTANTS DE COMMERCE

Cent quarante-trois millions de francs à trouver d'ici à un mois par la caisse de retraite des représentants de commerce (I.R.P.-V.R.P.), faute de quoi les retraités ne toucheront pas leurs allocations ce trimestre..., et un nouveau déficit de 200 millions de francs en 1980. C'est la déclaration qu'ont faite le 22 mai, au siège de l'U.G.I.C.T., la Fédération des voyageurs représentants placiers et l'Union générale des ingénieurs cadres et techniciens C.G.T.

Il y a trois raisons au déficit de l'I.R.P.-V.R.P. selon la C.G.T. : d'abord une diminution à raison de deux mille personnes par an, du nombre des cotisants actifs ; ensuite la réduction du montant des salaires soumis à cotisation (sur cent quatre-vingt-cinq mille affiliés, soixante-dix mille seulement ont un salaire dépassant le plafond de la Sécurité sociale), enfin, la faiblesse du rapport retraités-actifs (1,73).

Ainsi, pour la seule année 1978, 375 millions de francs ont été versés aux retraités alors que les cotisations n'atteignaient que 296 millions, soit un manque à gagner de 79 millions.

C'est vers l'A.G.I.R.C. (Association générale des institutions de retraite des cadres), qui rassemble cinquante-huit caisses de retraite, que s'est tournée l'I.R.P.-V.R.P.

L'A.G.I.R.C. n'est pas contre le principe d'un prêt à l'I.R.P.-V.R.P. mais le soumet à deux conditions: le relèvement du taux de cotisation « de rattrapage » et le quasi-blocage des retraites pendant trois ans.

L'U.G.I.C.T. et la Fédération des V.R.P., qui voient dans le déficit de l'I.R.P.-V.R.P. « *la première manifestation de ce qui attend toutes les caisses de retraite de cadres* », opposent à ces solutions ponctuelles une réformes de fond.

ÉNERGIE

L'IRAN EXPORTE QUOTIDIENNEMENT 3,7 MILLIONS DE BARILS

Téhéran. — L'Iran a produit en moyenne 4,1 millions de barils de pétrole brut par jour (205 millions de tonnes/an) pendant la période du 21 avril au 21 mai, contre une moyenne de 6 millions en 1978. Les exportations quotidiennes ont été de 3,7 millions, dont 3,4 millions de barils de pétrole brut. Au total, 760 000 barils de pétrole ont été raffinés en Iran, dont environ 300 000 exportés, a annoncé le 23 mai, un porte-parole de la Société nationale iranienne du pétrole. Ce dernier a précisé que les pétrodollars iraniens étaient toujours déposés à la banque américaine Chase Manhatan.

A propos de la décision de l'Iran de ne pas vendre de pétrole à Israël et à l'Afrique du Sud, le porte-parole a indiqué qu'il était impossible d'empêcher des pays tiers de revendre du pétrole iranien raffiné à ces pays. « *Mais*, a-t-il ajouté, *si des pays ou des compagnies ne respectaient pas les clauses des contrats signés avec la SNIP, nous en tirerions les conséquences.* » — (*A.F.P.*).

● *Condamnation pour fraude envers la Sécurité sociale.* — Le tribunal de grande instance de Marseille a condamné, mercredi 23 mai, M. Jean Mancini à 10 000 F d'amende pour fraude envers la Sécurité sociale. Salarié de cet organisme, M. Mancini s'était fait mettre abusivement en congé maladie. Il devra également restituer la somme de 878,70 F indûment perçue, et verser 500 F de dommages et intérêts.

SOCIAL

LE CONFLIT DE LA SOLMER

La direction déclare qu'elle ne peut négocier une augmentation de salaires

De notre correspondant

Marseille. — Tandis que plusieurs milliers de travailleurs et de manifestants participaient, dans l'après-midi du 23 mai, à la marche organisée par les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. sur l'usine sidérurgique Solmer de Fos-sur-Mer, M. Raymond Vidal, son directeur, tenait une conférence de presse à Marseille. Il a fait le point sur la situation de l'entreprise qui connaît une paralysie presque totale depuis le 11 avril dernier. La société a perdu 400 000 tonnes de production et risque, selon M. Vidal, de connaître une perte de confiance de la part de sa clientèle, ce qui met en danger la charge future de l'entreprise.

Après avoir précisé que la rémunération moyenne d'un ouvrier de Solmer se situe autour de 4 500 F par mois (moins de 1 % du personnel gagne moins de 3 000 F), M. Vidal a indiqué qu'il était impossible de répondre à la demande d'augmentation uniforme de 300 F que réclament les syndicats.

Le directeur a expliqué que, jusqu'à la grève, l'usine Solmer développait ses activités en vendant 65 % de sa production sur le marché de grande exportation où les prix sont bas à cause de la concurrence, et les marges bénéficiaires très faibles. Cette faiblesse des marges n'a pas permis, au cours du quatrième trimestre 1978, de payer les charges financières et les amortissements, et Solmer a dû faire appel à l'Etat pour combler un déficit de 500 millions de francs.

« *En conséquence*, a précisé M. Vidal, *toute augmentation du prix de revient, due à une augmentation de salaires, entraînerait une baisse des ventes à l'exportation. Dans ces conditions, il n'est pas possible de donner satisfaction aux revendications. Nous n'en avons pas les moyens et il y va de la survie de l'entreprise. L'aide de l'Etat doit aller en priorité aux sidérurgistes qui ont perdu leur emploi.* »

Les deux dernières augmentations de salaires ont été de 8,98 % en 1978 et de 4 % entre janvier et avril 1979. M. Vidal a ajouté : « *Une prolongation du conflit ne nous fera pas changer d'avis.* »

Selon la direction de l'usine, une grande partie du personnel serait désireuse de reprendre le travail. « *Nous sommes prêts*, a précisé M. Vidal, *à voir le travail reprendre, mais à condition d'être sûrs que quelques centaines de personnes ne bloqueront pas l'activité de milliers d'autres.* »

Une rencontre est prévue entre la direction et les organisations syndicales vendredi 25 mai, afin de discuter sur une éventuelle reprise du travail. Mais dans la situation actuelle, complètement bloquée, on ne voit pas ce qui pourrait faire évoluer un conflit qui risque bientôt de coûter plus cher à l'entreprise qu'une éventuelle augmentation de salaires.

JEAN CONTRUCCI.

M. BOULIN : la semaine de trente-cinq heures résorberait le chômage si l'on ne payait que trente-cinq heures de travail.

En réponse à une question de M. Laurain, député socialiste de la Moselle, M. Boulin, ministre du travail et de la participation, a reconnu, le mercredi 23 mai à l'Assemblée nationale, que la semaine de trente-cinq heures permettrait de résorber le chômage « *si l'on ne payait effectivement que trente-cinq heures de travail* ». « *Cependant*, a-t-il ajouté, *je ne me sens pas capable, en ma qualité de ministre du travail, de demander aux travailleurs de la sidérurgie, d'abandonner 15 % environ de leur pouvoir d'achat.* »

« *En revanche*, a-t-il poursuivi, *si vous abordez globalement le problème de l'aménagement annuel du temps de travail en y incluant le travail à temps partiel, notamment l'emploi féminin, vous rejoignez alors la démarche approuvée par nos partenaires européens. Dans cette optique*, a-t-il poursuivi, *certains aménagements devront faire l'objet de négociations par branche, par entreprise, voire même dans certains cas, par atelier.* »

M. Boulin a indiqué que la Commission de Bruxelles soumettrait vraisemblablement des propositions à ce sujet au prochain conseil des ministres, qui doit se tenir en novembre prochain.

EN L'ABSENCE DE LA C.G.T.

Syndicats et patronat ont mis au point le calendrier des négociations de la nouvelle convention sociale de la sidérurgie

En l'absence de la C.G.T., qui a quitté la salle de réunion (*le Monde* du 24 mai). M. Emmanuel Lepoyvre, coordonnateur des groupes sidérurgistes Usinor et Sacilor, et les fédérations syndicales de la sidérurgie ont mis au point le calendrier des négociations de la nouvelle convention sociale de la sidérurgie.

Trois réunions sont prévues, les 31 mai, 8 et 13 juin ; elles seront entrecoupées de séances de travail. Les discussions pourraient aboutir d'ici à la fin du mois de juin.

Au cours de la réunion de mercredi 23 mai, les grandes lignes de la convention ont été mises au point — retraite à 55 ans, et même à 50 ans pour les personnes effectuant des travaux pénibles, mutations, formation — ainsi que le champ d'application de la convention, qui concernera les usines sidérurgiques du nord et de l'est de la France comme les autres groupes qui voudront adhérer à cette convention.

Dans un long communiqué publié mercredi, la fédération C.G.T. accuse les autres fédérations de la sidérurgie d'« *abandonner en plein combat le terrain de la lutte sociale* », et de laisser « *le champ libre au patronat et au gouvernement pour démanteler une industrie de base au nom de l'Europe, des trusts, pour condamner à mort les régions de l'Est et du Nord* ».

LES CHEMINOTS C.G.T. ET C.F.D.T. VONT REJETER L'ACCORD SALARIAL 1979

Les négociations sur les salaires de 1979 se sont achevées le 23 mai. Les sept organisations de cheminots doivent donner leur réponse définitive le 1er juin. Celle de la C.G.T. et de la C.F.D.T. semble devoir être négative, comme en 1978. Les autres syndicats sont plus mesurés et F.O. estime que le projet marque certains progrès par rapport au dernier accord, notamment en ce qui concerne le « crédit spécifique » de l'entreprise, qui représentera une légère progression du pouvoir d'achat selon l'indice des prix et son amélioration pour les petites catégories. Les retraites seront augmentées par l'« intégration » d'un point de l'indemnité de résidence dans le salaire de référence.

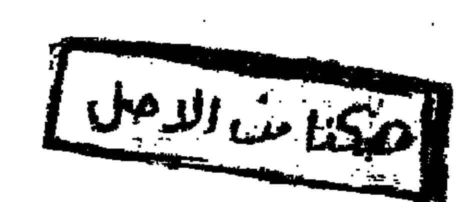
Dans un autre secteur contrôlé par le gouvernement, celui des arsenaux, les ouvriers poursuivent des débrayages pour obtenir le maintien de l'indexation de leurs salaires sur ceux de la métallurgie parisienne. Ils réclament également des discussions sur la semaine de 35 heures.

LE PERSONNEL DE QUATRE PALACES PARISIENS REPREND LE TRAVAIL

Un accord intervenu le mardi 22 mai entre la direction des hôtels « Prince de Galles », « Meurice », « Grand Hôtel » et du « Café de la Paix » géré par la Société nouvelle du Grand Hôtel (S.N.G.H.) et les syndicats met fin au mouvement de grève qui durait depuis quatorze jours et paralysait en pleine période touristique les quatre grands établissements parisiens. Une partie du personnel occupait les locaux tandis que dans quelques-uns des hôtels quelques malheureux clients « oubliés » goûtaient aux joies du self-service.

Ce conflit aura coûté des manques à gagner évalués par la direction à : 2,5 millions de francs pour le « Grand Hôtel », 1 million pour l'hôtel « Meurice », 1,2 million pour le « Prince de Galles » et 1,1 million pour le « Café de la Paix ».

Après le départ de M. Georges Mossé, ancien vice-président-directeur général qui avait préparé au printemps 1978 le rachat par la société Limnico (filiale de la firme libanaise First Arabian Corporation) du groupe de 91 % des actions de la S.N.G.H., le personnel a craint les conséquences d'une restructuration éventuelle. Le P.-D. G. de la S.N.G.H. avait au début de la grève démenti de telles informations (*le Monde* du 11 mai) et confirme aujourd'hui ce démenti.



TRANSPORTS

A PROPOS DE...
LES ACTIONS EN JUSTICE DES RIVERAINS DE ROISSY
Le mur du silence

La tribunal de grande instance de Paris vient de reconnaître qu'Air France, British Airways, T.W.A., Air Inter et UTA étaient responsables des nuisances de toutes sortes subies par les riverains de l'Aéroport Charles-de-Gaulle, à Roissy-en-France. Trois experts devront déposer leurs conclusions d'ici un an après avoir enquêté auprès des cinquante-cinq plaignants qui avaient engagé cette bataille juridique au mois d'octobre 1976.

Cette seconde victoire des riverains des aéroports parisiens sera-t-elle confirmée ? Déjà, la première chambre de la cour d'appel de Paris avait retenu, il y a deux mois, la responsabilité d'Air France, de Pan Am et de T.W.A. pour les nuisances causées par leurs appareils au décollage et à l'atterrissage d'Orly. Ces trois compagnies aériennes avaient été condamnées à participer aux frais d'insonorisation des bâtiments municipaux de Villeneuve-le-Roi.

Le tribunal de Paris confirme aujourd'hui la responsabilité des compagnies aériennes et dégage celle des autorités aéroportuaires. Pour ce faire, il s'appuie sur l'article 141-2 du code de l'aviation civile, qui stipule : « L'exploitant d'un aéronef est responsable de plein droit des dommages causés par les évolutions de l'aéronef ou les objets qui s'en détacheraient aux personnes et aux biens situés à la surface. »

Résidant tous à Goussainville, dans le Val-d'Oise, à 400 mètres de la piste n° 1, les cinquante-cinq plaignants veulent démontrer que les zones de bruit définies par l'Aéroport de Paris ne correspondent en rien au bruit perçu au sol. Les autorités portuaires avaient rendu publiques, au mois de janvier dernier, de nouvelles trajectoires de décollage qui évitaient la vallée de Montmorency. Mais le comité de défense des riverains de Roissy avait protesté contre ces nouvelles délimitations, qui prenaient insuffisamment en compte leurs revendications.

De son côté, le conseil général du Val-d'Oise avait demandé, au mois de février 1978, « le classement des aéroports parmi les établissements dangereux, insalubres et incommodes ». *Certains élus avaient même exigé l'instauration d'un couvre-feu à Roissy comme il en existe un à Orly. Aucun de ces souhaits n'a jamais été pris en considération. Seule une taxe parafiscale, payée par les compagnies aériennes, a été instituée en 1973 pour permettre d'indemniser les riverains.*

Le vacarme des avions serait-il un mal nécessaire, une fatalité ? La seule mesure efficace est de réduire le bruit à la source. Les autorités nationales et internationales se sont employées avec succès à obtenir des constructeurs aéronautiques qu'ils conçoivent des appareils plus silencieux. De ce point de vue l'Airbus a marqué des progrès importants par rapport à ses concurrents, et c'est ce qui explique en partie son succès. Mais la question reste entière pour les flottes existantes, dont il faudrait changer les moteurs. Peu de compagnies aériennes sont prêtes à consentir à de telles modifications techniques pas toujours possibles, et qui ne manqueraient pas d'alourdir singulièrement leurs coûts d'exploitation.

Dans un récent rapport sur « les aéroports et l'environnement », *l'Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.) suggère à tout le moins de moduler la taxe d'aéroport qu'acquittent les appareils en fonction des décibels qu'ils émettent, selon le bon principe :* « Qui pollue, paie ! »

Pour l'avenir, l'O.C.D.E. suggère que, avant de décider la construction d'un nouvel aéroport, des études plus sérieuses soient faites, qui incluent des préoccupations de santé et de sécurité. L'Aéroport Charles-de-Gaulle a été construit dans un site peu habité, à l'écart de l'agglomération parisienne, mais il n'empêche que le bruit des avions « arrose » *la région voisine, de plus en plus peuplée d'habitants qui supportent de moins en moins bien les agressions de la vie moderne.*

Pour être économiquement viable, un aéroport ne doit pas être trop éloigné de l'agglomération qu'il dessert. Pour être écologiquement supportable, il devrait être bâti le plus loin possible des zones peuplées. La quadrature du cercle. — J.-J. B.

● *Accord à United Airlines.* — La compagnie United Airlines et le syndicat des mécaniciens de la compagnie sont parvenus le 19 mai à un accord sur un nouveau contrat de travail pour les trois prochaines années. Cet accord doit désormais être approuvé par la base. Les dix-huit mille six cents mécaniciens de la plus importante compagnie aérienne américaine étaient en grève depuis le 31 mars dernier. United avait du annuler tous ses vols jusqu'au 26 mai prochain. — *(A.F.P.)*.

● *Création d'une nouvelle liaison maritime entre Ostende et Douvres.* — Une nouvelle ligne maritime sur la Manche (réservée au transport marchandises), sous pavillon français, sera créée au mois de juillet par la compagnie « Schiaffino », entre Ostende et Douvres.

● *Un Salon du train à Paris-Montparnasse.* — Une exposition de matériels ferroviaires aura lieu en gare de Paris-Montparnasse. Organisée par la S.N.C.F. et la Fédération des industries ferroviaires, cette exposition groupera les matériels les plus récents. Elle sera ouverte au public à partir du lundi 12 juin à 14 heures, jusqu'au 19 juin à 19 heures, sauf le 15 juin dans l'après-midi et le 18 juin dans la matinée.

CORRESPONDANCE

« Pas de marins étrangers sur les navires français »

Après l'article intitulé : « Les effectifs de la marine marchande française devraient diminuer de 6 à 8 % en 1979 » (le Monde *du 16 mai), dans lequel nous signalions que les syndicats maritimes français refusaient que des étrangers soient embarqués à bord de nos navires, M. J.-M. Rouault, secrétaire général du syndicat des officiers C.F.D.T., nous écrit :*

Il y a actuellement de nombreux marins étrangers, provenant des pays de l'ancienne Communauté française, sur les navires français. Ces marins (officiers ou personnel d'exécution) sont traités comme les marins français : mêmes salaires, mêmes congés, même convention collective, titres de formation professionnelle équivalents.

Ce que nous refusons très catégoriquement, c'est que, sur des navires français, il y ait des marins ou des officiers étrangers auxquels les accords et convention collective ne soient pas appliqués. La Compagnie maritime des Chargeurs réunis a ainsi décidé d'armer un porte-conteneur, le « *Seatrain-Bunkarhill* », avec quatre officiers français sur sept et un personnel d'exécution totalement étranger. L'armement sera fait à Hongkong.

Pour sa part, M. R. Verrieux, du syndicat des cadres navigants (C.G.C.) nous précise :

Ce à quoi les syndicats maritimes se sont opposés, c'est l'embarquement de marins qui, en infraction avec le code de travail maritime, travaillent sur des navires français hors de la législation française, sans les salaires de leurs homologues français, sans la protection sociale attachée à ceux-ci. Les mouvements sociaux de l'automne dernier étaient précisément dirigés contre une telle situation, tolérée, acceptée par l'administration française. Ce laxisme permet, sur les navires français, que des marins travaillent à des conditions comparables à celles pratiquées à bord de navires battant pavillon de complaisance.

TOURISME

45 % DES FRANÇAIS DU « TROISIÈME AGE » PRENDRONT DES VACANCES CET ÉTÉ

Près de la moitié (45 %) des Français âgés de plus de cinquante-cinq ans prendront des vacances cette année, alors que 21 % seulement d'entre eux l'avaient fait en 1961, et 25 % en 1969. Tels sont les résultats d'un sondage réalisé par la SOFRES pour le mensuel *Notre temps*.

Les personnes les plus nombreuses à partir en vacances sont (ou étaient) des cadres supérieurs, des membres de professions libérales, des commerçants ou industriels, qui représentent ensemble 84 % de l'effectif total. La SOFRES confirme encore, ce que l'on savait, que les habitants de la région parisienne partent en plus grand nombre que ceux des petites agglomérations.

Au chapitre des raisons qui font renoncer à s'en aller les personnes du troisième âge, la santé et le manque de moyens viennent en tête. Pour ce qui est de la durée et des dates des vacances, le rapport indique qu'en dépit des tarifs « hors saison », souvent très intéressants, qui leur sont proposés 69 % de ces Français choisissent encore les mois de juillet et août, périodes pendant lesquelles ils peuvent profiter au mieux de leurs enfants et petits-enfants. La durée moyenne de leurs vacances tourne autour des trois semaines.

Enfin, la SOFRES a pu établir que 10 % seulement de ces personnes allaient à l'étranger. 21 % d'entre elles préfèrent la Provence - Côte d'Azur, 13 Z la Bretagne. Le Midi - Pyrénées retient 8 % des suffrages.

P.T.T.

TROP D'OPÉRATIONS, PAS ASSEZ D'AGENTS ?

Le service des chèques postaux de Marseille est gravement perturbé

De notre correspondant

Marseille. — Des retards importants sont constatés depuis trois semaines dans certaines opérations du centre de chèques postaux de Marseille. Ils affectent principalement les encaissements bancaires, pour lesquels la direction régionale reconnaît qu'au 23 mai quatre-vingt mille à cent mille chèques étaient en attente, les opérations se faisant avec dix jours de retard, et les virements de compte à compte : au soir du 23 mai cent trente-cinq mille étaient en souffrance. Le centre traitant quarante mille à cinquante mille virements par jour, cela représentait un retard de trois à quatre jours.

A cela s'ajoute un retard certain dans les expéditions des nouveaux carnets de chèques. En revanche, toujours au 23 mai, la situation des mandats postaux (lettres-chèques) était redevenue à peu près normale.

Pour les syndicats C.F.D.T. et C.G.T. des chèques postaux, il faut chercher les causes de ces perturbations dans l'insuffisance des effectifs. Pour l'inspecteur général, M. Goursolas, les difficultés sont dues à un ensemble de raisons qui s'additionnent et qui ont peu à peu « *enrayé la machine* ».

Durant le mois de mai, où les jours fériés sont nombreux, le trafic doit s'écouler en vingt jours ouvrables au lieu des vingt-cinq habituels. D'autre part, le 30 avril, jour férié dans la fonction publique en raison du « pont » du 1er mai, n'a pas été chômé par les commerçants, ce qui a favorisé une multiplication considérable d'émission de chèques par des salariés en congé, qui avaient tout loisir de courir les magasins. En outre, la grève du 17 mai, très suivie dans la région par les employés des chèques postaux (58 % du personnel), n'a fait qu'ajouter aux retards. Fait aggravant : le paiement du deuxième tiers provisionnel est venu augmenter le nombre d'opérations de compte à compte, alors que plusieurs opérations publicitaires commerciales d'envergure régionale déclenchaient un afflux de chèques.

Enfin, la mise en service des nouveaux chèques postaux barrés a fait quadrupler la demande de carnets neufs depuis le 1er avril, en dépit des recommandations de la direction régionale, préconisant l'écoulement des anciens carnets.

Les syndicats rétorquent que, s'il suffit d'un « pont » pour paralyser les services, la preuve est faite que les effectifs sont insuffisants ou incapables en tout cas de faire face à une augmentation conjoncturelle du trafic.

La direction régionale indique encore que des mesures sont prises pour faciliter le recrutement d'auxiliaires et renforcer certains services. — J. C.

M. RAYMOND BARRE S'EFFORCE DE RASSURER LES RESPONSABLES DE RHIN-RHONE

M. Raymond Barre a reçu le 23 mai des représentants des six régions concernées par la liaison fluviale à grand gabarit Rhin-Rhône : Rhône-Alpes, Provence-Alpes - Côte d'Azur, Bourgogne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Alsace. Il s'agissait notamment de MM. Louis Joxe, ancien ministre, et Gaston Defferre, président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Selon M. Joxe, le premier ministre a indiqué que le gouvernement envisageait de déposer, au début de la session d'automne au Parlement, le projet de loi donnant à la Compagnie nationale du Rhône la mission d'être le maître d'œuvre de la liaison fluviale.

M. Barre a confirmé aussi que la compagnie sera dotée des ressources budgétaires nécessaires en 1980 et 1981 pour l'achèvement de l'aménagement du Rhône et de la Saône et pour l'acquisition des terrains nécessaires.

M. Defferre a demandé une accélération des travaux, mais le premier ministre lui a répondu que leur évolution dépendrait des possibilités financières.

La Compagnie nationale du Rhône est présidée par M. Daniel Doustin, ancien préfet, ancien directeur du cabinet de M. Barre.

BOURSE

NEW-YORK

Sensible repli

Un repli assez sensible s'est produit mercredi à Wall Street. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles, qui remontait depuis trois jours, a terminé la séance en baisse de 7,97 points à 837,40. Sur 1 876 valeurs cotées, 724 ont reculé et 719 ont progressé (433 inchangées).

Le volume des échanges est resté relativement important, 30,6 millions d'actions ayant changé de mains.

Le mouvement a été provoqué presque essentiellement par le rebondissement de l'« affaire Lance ». L'ancien directeur du budget, ami personnel de Jimmy Carter, a en effet été reconnu coupable de malversations bancaires alors qu'il présidait la National Bank of Georgia et la Calhoum First National Bank. Les milieux financiers craignent visiblement que ce scandale rejaillisse sur le président des Etats-Unis, qui avait publiquement gardé « sa confiance et son amitié » à M. Lance (voir d'autre part).

VALEURS	COURS 22 5	COURS 23 5
Alcoa	52 3/4	54 1/2
A.T.T.	58 5/8	62 1/2
Boeing	39 3/4	38 1/4
Chase Manhattan Bank	36 1/2	36 7/8
Du Pont de Nemours	134 1/4	132 1/4
Eastman Kodak	58 3/4	57 1/8
Exxon	52 ..	51 1/8
Ford	43 3/8	42 3/8
General Electric	50 5/8	49 5/8
General Foods	30 ...	29 1/2
General Motors	60 ...	59 ...
Goodyear	16 ...	16 1/8
I.B.M.	309 1/2	306 ..
I.T.T.	28 1/8	28 1/8
Kennecott	24 3/8	23 3/4
Mobil Oil	75 3/4	75 1/4
Pfizer	29 1/4	29 5/8
Schlumberger	70 3/8	71 3/8
Texaco	25 3/4	25 ...
U.A.L. Inc.	25 7/8	25 1/4
Union Carbide	38 1/4	37 5/8
U.S. Steel	22 5/8	22 1/8
Westinghouse	17 3/8	17 3/8
Xerox	59 3/4	58 3/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	23/5	24/5
1 dollar (en yens) ..	219 90	219 10

LONDRES

Le Stock Exchange ouvre sur un ton hésitant, en attendant la publication, ce jeudi, de plusieurs résultats de compagnies, dont ceux de Beecham et I.C.I. Les fonds d'Etat sont soutenus et les industrielles varient autour de leurs niveaux de la veille. Irrégularité des pétroles et baisse des mines d'or.

Or (ouverture) (dollars) 264 40 contre 263 75

VALEURS	CLOTURE 23/5	COURS 24/5
Beecham	672	673 ..
British Petroleum (1)	11 1/2	11 1/8
Courtaulds	110	112
De Beers	457	460
Imperial Chemical	373	372
Rio Tinto Zinc Cor.	315	316 ...
Shell	784	761 ...
Vickers	196	196 .
War Loan 3 1/2 %	32 3/8	31 15/16
*West Driefontein	41 ...	41 ...
*Western Holdings	30 ...	30 3/4

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 29 déc. 1978)

	22 mai	23 mai
Valeurs françaises ..	103,6	104,3
Valeurs étrangères ..	123,1	123,9

C[ie] DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	88,3	88,8

En raison des fêtes de l'Ascension, la Bourse de Paris et le marché des changes étaient clos le 24 mai. Les cotations devaient reprendre normalement le 25 mai.



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T.*, dans une lettre adressée mercredi 23 mai à M. Barre, estime que la *« présence massive »* des forces de police à Longwy et à Briey est *« responsable d'une aggravation de la tension, et qu'il est urgent de les retirer »*. Il regrette de n'avoir pas été reçu par le premier ministre comme il l'avait demandé.

Le numéro du « Monde » daté 24 mai 1979 a été tiré à 537 604 exemplaires.

A B C D E F G

Le conseil des ministres de vendredi sera consacré aux économies d'énergie

Le conseil des ministres de vendredi entendra des communications de MM. André Giraud, ministre de l'industrie, Joël Le Theule, ministre des transports, et Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie. L'ordre du jour sera une fois encore les économies d'énergie.

Dans la grande offensive lancée par le gouvernement pour faire comprendre aux Français que le gaspillage de l'énergie pétrolière ne sera bientôt plus supportable ni possible, les efforts à faire vont de l'amélioration des isolations thermiques à la conduite automobile. A ce propos, Peugeot et Citroën vont concevoir des prototypes de voitures économiques dont les frais d'études seront en partie supportés par l'Agence pour les économies d'énergie. Pour l'heure, on ignore si les firmes françaises feron les recherches en commun ou séparément.

Autopersuasion

Que les constructeurs français étudient la voiture économique de l'avenir, rien de bien surprenant. Il n'est pas un bureau d'études qui n'ait dans ses cartons quelque projet prêt à répondre à telle ou telle exigence que la conjoncture économique, la concurrence, la mode, peuvent mettre à l'ordre du jour. Comme il faut de quatre à cinq ans pour qu'une voiture passe de la première étude à l'état de réalisation, on imagine aisément que Peugeot, Citroën, Renault ou Chrysler-France se sont, au moins depuis 1973 — première grande alerte à la pénurie pétrolière, — penchés plus particulièrement sur ce qui apparait aujourd'hui, aux yeux des gouvernants, comme la priorité des priorités : les économies de carburant.

Ce qui pourrait apparaître aujourd'hui comme plus nouveau, c'est que les constructeurs français mettent en commun toutes leurs recherches et les résultats dans une sorte d' « union sacrée » face au péril pétrolier.

A vrai dire, il y a beau temps que certains moteurs provenant d'une même usine sont montés sur des voitures, conçues, fabriquées et vendues par des firmes concurrentes. Ainsi, le six cylindres en V de la Renault 30 et de la 604 Peugeot, ainsi le deux litres de la Renault 20 TS et de la 505 TI Peugeot, ainsi la R 14 et la 104 Peugeot, chacune des marques exploitant à sa façon la mécanique.

De même, il y a beau temps au nom de la simple rentabilité, que des recherches sont faites en commun, notamment sur le plan de la sécurité. Cela veut-il dire qu'une collaboration entre les firmes françaises pourrait aller encore plus loin et, unissant leurs efforts, que l'on en vienne, au nom de l'économie, à voir dans les années futures des véhicules de même silhouette, avec des moteurs identiques, consommant tous la même quantité de carburant et dont la particularité ne se situerait qu'au niveau d'un sigle ? Nous n'en sommes pas là, et le souci gouvernemental est de mettre les constructeurs français dans un état d'esprit proche de celui que les constructeurs américains se sont vu suggérer dernièrement par le président Carter. L'avenir énergétique de la France et donc l'équilibre financier du pays en dépendent, dit-on.

Gaspillages

Ce qui est sûr, c'est que, de nos jours, l'automobile gaspille le tiers de l'essence qu'elle consomme.

M. J.-A. Grégoire, dans un ouvrage célèbre, *l'Automobile de la pénurie* (1), avait rappelé en 1975 qu'une réduction de la consommation de pétrole passait obligatoirement par quatre types d'études qui portent sur : la résistance au roulement, la lutte contre le poids, la résistance de l'air, le rendement des moteurs. Il préconisait les solutions suivantes dans l'ordre des préoccupations : gonfler à la pression voulue ou surgonfler de 0,3 bar ; alléger les véhicules par l'emploi généralisé de l'aluminium coulé et des plastiques, améliorer le coefficient aérodynamique, « aplatir » (c'est-à-dire dégonfler) les moteurs.

Le « rapport Deutsch » (2) aboutissait évidemment aux mêmes conclusions.

Le 7 mai dernier, lors d'un colloque organisé par le C.N.P.F., M. Jean Poulit, directeur de l'Agence pour les économies d'énergie, avait indiqué que Peugeot et Renault envisageaient de réaliser dans les dix-huit mois des véhicules à caractère expérimental qui mettraient en œuvre des techniques simples maîtrisables sans difficulté excessive.

Les points, déclaraient M. Poulit, sur lesquels porteraient les améliorations, sont au nombre de quatre : aérodynamique optimisée, allégement des structures, amélioration du coefficient de roulement des pneus, utilisation de l'électronique pour la sélection du meilleur rapport de boîte.

« La prise en compte de ces quatre facteurs doit conduire à des économies de 25 % », ajoutait M. Poulit.

On peut voir que la différence qui sépare les recommandations de M. Poulit en 1979 de celles de M. Grégoire en 1975 ne se concrétise qu'au niveau de l'électronique apparue massivement dans la conception des automobiles depuis deux ans.

En réalité, on ne voit guère comment un pays dont le parc automobile approche les vingt millions de véhicules pourrait diminuer la consommation de pétrole avec efficacité sans passer par des décisions de restrictions autrement déchirantes, et toutes ces louables recommandations, toute cette agitation automobile, apparaissent en fait comme une des formes... de l'autopersuasion.

CLAUDE LAMOTTE.

(1) *L'Automobile de la pénurie* (Flammarion).

(2) M. Deutsch avait été chargé par M. d'Ornano, en 1976, d'une étude sur « l'automobile économique ».

L'infection à la maternité Baudelocque

Inquiétude et procès de la sur-occupation

Le décès d'un nouveau-né et les troubles subis par une trentaine d'autres à la suite d'une infection par une forme grave d'entérocolite aiguë à la maternité Baudelocque (C.H.U. Cochin-Port-Royal à Paris) ont provoqué un émoi important (« le Monde » du 24 mai. Une véritable « psychose » se développe chez les femmes enceintes et les jeunes accouchées de la région parisienne.

L'entérocolite aiguë est une infection intestinale qui entraîne une altération grave de la muqueuse de l'intestin avec des ulcérations hémorragiques, voire une nécrose, c'est-à-dire une destruction complète de certaines parties, nécessitant leur ablation et l'abouchement (parfois provisoire) du colon à la peau (anus artificiel).

Cette épidémie doit être replacée dans le contexte du délicat problème des infections hospitalières, qui n'est pas nouveau, et des moyens à mettre en œuvre pour les éviter ou en limiter les conséquences. Pour le professeur Sureau, chef du service de gynéco-obstétrique de la maternité Baudelocque), une des causes de cette infection est la sur-occupation des locaux, particulièrement depuis trois ans, à laquelle s'ajoute en mai un supplément de nouveau-nés « programmés » par les mères pour l'été. Une mauvaise répartition des femmes enceintes dans les différentes maternités de la région parisienne accentue ce phénomène.

Certaines maternités modernisées de l'assistance publique à Paris sont très demandées. Les listes d'attente y sont longues. D'autres, en particulier certaines maternités privées sont sous-occupées et affrontent de ce fait des difficultés financières.

La fermeture envisagée de la maternité n'a pas été décidée, car la chaîne de contamination ne peut être trouvée que si le service en cause fonctionne. La fermeture pour désinfection totale de la maternité Port-Royal, il y a cinq ans, dans des circonstances comparables, n'avait pas permis de supprimer l'infection qui s'était à nouveau développée à la réouverture des locaux. Mais une grave question demeure : *« Doit-on servir de cobaye ? »*, s'interrogeait une jeune femme enceinte de la maternité Baudelocque. — Dr Ph. L.

Après celle des finances

LA COMMISSION DE LA DÉFENSE DE L'ASSEMBLÉE REJETTE LE PROJET D'UNE PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA SOCIÉTÉ DASSAULT

La commission de la défense de l'Assemblée nationale a rejeté, mercredi 23 mai, sur proposition du rapporteur M. Raymond Tourrain (R.P.R.), le projet de loi créant un établissement public national chargé de gérer les participations de l'État dans deux sociétés de constructions aéronautiques, la SNIAS et la Société des Avions Marcel Dassault-Breguet.

M. Tourrain a notamment estimé que cet établissement, tel qu'il était envisagé par le gouvernement, était un organisme inutile, car il ne disposerait pas des pouvoirs nécessaires pour assurer une véritable coordination. Dans la discussion, M. Pierre Guillain de Bénouville (app. R.P.R.) a souhaité la création d'un ministère de l'air, tandis que M. René Visse (P.C.), favorable au rejet, s'est prononcé de nouveau pour une nationalisation « franche et démocratique ».

De son côté, la commission des finances, qui examinait ce projet de loi pour avis, a supprimé, sur proposition de son président M. Vivien (R.P.R.) (« le Monde » du 18 mai), tous les articles du texte, ce qui équivaut aussi à un rejet.

NOUVELLES BRÈVES

● *Des attentats doublement revendiqués.* — Après que, dans un appel téléphonique à l'Agence France-Presse, mercredi matin 23 mai, un inconnu eut revendiqué les attentats commis la veille au soir dans la capitale (*le Monde* du 24 mai), au nom d'un groupe déclarant s'appeler « les Apaches marginalisés », une autre organisation, le « Groupe autonome libération totale de tous les inculpés du 23 mars », s'est attribué la paternité des mêmes destructions de vitrines. *« Nous avons voulu démontrer à tous les gnomes de la démocratie bourgeoise que sont les partis gauchemards et réformards que seule une pression de la rue rebelle, répétée et autonome, permettra d'annihiler la chienlit juridique qu'est le terrorisme d'État. »*

● *Le tribunal de grande instance de Toulouse* a condamné, mercredi 23 mai, M. Alain Ayache, directeur de l'hebdomadaire *le Meilleur*, à trois amendes de 10 000 francs pour diffamation et injures envers un particulier, Mme Eveline Jean-Baylet, P.-D.G. de *la Dépêche du Midi*, et un député, le fils de cette dernière, M. Jean-Michel Baylet (M.R.G.) (*le Monde* du 18 mai). Le tribunal a prononcé la confusion de ces trois peines. M. Ayache devra en outre verser 4 000 francs de dommages-intérêts à Mme Baylet et 3 000 francs à son fils. Le jugement devra être publié aux frais de l'inculpé dans cinq journaux choisis par la partie civile. — *(Corresp. rég.)*

● *Une centaine d'enfants* de cinq écoles maternelles du neuvième arrondissement de Paris (Clauzel, Rodier, Rochechouard, Bruxelles, Blanche) ont été intoxiqués, mardi 22 mai, après avoir pris leur repas de midi à la cantine scolaire.

Cette intoxication alimentaire aurait pour origine, d'après des parents d'élèves, le couscous qui a été servi ce jour-là aux élèves. Interrogé, le responsable de la Caisse des écoels du neuvième arrondissement déclarait, ce jeudi 24 mai, n'avoir connaissance que de deux cas notables. Mais le docteur Razavet, pédiatre, reconnait avoir examiné, à lui seul, le 23 mai, quinze enfants *« présentant les mêmes symptômes : fortes fièvres et diarrhées ; tous avaient mangé mardi midi à la cantine »*.

ANCIEN MINISTRE DU BUDGET DE M. CARTER

M. Bert Lance est inculpé de gestion délictueuse

Il était encore reçu discrètement à la Maison Blanche, et sa démission forcée, en septembre 1977, du poste très important qu'il occupait auprès de son ami Jimmy Carter, ne l'empêchait pas de conserver assez d'influence à Washington pour essayer récemment d' « aider » deux hommes d'affaires américains accusés d'avoir versé un pot-de-vin de 1 500 000 dollars pour obtenir une concession pétrolière au Quatar... A la suite d'une enquête ouverte par les services de contrôle financier du ministère fédéral de la justice, le voici à son tour, ce géant joufflu aux allures débonnaires, sur le banc d'infamie, entre trois de ses associés.

Des magouilleurs de clocher

Qu'est-ce qu'a retenu contre lui la chambre d'accusation d'Atlanta, saisie du dossier ? La bagatelle de vingt-deux chefs d'accusation, qui peuvent se résumer ainsi : Bert Lance ne se sentait pas tenu par la réglementation très stricte imposée par Washington aux banques « garanties » par le gouvernement. Il y avait, d'un côté les clients ordinaires, et de l'autre les amis et connaissances. Pour ces derniers, tous les passe-droits allaient de soi. On surévaluait leurs actifs ; gardait sous le coude leurs chèques sans provision, pour que leur découvert ne crie pas trop fort ; on leur accordait des prêts aux cautions douteuses ; leur consentait des rabais de taux d'intérêt ; attendait patiemment... leur demande de moratoire ou de « rallonge ». Au total, et pour ces seules pratiques, les deux banques, dont Bert Lance fut successivement directeur, auraient subi un préjudice de 500 000 dollars en manque à gagner. La somme n'est pas énorme, mais ce n'est peut-être qu'un aspect des transactions sur lesquelles le confident de M. Carter aura à s'expliquer. Ce qui est sûr, c'est que la famille Carter et son affaire d'arachides sont « dans le coup ».

Le frère du président, l'inénarrable Billy — lui aussi en cheville avec des commanditaires arabes — a été appelé à déposer devant la Chambre d'accusation. Il a nié énergiquement que ses tractations financières aient contribué à financer la campagne électorale de son frère. Là n'est d'ailleurs pas la question. Sans doute ni Bert Lance ni Billy Carter — et le président lui-même, avant qu'il n'émerge de sa Georgie natale — n'ont-ils eu à se plaindre de ces procédés pour le moins indélicats. « Parti de rien » en 1953, Bert Lance possédait à Atlanta une des plus somptueuses demeures des « *suburbs* » chics — et impeccablement blancs... — de la capitale de l'État qu'avec ce même Lance à ses côtés Jimmy Carter gouverna de 1971 à 1975. Sans doute aussi Bert Lance était-il par nature moins un businessman austère qu'un homme d'entregent, voire un joueur, sinon un jongleur.

Mais on ne comprendrait pas ce qui a pu conduire Bert Lance à ses « imprudences » multiples sans faire état de ses racines georgiennes. Sur la carte, les États-Unis représentent, avec leurs quarante-huit États d'un seul bloc, un immense damier. L'industrialisation, la mobilité de ses habitants, inconcevable pour un Européen, ont largement nivelé les différences locales. Il reste cependant des coins — ou des recoins — où survit ce qu'on pourrait appeler la province : la campagne de Georgie, d'où est sorti M. Lance, est un de ceux-ci. Les affaires ne s'y traitent pas selon la lettre de la loi, mais d'homme à homme, sur une base de confiance personnelle. C'est le règne de la parole donnée et de la solidarité de clan.

En leur nom, on s'entraide, on « laisse sa chance » au client en difficulté, on ferme les yeux, au besoin on rature le grand livre ; en son sein, on se sent à l'abri des indiscrétions — mais on n'est pas forcément prémuni contre les tentations. Il est certain que Bert Lance a cédé à ces dernières. Il est moins sûr que ces magouilles de clocher puissent prendre les dimensions d'un scandale national.

ALAIN CLÉMENT.

LA POLICE CHILIENNE SUSPEND LE SPECTACLE DE LA TROUPE ALEPH

Les représentations d'une pièce par la troupe de théâtre chilienne Aleph ont été suspendues par la police, et les comédiens sont soumis à des interrogatoires, a-t-on appris mercredi 23 mai à Paris. Cette pièce, que M. Sergio Fernandez, ministre de l'intérieur, a jugé dangereuse, au cours d'une conférence de presse, à cause de ses aspects satiriques, était jouée depuis le 27 avril au théâtre de la Comedia, à Santiago.

La troupe avait subi une sanglante répression en novembre 1974. Deux comédiens, Julieta Ramirez et John McLeod, avaient été tués par la police politique ; deux autres, Oscar et Marietta Castro, ont passé plus de deux ans dans un camp, et la troupe elle-même n'avait pu travailler publiquement jusqu'en avril dernier. La décision du ministre de l'intérieur est d'autant plus inquiétante que ce dernier a annoncé que le gouvernement *« étudiait les antécédents »* des comédiens.

Un comité international de défense des artistes chiliens (1), composé d'une soixantaine de personnalités, parmi lesquelles Louis Aragon, Roger Planchon et Delphine Seyrig, a exprimé son inquiétude sur le sort des comédiens d'Aleph.

(1) 92, avenue Maurice-Thorez, bâtiment D 3, 94200 Ivry-sur-Seine.

M. JEAN JENGER, DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Par arrêté du ministre de la culture et de la communication, M. Jean Jenger, administrateur civil, est nommé directeur de l'établissement public du Musée du XIX° siècle, qui doit être aménagé dans l'ancienne gare d'Orsay. Doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, cet établissement public est chargé de construire et de mettre en état de fonctionnement le musée qui sera consacré à l'art de la deuxième moitié du XIX° siècle (*le Monde* des 19 mai et 16 juin 1978). Le musée, dont le conseil d'administration est dirigé depuis le 6 octobre 1978 par M. Jean-Philippe Lachenaud, fait, actuellement l'objet d'un *concours entre six architectes* français, MM. Hervé Baptiste, Yves Boiret, Pierre Colboc, Serge Macel, Jean-Claude Rochette et Pierre Sirvin. Les résultats du concours doivent être connus au début du mois de juin et, après l'adoption du projet définitif à la fin de l'année, les travaux d'aménagement devraient commencer en 1980.

[Né en 1930, ancien élève de l'École nationale d'administration, M. Jean Jenger est entré en 1964 au ministère des affaires culturelles, où il avait les fonctions d'administrateur civil. Chargé des enseignements des arts plastiques et de l'architecture, il a été appelé à la direction de l'architecture en 1966. Il a notamment mis en place le service de la création architecturale. De 1970 à 1971, il a été directeur adjoint de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites. Depuis 1972, il était sous-directeur de la création architecturale et des constructions publiques à la direction de l'architecture.]

LES PRIX D'ARCHITECTURE DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

L'Académie des beaux-arts a décerné, mercredi 23 mai, son grand prix d'architecture à Lionel Hairabedian, de l'unité pédagogique de Bordeaux ; Alain Baste a obtenu le deuxième prix, et Gilles Malterie le troisième.

Ces prix ont été créés en 1975, après la suppression des grands prix de Rome par André Malraux. Les projets des lauréats, qui devaient étudier la réalisation d'une école d'architecture à l'emplacement des entrepôts de Bercy (Paris), seront exposés à la salle Comtesse de Caen, du 25 mai au 2 juin, tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à 17 heures.

● *Le Conseil économique et social* a adopté le projet d'avis sur la gestion des entreprises de presse présenté par M. Georges Vedel (*le Monde* daté 20-21 mai).

